UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01263409 3

BR
1720
P73
A8
1882

A M. Egger, membre de
l'Institut —
hommage dévoué
B. Saint-Hilaire

POLYEUCTE

DANS L'HISTOIRE.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

De l'Apologétique chrétienne au IIe siècle. Saint Justin philosophe et martyr. 1 vol. in-8°, 1861. Paris, Durand et Didot.

De Constantino imperatore pontifice maximo (thèse pour le doctorat). In-8°. Paris, 1861, Durand et Didot.

De l'instruction publique en Sicile. — Des restes d'un édifice antique a Palerme (extraits des *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, t. VII, 2e série). Paris, 1872. Imprimerie nationale.

Histoire des persécutions de l'Église jusqu'a la fin des Antonins (ouvrage couronné par l'Académie française). 1 vol. in-8°. Didier et Cie, 1875.

Histoire des persécutions de l'Église (2e série). La polémique païenne à la fin du second siècle. 1 vol. in-8°. Didier et Cie, 1878.

Les Chrétiens dans l'Empire romain, de la fin des Antonins au milieu du IIIe siècle (180-249). 1 vol. in-8°, 1881, Didier et Cie.

Le Christianisme de Marcia, la favorite de l'empereur Commode (extrait de la *Revue archéologique*, mars 1879).

Étude sur un texte inédit des Martyrs Scillitains. In-8°, Didot, 1881.

Un Texte inédit d'actes des Martyrs au IIIe siècle. In-8°. Extrait de la *Revue archéologique* (décembre 1881); Didot et Cie.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

POLYEUCTE

DANS L'HISTOIRE.

ÉTUDE

SUR LE MARTYRE DE POLYEUCTE,

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS,

Lue à l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)
dans les séances des 23 et 30 juin et 7 juillet,

PAR

B. AUBÉ.

PARIS,
LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.
1882.

BP
1720
P73A8
1882

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/polyeuctedanslhi00aubuoft

AVANT-PROPOS.

Au cours de mes recherches sur les crises violentes que subit l'Église dans l'empire romain, pendant la seconde moitié du IIIe siècle, j'ai rencontré le nom de Polyeucte. L'idée m'est venue d'approfondir son histoire que la magie d'un grand poète a rendue classique, et d'en chercher les sources, aussi loin que je pourrais remonter.

J'avais commencé cette étude sans parti pris, mais avec une certaine inclination au scepticisme. Le dirai-je? Il me paraît que cette disposition d'esprit n'est point mauvaise dans un genre de travail où le plus souvent, à cause de la nature des documents, on ne peut guère arriver qu'à une vérité approximative. La défiance d'ailleurs est l'âme de la critique, et celle-ci apprend à se défendre des crédulités hâtives, des admirations aveugles, des prestiges de l'imagination et du sentiment. Or là aussi où une vue légère et superficielle me faisait douter, un examen plus attentif et plus profond m'a fait croire. Je constate ingénument ce résultat sans m'en plus targuer que du résultat contraire. En matière d'histoire, l'affirmation motivée ne vaut pas plus que le doute réfléchi et qui donne de bonnes raisons.

Je songeais à écrire une note de quelques pages. En chemin j'ai trouvé de l'inédit, régal précieux aujour-

d'hui, sinon pour le public à qui on l'offre, au moins pour celui qui le découvre. Il m'a paru utile de m'arrêter sur ces documents nouveaux, de les comparer avec ceux qu'on connaissait, de déterminer la filiation des uns et des autres. Ainsi ces feuilles sont nées et ont grossi jusqu'à former cet opuscule. Ce n'est pas que l'inédit soit rare en matière hagiographique. Malgré les immenses publications des Bollandistes, il y a encore nombre de vies de saints et d'Actes de martyrs qui attendent qu'un complaisant éditeur les tire du tombeau des vieux manuscrits. Mais il s'en faut que tout ce qui n'a pas encore vu le jour vaille la peine d'être publié. L'or est rare dans ce fatras de pièces copiées du Xe au XIVe siècle, et il en faut lire beaucoup pour en trouver une qui ait l'apparence du sens commun et la couleur de l'histoire véritable.

Il me semble que les pièces nouvelles que je donne ici peuvent compter dans ce dernier genre, et qu'elles auront quelque intérêt pour les érudits et pour les lettrés. J'espère qu'on ne me saura pas mauvais gré de publier sous trois formes, en grec et en latin dans un appendice, en français dans le corps de ce travail, le morceau capital qui raconte l'héroïque folie et la mort du héros de Corneille, et d'où toutes les autres relations grecques, latines et arméniennes sont sorties.

Paris, 14 juin 1882. B. A.

POLYEUCTE

DANS L'HISTOIRE.

CHAPITRE I.

DE LA RÉALITÉ HISTORIQUE DE POLYEUCTE.

Parmi les obscures mémoires des martyrs chrétiens du IIIe siècle de notre ère, une des plus connues est celle de Polyeucte. Le génie du grand Corneille l'a tirée de la poussière des légendes, l'a animée de son souffle puissant et l'a produite sur la scène tragique, on sait avec quel relief. L'entreprise, en son temps, effaroucha les lettrés et scandalisa quelques dévots. Corneille ferma l'oreille aux scrupules des uns et des autres, et le théâtre compta un chef-d'œuvre de plus.

Tous conviennent que le héros de Corneille vit et se meut dans un entourage vivant, qu'il imite la nature sans la forcer jamais; que les sentiments, les actes et les paroles que le poète prête à tous ses personnages ont le double mérite d'unir une suffisante apparence historique à une profonde vérité humaine. Qu'importe, du reste, à la plupart des spectateurs que Néarque, Pauline, Félix, Polyeucte lui-même

aient existé ou non? Il suffit qu'ils soient vraisemblables. Pour plusieurs même ils sont d'autant plus vrais qu'ils s'élèvent davantage au-dessus de l'accidentel et de l'anecdotique, et incarnent mieux des caractères typiques. Peut-on douter que dans les âges héroïques de l'Église persécutée les conversions spontanées, fruits d'ailleurs de sourdes élaborations intérieures, ne fussent fréquentes? Que l'enthousiasme chrétien, dans sa première fougue, n'éclatât parfois en imprudentes et répréhensibles audaces? Que le zèle des néophytes ne dépassât souvent celui des maîtres? Que dans le sein de familles païennes ainsi divisées, la femme ne se sentît quelquefois prête à suivre son mari, — d'ordinaire elle le précédait? — Qu'au seuil de la mort, ou, comme il le croyait, de la vie éternelle, le chrétien ne fît la leçon à ses juges et ne menaçât ses bourreaux? Que l'on ne comptât parmi les procurateurs et les *præsides* impériaux du IIIe siècle plus d'une âme aussi molle, aussi médiocre et aussi basse que celle de Félix? Donc sur la vérité humaine, la vraisemblance historique, la valeur poétique enfin de l'œuvre immortelle de Corneille, tout est dit.

Nous voudrions l'étudier au point de vue de l'archéologie et de l'histoire étroite. Évidemment Corneille en mettant sur la scène les principaux personnages de sa tragédie, à l'exception de Sévère qu'il avoue avoir inventé, n'a pas douté un seul instant qu'ils eussent vécu, et que le recueil, d'où il tirait les faits qu'il illustrait, eût autant d'autorité que les pages de Tite-Live et de Sénèque auxquelles il venait d'emprunter la matière de ses tragédies d'*Horace* et de *Cinna* (1). A-t-il eu raison ou tort? L'épisode du martyre de

(1) Corneille, après avoir averti qu'il a pris le sujet de sa tragédie dans le recueil de Surius, avant d'en donner l'abrégé, écrit : « Comme il a été à propos d'en rendre la représentation agréable, afin que le plaisir pût en

Polyeucte avec les circonstances qui le précèdent et l'accompagnent est-il authentique? Que sont et que valent les documents qui le racontent? Légendes est bientôt dit. Toutes les légendes n'ont pas même valeur et même origine. Entre les mains des maîtres de la philologie comparée, les légendes de la Grèce antique se sont évanouies en fumée. Dieux, demi-dieux et héros ont été réduits par la science contemporaine au néant d'une nomenclature poétique, et leurs agréables histoires à l'expression figurée de phénomènes naturels. S'il est impossible de soutenir, en thèse générale, qu'on en puisse faire autant des légendes chrétiennes, et que toutes les vies des Saints, et tous les Actes des Martyrs soient aussi vides de substance et de réalité, il faut bien accorder que la pieuse fantaisie et l'imagination littéraire tiennent une grande place dans la plupart de ces pièces; que parmi ces légendes il en est qui s'appuient sur des fondements très fragiles, et dont le contenu, sans rapport avec aucun milieu historique ou humain, flotte en quelque sorte entre ciel et terre, sans qu'on y puisse démêler rien de solide.

Il ne paraît pas qu'on puisse soutenir qu'il en est ainsi des Actes de Polyeucte et qu'ils manquent de toute base historique.

Il est vrai que Ruinart ne les a pas admis dans son recueil; que le martyre de Polyeucte et son nom même ne sont pas mentionnés par les anciens historiens ecclésiastiques; que le fait de mettre ensemble sur le trône impérial Trajan-Dèce et Valérien est une erreur grossière qu'un contemporain

insinuer plus doucement l'utilité, et lui servir comme de véhicule pour la porter dans l'âme du peuple, il est juste aussi de lui donner cette lumière pour démêler la vérité d'avec ses ornements, et lui faire reconnaître ce qui lui doit imprimer du respect comme saint, et ce qui le doit seulement divertir comme industrieux. » (Avant-propos du *Polyeucte* de Corneille.)

n'aurait pas commise. Il est vrai que la « jolie histoire » de Polyeucte, comme s'exprime Métaphraste (1), a une forte teinte romanesque, que le détail des discours intimes et le luxe des citations de l'Écriture attestent une composition artificielle et faite à tête reposée; que l'auteur anonyme semble en écrivant avoir eu pour but d'édifier ses lecteurs, de célébrer la grâce divine, d'enseigner que la libre foi allant jusqu'à la suprême abnégation et au sacrifice volontaire de la vie équivalait au baptême, et pouvait le remplacer glorieusement.

Toutes ces raisons sont de peu de poids. L'exclusion des Actes de Polyeucte faite par Ruinart est une question d'appréciation individuelle dont on peut disputer. Le silence d'Eusèbe et des anciens historiens ecclésiastiques ne prouve rien, vu qu'il prouverait trop, et contre plus d'un martyr incontesté. La confusion de deux règnes en un seul est sans importance, vu qu'il s'agit ici de deux règnes séparés seulement par un intervalle de quelques années, et pendant lesquels la politique, relativement aux chrétiens, a été la même. Cette confusion d'ailleurs est commune à presque tous les *Actes* des martyrs de ce temps. La couleur romanesque du récit tient en partie au fait lui-même, en partie à la façon dont il est raconté. Enfin le dessein d'édification, de prosélytisme ou d'enseignement fait le fond de la plupart de ces pièces. C'est la raison qui les fait écrire, non la pensée de fournir un aliment à la curiosité de l'avenir. De ces diverses difficultés on peut conclure seulement, que les Actes de Polyeucte tels que nous les avons ne sont pas contemporains des faits racontés, et qu'on ne peut les considérer comme un document pur, impersonnel et d'authenticité absolue.

(1) Καλλίστη τῶν διηγήσεων. *Actes de Polyeucte* dans Métaphraste, *Patrologie gréco-latine* de Migne, t. CXIV, p. 417.

En 1660 le père Combefis, dominicain et savant helléniste, dans le volume où il donnait un texte inédit des Actes de Philéas tiré d'un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Mazarin, promettait au public les Actes originaux de Polyeucte écrits par Néarque l'ami du martyr (1). En attendant, il publiait en grec et en latin l'appendice de cette pièce. Il est ainsi conçu :

« Après la passion de Polyeucte, moi l'humble Néarque serviteur de Dieu, j'ai remis ces mémoires à Timothée de Cananéos et à Saturninus, les adjurant par la foi en Jésus-Christ, et par la victoire de Polyeucte, martyr du Christ, de célébrer chaque année l'anniversaire du Saint, et de lire exactement ses Actes. Timothée les reçut et les transmit aux Églises. On les y lit publiquement deux fois par an, le 4 des ides de janvier (10 janvier), jour où le saint mourut, et le 8 avant les kalendes de janvier (25 décembre), jour où son sang sacré fut déposé dans la ville des Cananéotes. »

Le P. Combefis n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite, bien que le temps ne lui ait pas manqué, puisqu'il est mort en 1679. Peut-être, en y regardant de plus près, reconnut-il qu'il ne pouvait donner autant qu'il avait promis, et eut-il des scrupules sur l'authenticité d'une pièce que, dans la chaleur d'une première lecture, il avait prise pour originale et composée par Néarque lui-même ? Ces scrupules et ces doutes,

(1) Quæ sequuntur, écrit Combefis, ac Nearchi vera appendix sunt, libet hoc loco dare, donec altero manipulo, favente numine, ac vita comite, (dum, quem exhibeo, viris rei Ecclesiasticæ impensis non displicere intellexero) opus ipsum atque alia nihil imparia repræsentavero. (Combefis Ad SS. Phileam et Philoromum, p. 185 dans l'ouvrage intitulé : *Illustrium Christi Martyrum lecti triumphi vetustis Græcorum monumentis consignati.* Paris, 1660, in-8°.)

s'il les eut en effet, feraient honneur à son esprit critique. Nous avons retrouvé ce document dans le manuscrit où il le lut (1); et si précieux, si ancien qu'on l'estime, il est impossible d'affirmer que, tel qu'il est, il ait été écrit par un contemporain, au lendemain de la mort du saint martyr. Comment un contemporain eût-il ignoré que Dèce et Valérien ne régnèrent jamais ensemble, et eût-il écrit que le martyre de Polyeucte eut lieu « dans la première persécution de l'Orient (2) » ? Il pouvait bien ne pas connaître la classification postérieure en effet des persécutions de l'Église, mais l'expression « première persécution » implique que celui qui s'en sert en connaît au moins une seconde. Ce passage, comme nous l'entendons, omettant, en dépit du catalogue officiel, les persécutions précédentes, intermittentes et locales, unit en une seule persécution les proscriptions des règnes de Dèce, de Valérien et de Gallien, comptées pour la première persécution, et l'auteur anonyme compte pour la seconde celle de Dioclétien. D'où il suivrait que cette autre partie de l'appendice n'a pu être écrite au plus tôt qu'au commencement du IVe siècle.

Certains exemplaires des Actes de Polyeucte après ces

(1) Quæ produco ex Eminentissimi cardinalis Mazarini antiquo codice horum Martyrum Acta cum parentem non haberent. Ad Sanctorum Phileæ et Philoromi acta antiqua. Combefis, *op. cit.* p. 182. Le Ms. dont parle ici le P. Combefis ne vint à la Bibliothèque nationale qu'en 1668, époque à laquelle plus de deux mille Mss. de la collection de Mazarin lui furent attribués par suite d'échanges, le reste étant donné au collège des Quatre-Nations, où il est un des fonds principaux de la Mazarine. Le Ms. porte aujourd'hui à la Bibliothèque nationale le n° 513 du fonds latin. Les Actes de Philéas et de Philoromus, inédits avant la publication de Combefis, suivent immédiatement dans ce Ms. les Actes de Polyeucte dont Combefis a extrait l'Appendice que nous citons.

(2) *Acta Sanctorum* à l'appendice des *Actes de Polyeucte*, février, t. II, p. 655.

mots « ces choses se passèrent sous le règne de Dèce et de Valérien dans la première persécution de l'Orient », ajoutent : « Le premier martyr fut Étienne à Jérusalem, le second Philoromus à Alexandrie en Egypte, le troisième Polyeucte à Mélitène en Arménie (1). » Ce passage qui prouve chez son auteur une étrange ignorance des traditions historiques de l'Église, place le martyre de Polyeucte après celui de Philoromus. Or celui-ci appartient à la persécution de Dioclétien (2). Donc la composition des Actes de Polyeucte doit être reculée au delà des premières années du IVe siècle.

Et si l'on allègue que ces deux passages ne font pas nécessairement corps avec le texte, mais que ce sont des appendices qui s'y rattachent gauchement, et ont pu y être ajoutés postérieurement, ne sera-t-on pas forcé d'avouer que le commencement même du récit : « Un homme nommé Néarque et Polyeucte vécurent... (3) » porte la marque d'une relation faite longtemps après la mort des personnages en question, et que ce n'est pas ainsi que s'exprime un contemporain, bien moins encore l'un des deux personnages supposé l'auteur de la relation ?

Enfin le soin que prend Néarque de se nommer lui-même dans l'appendice donné par le père Combefis que nous avons cité plus haut, éveille quelque défiance, quand on sait avec quelle naïveté, avec quelle tranquillité de conscience, dans les quatre premiers siècles de l'Église et au delà, des auteurs anonymes usurpaient des noms historiques pour donner

(1) Combefis, *op. cit.* Cf. Actes grecs de Polyeucte dans Métaphraste, *Patrologie greco latine* de l'abbé Migne, tom. CXIV, p. 429.

(2) Eusèbe, *Hist. Eccl.* VIII, 10. — *Martyrol. rom.* IV février, *sub Diocletiano.*

(3) Νέαρχός τις οὕτω καλούμενος καὶ Πολύευκτος... Voir le texte inédit, Appendice I. Le Ms. 513 nommant l'empereur Trajan-Dèce écrit Δέκιός τις, « un certain Dèce » ; ce n'est pas ainsi sans doute qu'écrit un contemporain.

plus de crédit et de poids à ce qu'ils écrivaient. Les Actes de Polyeucte sont muets ou obscurs sur les faits du dehors. La pièce est presque entièrement composée d'entretiens familiers et de confidences spirituelles de Polyeucte et de son ami. Qui avait plus d'autorité pour les raconter que l'interlocuteur survivant? Bien plus, lui seul en était capable, comme Perpétue dans les Actes qui portent son nom, était seule capable de décrire ses extases mystiques et les visions célestes dont elle avait été favorisée (1). Néarque ne dit nulle part, il est vrai, de façon explicite, qu'il a écrit les Actes de Polyeucte, mais cela résulte de la force même des choses. Or quoiqu'il ne soit pas invraisemblable en soi que Néarque, s'il a survécu à son ami, — ce qui déjà paraît étrange, — ait pu consigner par écrit le souvenir des derniers moments de Polyeucte, on ne peut regarder les divers textes que nous possédons sous les titres de « Combat » ou « Martyre de saint Polyeucte » comme cet écrit même de Néarque ou d'un contemporain.

Il est très croyable cependant qu'une note commémorative du martyre de Polyeucte ait été écrite peu après l'événement, peut-être communiquée aux Églises d'Orient, et lue plus ou moins exactement au jour anniversaire de sa passion. Rien n'était plus conforme aux habitudes de l'Église, gardienne vigilante en général de la mémoire de ceux qui avaient souffert ou versé leur sang pour la foi commune.

Tous les Actes du martyre de Polyeucte dérivent évidemment de cette note qui a servi de matière aux premières compositions faites postérieurement. Les Actes grecs vus par Combefis, que nous avons retrouvés dans deux manuscrits, dont l'un est celui même que le savant dominicain

(1) V. dans Ruinart les Actes de Félicité, de Perpétue et de leurs compagnons. *Acta martyr. sinc. et select.*, Ed. Ratisb. p. 137 et seqq.

eut sous les yeux, Actes dont nous parlerons plus loin, attestent que cette lecture n'était pas délaissée dans la seconde moitié du IVe siècle (1) et en sont une preuve directe et péremptoire, vu que, sous la forme d'une homélie prononcée dans quelque église d'Orient à l'anniversaire de la mort de Polyeucte, ces Actes ne sont autre chose qu'un hommage rendu à sa mémoire, qu'un panégyrique funèbre où se trouve insérée l'histoire de son martyre et des circonstances qui le précédèrent et en furent la cause. Or les Actes de Polyeucte, libres transcriptions ou amplifications d'une tradition écrite plus ancienne et peut-être contemporaine des faits, constituent, ce nous semble, un premier témoignage de la réalité historique du personnage. Ce premier témoignage, à ce qu'il nous paraît, s'impose pour deux raisons : la première, c'est la nature et le fond du récit qui s'ajuste fort bien à l'histoire générale du temps, où tous les éléments s'enchaînent, où rien ne choque ni la raison ni la vraisemblance; la seconde, c'est le soin que les rédacteurs latins postérieurs ont pris d'en modifier quelques parties, ou d'en éliminer quelques détails (2).

Il est d'autres preuves de la réalité historique de Polyeucte. Sans parler de la double mention que Grégoire de Tours fait du saint martyr (3), on peut rappeler que plusieurs églises au IVe et au Ve siècle étaient placées sous l'invocation de son nom.

Une existait à Mélitène, en Arménie, avant la naissance de

(1) Χορεύσωμεν (τῷ Πολυεύκτῳ), εἰ δόκει, τὰ συνήθη. Voir dans l'Appendice I les Actes grecs inédits.

(2) Nous nous expliquerons plus loin sur ce point. Cf. les Actes grecs inédits avec les Actes latins donnés dans les Appendices II et III.

(3) Grégoire de Tours, *H. F.* VII, 6, *in fine; De Glor. Martyr.* § 103. Dans les deux passages Grégoire de Tours écrit son nom Polyoctos et atteste qu'il était vénéré à Constantinople comme punisseur des parjures.

saint Euthymius, c'est-à-dire avant l'année 377 (1). Une autre, très fastueusement ornée, s'élevait à Constantinople avant la fin du IVe siècle (2). Une troisième est citée à Ravenne (3), et certains monuments figurés permettent de supposer que, dans la haute Égypte, on avait consacré un sanctuaire à la mémoire de Polyeucte.

Il convient de parler de ces monuments figurés. Ce sont des lampes en terre cuite, qui portent autour de l'anse, ou du côté opposé à la lumière, ces mots en exergue : ΤΟΥ-ΑΓΙΟΥΠΟΛΥΟΚΤΟϹ, « consacré à saint Polyeucte (4) », inscription d'une authenticité absolue et que le *Corpus Inscriptionum Græcarum* a recueillie (5).

Ces lampes votives dont Seroux d'Agincourt et Richard Pococke ont donné des fac-simile (6) et dont le musée du Louvre possède un spécimen, présentent au milieu de la surface supérieure une large couronne, avec des motifs décoratifs en forme de diamètres. Au-dessous de cette cou-

(1) Dans la vie de S. Euthymius il est dit que les parents du saint, désolés de n'avoir pas d'enfants, se rendirent à l'*église du saint martyr Polyeucte* pour demander la fin de cette stérilité. Sim. Métaphraste. Éd. Migne, t. CXIV, p. 597.

(2) Greg. de Tours, *De Glor. Martyr.* § 103 ; cf. Georg. Codinus, *De originibus Constantinopolitanis*. Édit. du Louvre, p. 46.

(3) Tillemont, *Mém. ecclés.* t. III, p. 426.

(4) Il n'y a pas lieu de s'étonner de l'écriture Πολύοκτος pour Πολυόκτου. Le nominatif du nom propre est fort ordinaire dans les monuments de cette sorte. Les portefeuilles de Muret nous en fournissent plusieurs autres exemples ; sur des lampes analogues on lit : τοῦ ἁγίου Κυρίακος, τοῦ ἁγίου Πέτρος, τοῦ ἁγίου Θεόδωρος.

(5) N° 8981. Cf. de Rossi, *Bull. di arch. crist.* IV, 72.

(6) Seroux d'Agincourt : *Recueil de fragments de sculpture antique en terre cuite*, Paris, 1814, planche XXII. Le monument est donné comme trouvé dans une église copte. Richard Pococke, *Description of the East*, tom. III, p. 186. Le monument est donné comme trouvé à Keft, dans la haute Égypte, sur l'emplacement de l'antique Coptos.

ronne, pend au milieu comme une petite grappe de fleurons ; et des deux côtés, deux thyrses divergents terminés par des touffes de feuilles. On n'y voit aucun emblème chrétien plus précis que la couronne médiane. Dans les portefeuilles de Muret, si riches en représentations coloriées d'antiques monuments figurés, qui sont au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, on trouve un autre modèle de cette lampe votive. L'inscription est la même, mais la forme des lettres paraît indiquer une plus basse époque. L'ornementation de la couronne médiane est un peu différente. Les fleurons et les thyrses manquent, et sont remplacés, des deux côtés de la lumière, par deux petites croix grecques qui se font pendant. La lampe est dépourvue d'anse. Ces petits monuments sont signalés comme ayant été trouvés dans la haute Égypte, dans des églises coptes. D'où il est légitime de supposer qu'entre le Ve et le VIe siècle il y avait dans ce pays quelque oratoire dédié à Polyeucte.

Ce fait donne ouverture à une autre hypothèse et fournit peut-être la clé d'un passage inexpliqué jusqu'ici des Actes de Polyeucte.

Il est dit en effet dans les Actes composés par Métaphraste que le sang de Polyeucte, recueilli sur un linge, fut porté dans la ville des Cananéotes, εἰς τὴν Κανανεωτῶν πόλιν. De bonne heure le souvenir de cette ville se perdit. En effet, l'auteur anonyme d'Actes latins inédits de Polyeucte dont nous parlerons plus tard, Actes fort antérieurs à la pièce de Métaphraste, et composés, selon l'aveu même de leur auteur, sur un document grec, à la place de cette indication qu'il n'entend pas, écrit : dans une des villes de l'Orient (1). Henschenius qui, après Lippo-

(1) Linteamina vero cruore ejus infecta pro religione secum tulit et in una orientalium civitatum officiosissime recondidit VIII kalendas ejusdem

mani et Surius, a donné dans les *Acta Sanctorum* une version latine du récit de Métaphraste, marque en note à propos du même passage qu'il n'a pu trouver quelle était cette ville (1). Enfin Tillemont écrit ici : « Néarque recueillit son sang dans un linge et le mit dans un lieu appelé Canan, dont nous n'avons point d'autre connaissance. C'était peut-être, ajoute-t-il, quelque terre qui lui appartenait » (2).

Les lexiques de géographie ancienne, ni l'*Oriens christianus*, ni l'*Imperium orientale* de Banduri, ni la *Notitia dignitatum imperii* ne nous fournissent aucun nom de ville dont l'ethnique puisse former Κανανεῶται. Cependant en combinant les données suivantes :

1° Que le lieu où le sang de Polyeucte fut porté était fort éloigné de la ville où il est mort, ce qui résulte du long intervalle de temps marqué par les Actes entre la date de l'ensevelissement du saint à Mélitène (10 janvier) et la date du transport de son sang dans cette ville inconnue (25 décembre);

2° Que plusieurs lampes votives de divers modèles portant le nom de Polyeucte ont été trouvées dans la haute Égypte près de l'ancienne Coptos;

3° Que le nom de cette antique cité, — et nulle part les noms de ville n'ont subi plus de changements que sur la vieille terre des Pharaons et des Ptolémées, — était Cana ou Caana (3), ou que dans son voisinage se trouvait une ville appelée Kæna ou Neapolis (4);

mensis. Act. lat. inédits, Ms. 5278, fonds latin, Bibliothèq. nationale. Voir l'Appendice II.

(1) Quænam ea urbs fuerit, nos latet. Tom. II de février, p. 654.

(2) *Mémoires Eccles*, t. III, p. 426.

(3) Beaudrand, dans son *Dictionnaire géographique*, t. I, identifie Chana ou Cæna et Coptos. D'autre part on lit dans l'*Oriens Christianus*, t. II, p. 619 : Provinciæ Ægypti primæ, Copithis vicus. Sunt qui eamdem esse putant ac Canam sive Banam inferioris Ægypti civitatem unam.

(4) V. Pococke, *op. cit.*, p. 87.

On pourrait peut-être en conclure que la ville de Cananeos ou Nouveau Cana, où fut portée la sanglante relique, était située dans la haute Égypte, soit sur l'emplacement même de Coptos, soit dans le voisinage (1).

Au reste cette question tout incidente est de fort petite importance, et on peut se résigner à ignorer un détail de géographie antique que les Bollandistes et l'exact et savant Tillemont n'ont pu éclaircir.

Ce que nous retenons comme incontestable, c'est que les lampes votives consacrées à Polyeucte sont un nouveau témoignage qui confirme les précédents et atteste la réalité historique du personnage.

Nous attendons ici une inévitable objection : sans doute, mais duquel ? car ne parle-t-on pas de plusieurs Polyeucte ? Nous cherchons à établir l'existence d'un Polyeucte, on nous en signale quatre ou cinq.

Les Bollandistes, en effet, outre le Polyeucte ami de

(1) Une autre hypothèse encore peut se faire.

On ne nous donne pas ici un nom propre de ville, mais le nom du siège d'une peuplade, Κανανεωταί, lequel, à cause de la prononciation antique de la diphtongue grecque αι, peut être lu Κανανατωταί. Or d'antiques traditions arméniennes rapportent qu'au temps d 'rsace Ier, c'est-à-dire vers le milieu du IIIe siècle de notre ère, il y avait, aux extrêmes frontières orientales de l'Arménie, sur les bords du lac de Kegham, une tribu assez considérable qui portait le nom de Chananéens et prétendait descendre des Chananéens expulsés par Josué. Il est possible que ce soit de la ville principale de cette tribu qu'il est question dans le document relatif à Polyeucte. V. Moïse de Khorén, I, 17 (Langlois, *Collection des historiens de l'Arménie*, t. II, p. 70-81).

A cette hypothèse, il est vrai, on pourrait opposer que Chananéens se dit en grec Χαναναῖοι et non Κανανατωταί, — et d'autre part que Polyeucte et Néarque, étant tous deux Grecs de race, on comprend mal pourquoi la relique de Polyeucte eût été transportée dans ce pays où ils n'avaient vraisemblablement aucune attache : on le comprend d'autant moins, qu'au milieu du troisième siècle le christianisme n'avait pas encore pénétré dans cette partie reculée de l'Arménie.

Néarque et mari de Pauline, le héros de Corneille, dont ils racontent l'histoire au 13 février, mentionnent quatre martyrs du même nom : un au 19 mai à Césarée de Cappadoce, un autre au 21 mai dans la même ville, un troisième au 8 janvier, tous les trois sans *Actes*, et un quatrième sans nom de pays, au 11 janvier.

De ces quatre Polyeucte différents du nôtre, le Martyrologe romain en passe trois sous silence, c'est-à-dire les exclut et ne conserve que celui du 21 mai, lequel ne fait qu'un évidemment avec le personnage du même nom, marqué le 19 du même mois dans la même ville de la même province (1).

Le Polyeucte indiqué par les Bollandistes au 8 janvier est en effet douteux. On ne s'accorde pas même sur le nom, on l'appelle Euctus ou Polyeuctus et l'auteur de la courte note qui le concerne dans les *Acta Sanctorum* écrit : ou que par aphérèse on a fait Euctus de Polyeuctus, ou que par prothèse on a fait Polyeuctus d'Euctus (2). — On pourrait supposer aussi que, la date du martyre de notre Polyeucte variant dans les martyrologes et les Actes grecs du 7 au

(1) *Acta Sanctorum*, mai, tom. IV, p. 309. De Sancto Poliocho martyre Cæsareæ in Cappadocia. Les variantes sur le nom sont fort nombreuses : Poliochus, Epoliochus, Polittus, Pulliolus, etc. A propos du nom de Polyeucte, Adon écrit Πολύευκτος, « qui latine interpretatur multum orans ». Cette explication répétée par Usuard et d'autres hagiographes, laquelle fait du nom de Polyeucte comme une appellation mystique et qu'on pourrait supposer donnée après coup n'est point exacte. Le nom de Πολύευκτος est un nom que plusieurs personnages ont porté avant l'ère chrétienne. Il signifie non *multum orans*, « celui qui prie beaucoup », mais *multum oratus, multis votis petitus*, et se traduirait mot à mot en français par le mot « Désiré », qui, comme on sait, est aussi un nom propre dans notre langue.

(2) *Acta Sanctorum*, janvier, tom. I, p. 473 : De SS. MM. Timotheo, Eucto seu Polyeucto, Rustico, Pisseo vel Cipiseo, Secundo, Lucio, Felice, Januario, Palladio.

11 janvier (1), c'est par un dédoublement de l'ami de Néarque qu'on a ajouté le nom de Polyeucte aux noms de plusieurs martyrs inscrits à la date du 8 janvier.

Le Polyeucte du 11 janvier marqué avec Candidianus et Philoromus est le seul des quatre qui ait des Actes (2). Mais ces Actes sont d'une insignifiance et d'une nullité absolues. L'hypothèse du dédoublement de notre Polyeucte s'impose ici, non pas seulement à cause de la date du 11 janvier, mais parce que les deux noms de Philoromus et de notre Polyeucte sont joints dans un appendice de ces Actes. Évidemment cela a suffi pour qu'on les mît ensemble et qu'on leur fabriquât des Actes, vides du reste de toute indication historique.

Reste le Polyeucte du 21 mai (3), le seul des homonymes de notre Polyeucte que le Martyrologe romain ait conservé. On le nomme tantôt avec deux compagnons, tantôt avec quatre.

Baronius dans son Martyrologe le fait mourir à Césarée de Cappadoce, et, dans ses *Annales ecclésiastiques* le même Baronius rapporte que ce Polyeucte et ses compagnons étaient des soldats qui furent martyrisés à Mélitène en Arménie à la fin de la persécution de Dioclétien (4). On n'a

(1) Un vieux Martyrologe latin cité par Florentinius (*Vetust. Occid. Eccl. Martyrolog.*) écrit au VII ides des de janvier (7 janv.) : In Militana civitate natalis Poliocti.

(2) *Acta Sanctorum*, janvier, t. I, p. 666-667.

(3) *Acta Sanctorum*, mai, t. V, p. 5. De SS. Polyeucto, Victorio, Donato, Quinto, Cucusa MM. Cæsareæ in Cappadocia. Le martyrologe d'Adon comme celui de Baronius ne compte que les trois premiers noms. Ces noms aussi offrent diverses variantes : Victor au lieu de Victorius, Lòcusta au lieu de Cucusa.

(4) Cf. le *Martyrologe romain* au 21 mai et les *Annal. Ecclesiast.* ad annum 311, 21.

pas d'Actes de ce Polyeucte et tout renseignement historique fait défaut sur son compte. Il est donc, sinon aussi douteux, tout au moins aussi inconnu que les trois autres.

D'où il suit que si notre Polyeucte n'est pas le seul qui ait, sous ce nom, versé son sang pour la foi, il est le plus illustre, le seul qui ait une histoire, et que c'est à lui que les lampes votives dont nous avons parlé étaient consacrées.

Nous prenons donc comme établie la réalité historique de notre Polyeucte, et estimons qu'il y aurait un parti pris de scepticisme outré à considérer comme un vain fantôme créé par l'imagination un personnage dont l'existence réelle est attestée par les divers monuments que nous avons signalés.

CHAPITRE II.

LES DOCUMENTS ÉCRITS RELATIFS A POLYEUCTE.

Nous venons maintenant aux documents écrits qui racontent le martyre de Polyeucte.

Deux recensions des Actes de Polyeucte sont imprimées au tome II de février des *Acta Sanctorum* paru en 1658 ; mais l'une des deux, celle que connut Corneille et qui lui fournit l'idée et la matière de sa tragédie, avait été publiée déjà par Aloïsio Lippomani en 1560, et, dix ans plus tard, dans le recueil de Surius d'après le texte grec de Métaphraste dont les manuscrits étaient fort nombreux (1).

La première recension des Bollandistes est un texte latin d'un auteur anonyme, tiré, disent les éditeurs, d'un manuscrit d'Utrecht. La seconde est une version nouvelle du texte de Métaphraste, lequel, suivant les Bollandistes, a travaillé sur un document grec plus ancien et inconnu.

La première rédaction latine est encore plus éloignée de la source originale que la seconde. A première vue déjà ce morceau paraît froid, sec, décharné, sans couleur ni saveur antique, semblable à un sommaire d'écolier, qui ôte la chair et le sang à l'œuvre qu'il analyse et résume.

(1) Les Actes grecs de Polyeucte se trouvent dans onze manuscrits de la Bibliothèque nationale aux numéros suivants du fonds grec : 513, 1448, 1449, 1467, 1472, 1473, 1493, 1518, 1520, 1536 et 1537. Or sur ces onze Mss. tous à l'exception du premier (513) et du troisième (1449), reproduisent la composition de Métaphraste.

Nous croyons pouvoir affirmer en toute assurance que nous avons trouvé le texte latin sur lequel ce résumé a été fait. En général les questions qui portent sur l'origine et la filiation des écrits anciens sont fort difficiles à résoudre et n'aboutissent qu'à d'incertaines probabilités. Ici il n'y a pas de doute. Les premiers Actes latins de Polyeucte donnés par les Bollandistes ont été écrits par un auteur qui avait sous les yeux un autre texte beaucoup plus long qu'il s'est contenté de copier ou de résumer. Ce texte inédit se trouve au folio 37 d'un superbe manuscrit de la Bibliothèque nationale, provenant de la bibliothèque de Colbert, inscrit au n° 5278 du fonds latin. Il est indiqué au catalogue comme écrit, partie au XIIIe, partie au XIVe siècle.

L'identité de nombre d'expressions, dont une est fautive et provient probablement de quelque erreur de lecture d'un document grec plus ancien, des phrases textuellement transcrites, ne peuvent s'expliquer par des rencontres ou des coïncidences fortuites. De même la fidélité du résumé, qui suit pas à pas notre texte inédit, l'identité des coupures et des modifications aux mêmes endroits, prouvent que le texte le plus court a été fait sur le plus long.

On ne saurait en effet, dans l'espèce, alléguer qu'on ne peut savoir qui des deux anonymes a copié l'autre, et que, de ces deux textes d'étendue très inégale, c'est peut-être le plus long qui a été fait après et sur le plus court; ou bien que les deux auteurs ne se sont rencontrés que parce qu'ils travaillaient sur un original commun; vu que, d'abord, l'auteur de notre texte inédit déclare qu'il n'écrit que pour combler une lacune dans l'hagiographie latine et donner des Actes à Polyeucte, fâcheusement oublié dans l'Occident; vu, en second lieu, qu'il déclare qu'il n'a eu à sa disposition, pour faire son travail, que des documents venus d'Orient,

c'est-à-dire des documents grecs ; vu, enfin, que ces Actes latins inédits constituent un travail essentiellement personnel et pour nombre de détails et plus encore pour la forme. Enfin l'hypothèse de deux auteurs travaillant à distance, et sans se connaître, sur un même original grec, et le mettant en latin, chacun de son côté et à sa manière, n'est pas admissible ; car il y aurait miracle à ce qu'ils se fussent rencontrés, comme ils ont fait, dans les mêmes expressions, les mêmes phrases, les mêmes corrections et les mêmes bévues.

Nous tenons pour certain que la lecture comparée des deux textes ne laissera à personne le moindre doute sur l'évidence de notre conclusion, au sujet du rapport de filiation de ces deux documents.

La seconde recension des Actes de Polyeucte, dans les *Acta Sanctorum*, est une traduction nouvelle de la pièce de Métaphraste composée vers la fin du Xe siècle.

La critique en général, et depuis longtemps, et non sans raison, se défie des récits hagiographiques de Siméon Métaphraste. Sa crédulité est proverbiale, et son imagination égale sa crédulité. C'est un arrangeur et un amplificateur à outrance. Il n'est pas douteux ici qu'il a composé son récit sur une relation déjà écrite. Cependant, dans cette composition, sa part d'invention et d'illustration est, croyons-nous, moins grande qu'on ne l'imagine. Les Actes de Polyeucte qu'il a donnés sont en somme, à ce qu'il semble, une homélie qu'il a transcrite, en abrégeant ce qui lui a paru détail parasite. En plusieurs passages de cette pièce la forme oratoire est encore visible. Le début n'est rien qu'un exorde écourté. Le voici :

« S'il est au monde une jolie histoire, c'est celle de l'admirable martyr Polyeucte. L'agrément s'y joint au solide profit. Rien n'est tel que l'expérience pour s'en convaincre..

Racontons-la donc, et produisons-la devant ce pieux et religieux auditoire. Quant à vous, apportez ici, chacun selon vos forces, ce qui dépend de vous, des oreilles attentives à mes paroles, un cœur ouvert et bien préparé. »

Qui parlait de la sorte? dans quelle ville et à quelle époque? Si l'exorde est authentique et extrait textuellement de quelque homélie prononcée, nous n'avons nul moyen de répondre à cette triple question. S'il est un abrégé de l'exorde d'une homélie dont nous allons parler, il semble qu'on puisse répondre à l'une de ces questions.

Si nous n'avions du martyre de Polyeucte que les deux relations qu'on lit dans les *Acta Sanctorum*, on pourrait déjà juger que celle de Métaphraste est la meilleure, et que, partout où elle diffère de l'autre, elle doit être préférée par cela seul qu'elle est plus naïve et de saveur plus antique. Cependant il y a quelque témérité à affirmer que, de deux récits hagiographiques, le plus long est le plus sincère. Mais nous apportons ici deux textes nouveaux et inédits : l'un latin, dont nous venons de parler, source évidente du court récit des Bollandistes; et un texte grec, original commun de ce texte latin inédit et des deux recensions des Bollandistes. Nous avons trouvé ces Actes grecs inédits dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, l'un qui porte le n° 513 du fonds grec et qui provient de la bibliothèque de Mazarin l'autre qui porte le n° 1449, et qui est originaire de la bibliothèque de Colbert (1). A quelques variantes près ces deux textes sont identiques. Avant d'en raisonner il importe de faire connaître cette pièce. En voici la traduction française. Nous suivons particulièrement le texte du Ms. n° 1449.

(1) Ce dernier nous a été signalé comme inédit par M. Miller, de l'Institut, si familier, comme on sait, avec les manuscrits grecs de toutes les grandes collections publiques de l'Europe.

Combat du saint et illustre martyr du Christ Polyeucte.

Aujourd'hui, à ce qu'il semble, la grâce de Dieu qui s'est si largement et si puissamment déployée dans les actions du saint martyr Polyeucte, n'est plus mise en question. Aujourd'hui les païens, détestés et l'oreille basse, ceux que leur démence courbe devant les idoles et qui ont placé leur confiance en de vaines images sculptées, rougissent, obligés qu'ils sont par la puissance divine d'imiter malgré eux le saint martyr Polyeucte, afin que, selon la parole sacrée, devant le créateur et l'auteur de toutes choses, tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers.

Or la puissance d'en haut, dans ce qu'elle a de divin et d'extraordinaire, n'est nulle part plus digne d'être estimée et célébrée que dans la présente histoire.

Voici, en effet, le bienheureux Polyeucte : compté parmi les païens, il a travaillé à affermir la foi du Sauveur; soldat d'un empire humain, il a méprisé la milice du siècle et vaillamment échangé l'étendard terrestre pour celui du Christ, et par ses épreuves et sa constance, il a mérité une couronne qui ne se flétrit pas. Le Sauveur par une révélation l'avait appelé dans son royaume, l'avait dépouillé de sa grossière et terrestre chlamyde d'incrédule pour le couvrir d'une chlamyde mystique, ineffable, plus précieuse et plus digne de Dieu. Le martyr obéit à la voix du Sauveur qui l'appelait : par son ardeur, son zèle, sa bonne volonté, il devança cet appel et sut dédaigner toutes les choses d'ici-bas. Épouse, enfants, grandes richesses, éclat du rang militaire, gloire et illustration, rien ne put le détourner de la vraie piété; comme il mettait la vie et la cité céleste à plus haut prix que tous ces biens, par une conversion soudaine il répudia l'erreur des idoles pour embrasser la pure

et vraie religion. Et ce qu'il y a de plus admirable que ce choix du meilleur parti, Polyeucte avait pour femme la fille du persécuteur. Celui-ci, qui avait réussi à persuader à tous les autres de sacrifier, échoua devant la conscience du saint. Vainement il employa sa propre fille pour émouvoir la pitié du martyr ; vainement il lui conduisit ses enfants pour essayer de le séduire et de le ramener. Invincible et inexpugnable de toutes parts, le nouveau soldat du Christ sut rompre les liens du sang et des tendresses humaines, et s'attacher en fidèle serviteur au roi du ciel qui l'avait enrôlé sous ses drapeaux.

Ce n'est pas sans un dessein de la sagesse divine que Polyeucte avait embrassé le métier de soldat sujet à tant de travaux. Dans sa bienveillance, en effet, Dieu, voulant éprouver l'âme du martyr et soumettre sa bonne volonté à la pierre de touche comme un or pur et de bon aloi, le jeta dans la vie militaire qui passe généralement pour si pénible, afin que, par cette rude épreuve, le Sauveur mît en pleine lumière son vrai serviteur. Voici en effet : par l'apprentissage des belles actions, il le prépare à passer du service de la terre à une plus haute destinée. O très pieux martyr, pur de toute manière et saint aux yeux de Dieu ! O très précieux martyr, du souvenir de qui nous ne pouvons nous rassasier ! O très divin martyr, qui a donné à sa race plus d'illustration qu'il n'en avait reçu ! Lui aussi, en effet, il a foulé sous ses pieds la tête du serpent, comme la bienheureuse Théela, la première martyre, et Perpétue qui franchit cette céleste échelle d'airain qui montait jusqu'au Sauveur, et allait jusqu'au ciel ! Ce n'est pas sans raison sans doute que les prophéties disent : De grands et de nombreux dangers assiégeront la famille des chrétiens, et c'est à peine si un seul, après une vie longue, vertueuse et sans tache,

pourra jouir de l'honneur du royaume de Dieu. Le bienheureux Polyeucte y est monté cependant ; il a écrasé le serpent quand il a refusé de s'incliner devant les idoles ; ferme, il a gravi l'échelle mystique, et, par le miracle de sa foi, il a éteint la violence du feu et brisé les dents des lions. O milice et foi céleste que l'épée du diable n'a pu entamer! O disciple du Christ passé au feu de l'épreuve! O vrai et pur soldat à qui sa foi a valu une éternelle renommée!

Aujourd'hui nous avons devant nous les monuments de son divin anniversaire, il nous est donné de jouir de ses belles actions, et c'est un devoir de foi pour tout chrétien de les publier partout. Mais qu'offrirons-nous en retour au martyr qui soit digne de lui? Par quelles actions de grâce reconnaîtrons-nous l'amour qu'il montra pour Dieu? Si vous le voulez, célébrons en son honneur les chœurs accoutumés, et rappelons son héroïsme, afin que le souvenir de ses bienheureuses paroles nous fasse entrer en communion, comme il est écrit, avec sa très sainte mémoire, et que nous puissions fortifier nos âmes dans la vraie foi.

Les faits qui composent l'histoire du martyre de Polyeucte se déroulèrent de la façon que voici. Auditeurs, avec un cœur et des oreilles purifiés par la bonne direction de vos pensées, donnez-moi toutes vos âmes par la grâce du saint martyr (1).

Un certain Néarque et le bienheureux Polyeucte étaient frères, non par le sang mais par libre choix. La volonté de Dieu les avait faits camarades, compagnons d'armes et intimes amis. Néarque était chrétien : Polyeucte passait pour païen. Au fond il était si peu éloigné de la vraie foi, qu'il pouvait défier sur ce point la plupart des âmes chrétiennes.

(1) Cette dernière phrase, qui finit l'exorde de Métaphraste, n'est pas dans le Ms. 1449. Nous la tirons du Ms. 513.

Et là aussi il faut admirer les desseins de Dieu. En effet, avant la venue du Sauveur qu'il envoya du ciel pour notre salut, tous les hommes gisaient dans les ténèbres de l'idolâtrie et dans le gouffre de l'impiété. Mais après que le Sauveur eut paru, tous les hommes purent aussitôt sortir de la bourbe de l'idolâtrie. O frères du divin avènement! O foi de Polyeucte! O Roi descendu du ciel et recevant sous sa loi un soldat qui se donne à lui!

Or donc, quelle épreuve mit cette foi hors de pair? Quelle occasion fit tout à coup passer Polyeucte du paganisme au martyre?

Dèce et Valérien usant en tyrans cruels du pouvoir qu'ils tenaient de Dieu publièrent un édit nouveau et impie qui ordonnait que ceux (des chrétiens) qui dans l'armée sacrifieraient seraient honorés, mais que ceux qui se refuseraient à sacrifier seraient punis de mort. Voyons donc quel fut le parti que prit Polyeucte.

L'injuste édit de Dèce et de Valérien contre les chrétiens frappa Néarque de stupeur. Gémissant sans cesse en secret, il interrompit ses relations ordinaires avec Polyeucte et cessa de s'asseoir à la même table, si bien que Polyeucte s'en émut et en souffrit. Plusieurs fois celui-ci lui demanda la cause de son chagrin, sans pouvoir lui arracher une réponse. Cependant comme cette froideur et ce silence de Néarque se prolongeaient, qu'il continuait d'être absorbé en lui-même et abîmé dans la tristesse, Polyeucte s'ouvrit à lui spontanément : « Qu'est-il arrivé, ô Néarque, qui fasse échec à notre amitié, et traverse notre affection, au point que tu ne veuilles plus m'adresser la parole? T'ai-je blessé en quelque chose, ou as-tu éprouvé de ma part quelque ennui? » Et Néarque, touché par les paroles de son ami : « L'impie et injuste édit, dit-il, amènera entre nous une

séparation prochaine. Voilà, cher ami, la raison de mon silence; d'ailleurs, à cause de cela, nous n'aurons plus l'un et l'autre les mêmes sentiments. »

Polyeucte lui répondit : « Pourquoi contre toute attente, ô Néarque, m'as-tu adressé de telles paroles? Quand bien même nous serions sur le point d'être séparés par la mort, y a-t-il personne au monde qui pût rompre l'amitié tendre qui nous unit? — C'est à quoi je pense précisément, dit Néarque. La séparation que je pressens est plus cruelle que la mort même. »

Polyeucte qui ne comprenait pas encore ce que son ami voulait dire par cette prochaine séparation, allant à lui, le serrant dans ses bras, le priait, le suppliait de lui dire la cause de cette séparation prochaine. Et Néarque, affligé davantage par ces instances, voulait s'expliquer, puis la pensée qui l'occupait lui faisait venir les larmes aux yeux et lui fermait la bouche. Longuement il attachait ses regards sur Polyeucte, mais n'osait point parler, désolé et se roulant par terre.

Cependant Polyeucte supportait impatiemment ce long silence. Il craignait que son ami n'eût reçu quelque outrage de ses serviteurs : car pour son compte il n'avait rien à lui reprocher. Il supposait que quelque fausse accusation, quelque calomnie, quelque amende prononcée le troublait ainsi jusqu'aux larmes, et il était prêt, lui disait-il, à supporter tout pour lui, l'amende, la mort et n'importe quelle disgrâce, et jusqu'à la perte de ses enfants : car il mettait toutes choses après son amitié.

Enhardi par ces paroles et ces protestations, Néarque, à grand'peine se déchargea du poids qui pesait sur son âme et lui dit : « Demain, ô cher Polyeucte, nous serons séparés et deviendrons étrangers l'un pour l'autre. »

Mais Polyeucte, sûr de sa forte amitié, souriait doucement. Il ne laissait pas cependant d'être agité et troublé par cet étrange transport de Néarque. Le visage tout mouillé de larmes, il priait son ami de lui dire ce qui était arrivé et la raison de semblables paroles.

Néarque alors lui expliqua l'édit nouvellement publié des empereurs. Et le bienheureux Polyeucte, remis de son agitation et de son trouble, et portant sa pensée vers les choses divines, se ressouvint de la vision qu'il avait eue et, plein de la grâce divine, la communiqua à Néarque.

« J'ai vu aujourd'hui, dit-il, ô très cher ami, le Seigneur Jésus-Christ que tu adores saintement et avec crainte. Il s'est approché de moi, m'a ôté cette chlamyde grossière et humaine, et à la place, m'a revêtu d'une autre plus précieuse, toute de soie et brillante comme une lumière, me l'a, avec une agrafe d'or, attachée sur l'épaule gauche, suivant l'ordinaire, et après cela m'a fait présent d'un cheval ailé. »

Alors Néarque, transporté de joie : « Eh bien, cher Polyeucte, tu as donc connu le Dieu du ciel, riche de la richesse céleste et de l'immortalité et qui comble de riches présents les hommes pieux! »

Et le bienheureux Polyeucte lui dit : « Et quand donc ai-je ignoré mon maître et mon Sauveur Jésus-Christ? Quand donc, lorsque tu m'entretenais de lui, n'ai-je pas tremblé et frémi? Si je n'étais pas encore chrétien de fait, dans l'âme et par libre mouvement du cœur, je m'inclinais sous sa loi : toujours et en tout temps j'ai détesté la folie des idoles vaines et insensibles, les trompeuses images des faux dieux, et leur secte infâme et souillée. »

Plein d'allégresse à ces paroles, Néarque dit : « Fort à propos, ô très cher ami, tu viens de parler des fausses et

trompeuses idoles. C'est à elles que, d'après l'édit des empereurs, il nous faut sacrifier, ou, si nous refusons et voulons servir Dieu, perdre cette vie. Or qui pourrait m'empêcher ici de pleurer et de gémir sur toi ? Je crains en effet, qu'abandonnant mon amitié et ma croyance, tu ne sois perdu pour moi. J'ai un pressentiment qu'à peine chrétien comme tu es, tu te verras forcé d'obéir à l'ordre des empereurs. »

Le bienheureux Polyeucte, secouant alors la tête, regardant fixement son ami et lui prenant la main : « Voilà donc, dit-il, ce que tu craignais; voilà le secret soupçon que tu nourrissais ! Méritais-je donc d'être jugé par toi capable de préférer à la puissance divine du ciel de vaines et immondes idoles ? Tu ne parais avoir compris que ce qu'il y a d'humain dans notre amitié (1). »

Réveillé comme d'un songe par les paroles du bienheureux Polyeucte, Néarque lui dit : « O mon cher Polyeucte ! les richesses, les honneurs militaires ni la vie de ce monde, rien à mes yeux n'est préférable à la vie avec le Christ. L'immortalité et le salut éternel, voilà les vrais biens pour moi. » Et Polyeucte, pour l'éprouver, lui dit : « Et tu ne doutes pas, ô Néarque, que ces biens te soient réservés (2) ? » — Or Néarque

(1) Le Ms. fonds grec n° 513 ajoute ici : « non ce qu'il y a de spirituel et de divin et ce qui nous rapproche de Dieu. Que faisons-nous donc, ô Néarque ? que ne montrons-nous à tous la vraie foi que nous avons dans le Seigneur ! » Métaphraste a gardé cette phrase, que Corneille a, comme on sait, si vivement rendue, mais il la rattache à ce qui suit en marquant que Néarque accepte avec zèle cette invitation. Il n'y a rien de semblable dans nos deux textes et ce mot de Polyeucte dans le Ms. 513 paraît isolé et mal attaché à ce qui suit. Notre Ms. 1449, que nous suivons de préférence, n'a pas ce passage.

(2) Cette phrase est identique dans les deux Mss. 1449 et 513. Métaphraste exprime ici, ce semble, une autre idée en faisant dire à Polyeucte sous couleur aussi d'éprouver Néarque : « Eh quoi ! ne désires-tu pas goûter

pensant que son ami parlait ainsi non pour l'éprouver mais du fond du cœur, répondit : « Sans doute, ô mon cher ami, tu ignores quel rang j'occupe auprès du Christ et quels progrès j'ai faits grâce à lui. » — Et Polyeucte : « Comment supposer que je l'ignore; cependant je suis plus avant encore près du Seigneur, ô Néarque, puisque aujourd'hui le Dieu éternel m'a, dans une vision, passé la royale et céleste chlamyde. Mais je veux t'interroger sur un point de foi capital, car j'ai peur qu'arrivant auprès du Sauveur sans avoir été consacré et initié, je ne sois pas reçu au nombre de ses soldats. Ceux qui n'ont pas participé aux mystères sacrés ne sont-ils donc pas aussi accueillis auprès du Sauveur ? »

Néarque comprenant la secrète inquiétude de Polyeucte qui n'était pas consacré chrétien, et voulant assurer sa foi, calma ses scrupules et dit : « N'en doute pas, ô Polyeucte! Dieu peut en effet de ces pierres faire naître des enfants à Abraham, c'est-à-dire contre toute espérance, et transformer des païens en soldats du Christ. Voilà en effet : la porte de la vie éternelle est ouverte à toutes les nations, et l'accès étroit au salut éternel n'est fermé à personne. Si peu qu'on ait de foi, on recevra pour ce peu de foi, s'il est sincère, une grande récompense. C'est ce qu'enseigne l'Évangile où le Sauveur fait donner le même salaire aux ouvriers qui sont venus au travail à la première heure, et à la troisième, et à la sixième, et à la neuvième, et à la onzième; ainsi si tu es venu au Sauveur tard et le soir, on te verra recevoir la même récompense de ses mains. »

ces biens célestes qui sont sous ta main! » Notre texte latin inédit qui vient en partie du texte du ms. 513, ou d'un autre texte de même famille, exprime ici une autre pensée : « Sed vereor, o Nearce, ne consultum esse velis dignitati tuæ, et, dum forte huic disponis parcere, amittas honorem præparatum tibi in cœlis », et met ici, en les déplaçant, les mots de Néarque qui, dans les textes grecs, sont plus haut : « Dignitas hujus seculi nulla est... »

Et ces paroles de Néarque rappelant à Polyeucte un ancien entretien, le rassurèrent, et il dit à Néarque : « En effet, je t'ai entendu un jour me lire en secret : Aux ouvriers qui n'avaient travaillé qu'une heure le maître ordonna de remettre le même salaire qu'à ceux qui avaient supporté le poids et la chaleur du jour entier. »

Et Néarque lui dit : « Tu peux te rappeler encore, ô Polyeucte! d'autres témoignages du Sauveur pour fortifier ta foi, par exemple ce qu'il dit au larron attaché à la croix à sa droite. « Nous du moins, disait celui-ci, nous payons « justement la peine de nos crimes, mais le Sauveur inno- « cent et pur, comme il est, de toute faute, pourquoi est-il mis en croix ? » Et le même ajoutant : « Souviens-toi de moi, « Seigneur, dans ton royaume. » Aussitôt le Sauveur lui répondit : « Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis, » lui promettant de la sorte des biens immenses et éternels en retour d'une foi chétive et à peine ébauchée. Tu vois donc, ô mon cher Polyeucte! quels grands biens une foi, si petite qu'elle soit, peut recevoir selon ces déclarations. Voici en- « core : « Un peu de foi sincère transporte des montagnes entières, » comme dit l'Evangile.

Et le bienheureux Polyeucte dit à Néarque : « Et il est possible, ô Néarque! que sans baptême des hommes puissent obtenir ces biens? » Et Néarque répondit : « Tout est pur pour les purs, mais pour ceux qui sont souillés dans leur cœur, rien n'est pur, mais tout est souillé, la pensée et la conscience. Voici encore : aux aveugles qui s'approchaient de lui et lui demandaient de les guérir, Notre-Seigneur Jésus-Christ ne parlait pas de mystères, il ne leur demandait pas s'ils avaient reçu le baptême, mais seulement s'ils venaient à lui avec une foi véritable, et il dit : « Croyez-vous que je puis « le faire ? » et prononçant une seule parole il commanda aus-

sitôt à leurs yeux corporels de voir. Et à l'instant leurs yeux s'ouvrirent. »

A ces paroles, le bienheureux Polyeucte, l'âme rassérénée, oubliant les choses corporelles et terrestres s'écria : « Convenons donc, ô Néarque ! de souffrir le martyre pour le Christ; aussi bien nous sommes connus d'avance de lui, comme l'enseigne la loi qui dit : Avant que je t'aie formé dans le sein maternel je t'ai connu, et avant que tu sois sorti des entrailles de ta mère, je t'ai sanctifié. Et moi, sois assuré que j'étais avant que les cieux fussent. Écoute, ô mon cher Néarque ! je me vois moi-même par la pensée dans le séjour divin ; je vois par l'esprit le Seigneur Jésus-Christ près de moi, et l'éclat de ses regards resplendit sur mon visage.

« Mais il est temps de sortir et d'aller lire ce funeste et injuste édit des empereurs. »

Après l'avoir lu, le bienheureux Polyeucte commença par cracher sur l'édit, ensuite il l'arracha et le mit en pièces. Puis, s'étant retourné et apercevant des idoles qu'on portait pour les placer sur les autels, et les autels ornés des guirlandes accoutumées, — sans doute pour que l'entrelacement des verts rameaux déguisât la laideur du hideux spectacle des idoles, — un sourire divin aux lèvres, il s'approcha : et, empoignant chacun de ces faux dieux, l'un après l'autre, il les jeta par terre et les brisa. Après cela Félix, son beau-père, Félix établi persécuteur par les princes, frappé de stupeur en présence de ce que Polyeucte avait fait, s'avance indigné et lui dit : « Aujourd'hui, moi Félix, me voilà sans enfants. Si fier naguère de mon gendre et de mes fils, me voilà tout d'un coup sans famille. Personne au monde, ni dieu ni homme, ne peut avoir pitié de Polyeucte, après son excès d'audace, après qu'il a si indignement brisé nos dieux. »

Le bienheureux Polyeucte lui répondit : « Je les avais jusqu'ici méprisés comme insensibles et impuissants, mais j'ai voulu montrer par le fait leur misère et leur néant. Si tu as d'autres dieux, ô Félix! va donc et produis-les au dehors, afin qu'ils soient comme ceux-ci conspués et brisés par nous serviteurs de Dieu. » Et Félix lui dit: « Fais ce que tu pourras pour vivre encore une heure, ô Polyeucte! » et le regardant avec une douce pitié : « Tais-toi, au moins, jusqu'à ce que tu aies vu ta femme, avant ta mort. » — Et le bienheureux Polyeucte, éclairé d'une inspiration divine : « Quelle femme? quels enfants? Ma pensée n'est plus là. Le Christ m'a préparé dans les cieux une autre épouse spirituelle. Pour ta fille, si elle consent à me suivre, moi et ma croyance, elle sera bienheureuse et pleine de gloire. Si elle s'attache à un autre parti, elle aussi, avec ceux que tu appelles tes dieux, elle ira à la perdition. »

Félix sur ces mots pleura, et, regardant Polyeucte qui avait entièrement dit adieu aux choses humaines, il lui dit : « Et toi aussi, Polyeucte, les sortilèges du Christ t'ont mis hors de toi-même. » Et Polyeucte lui dit : « Il est vrai, oui, la pure puissance du Christ a captivé mon âme, ma pensée et ma volonté. Il m'a tiré de moi-même et par de mystiques et inénarrables prestiges, m'a attaché à son royaume et a daigné faire de moi son soldat. »

Après ces discours échangés, où la vertu céleste et divine inspirait Polyeucte, les bourreaux impies s'approchèrent de Polyeucte et le frappèrent cruellement de coups de verges. Et le martyr recevait ces coups avec joie, voyant près de lui Jésus qui souffrait pour lui.

Avec intrépidité il dit à Félix : « Scélérat, initiateur des abominables superstitions et ministre de princes misérables et éphémères, pourquoi verses-tu sur moi des larmes feintes

et hypocrites et essayes-tu par ma femme et mes petits enfants de m'arracher l'espérance que j'ai mise uniquement dans le Christ ? Crois-moi, c'est sur toi plutôt qu'il te faut pleurer, sur toi qui, à cause de tes perverses complaisances pour tes maîtres, dois être condamné bientôt aux ténèbres sans fin et au feu éternel. »

Au moment où le bienheureux Polyeucte, qui avait alors par la pensée rompu avec les choses humaines et semblait habiter le ciel, parlait de la sorte, sa femme Pauline, tout en larmes et profondément affligée de ce qui était arrivé, accourut et lui dit : « Quelle démence s'est emparée de toi, ô Polyeucte ! qui t'a trompé au point de te pousser à une pareille action (1) et de te faire briser nos douze dieux ? » Et le bienheureux Polyeucte, souriant ironiquement à ces paroles, dit à sa femme : « Si moi seul j'ai vaincu et détruit vos douze dieux, ô Pauline! tu ne peux plus trouver de dieu ici-bas. Crois-moi donc, Pauline, partage ma croyance et ma foi, et empresse-toi d'échanger cette fragile gloire humaine pour l'éternité de la vie céleste. »

Après ces discours et cet exemple de foi constante et invincible qui fut très fécond pour beaucoup de païens qu'il convertit, les persécuteurs tinrent conseil et d'une seule voix prononcèrent contre Polyeucte la peine capitale.

Le très saint martyr ayant entendu cet injuste et inique arrêt, méprisa une sentence qui n'avait prise que sur son corps mortel, et, se hâtant en quelque sorte vers la grande récompense, plein de fierté et d'allégresse il subit cette peine, comme on la nomme, vivant déjà au ciel avec le

(1) Τοιοῦτον δράμα ἐργάσασθαι. Nous prenons δράμα dans son sens simple et naturel d'action, en latin *facinus*, et n'osons employer ici le mot : *tragédie* qui pourrait paraître quelque peu emphatique.

Sauveur et ne tenant plus à la terre que par le lien qui attache l'âme au corps. Le bienheureux Polyeucte, en effet, confirmait les fidèles qui étaient près de lui, disant : « Je vois un jeune homme qui marche devant moi, il se plaît à m'entretenir, et fait en sorte que toutes les choses d'ici-bas me deviennent étrangères. »

Or lorsqu'il était sur le point de consommer son martyre, et, par son sang répandu, de recevoir le divin baptême et le sceau du Christ d'une façon mystique et toute spirituelle, le bienheureux Polyeucte n'oublia pas la tendre amitié qui l'unissait à Néarque au point que, dans deux corps ils passaient pour n'avoir qu'une âme et qu'une pensée ; mais le regardant et s'adressant à lui : « Frère Néarque, dit-il, souviens-toi de notre convention secrète et garde toujours mémoire de moi. » Ayant laissé à Néarque cette dernière parole, comme un mot d'ordre spirituel, et ayant prié et s'étant signé sur tout le corps, frappé par l'épée, il finit glorieusement. On ensevelit le précieux corps du saint à Mélitène, ville d'Arménie, le IVe jour (des ides) (1), c'est-à-

(1) Le texte porte ἐν ἡμέρᾳ τετράδι ἐννάτῃ τοῦ Ἰανουαρίου μηνός, mot à mot : le quatrième jour, le neuf du mois de janvier. Quelques-uns entendent ce quatrième jour depuis sa conversion. Cela supposerait que quatre jours se passèrent entre le renversement des statues et l'exécution de Polyeucte, ce qui n'est pas impossible. Nous avons préféré dire « le quatre des ides » parce que le Ms. n° 513 le marque dans une première clausule, μαρτυρεῖ τῇ πρὸ τεσσάρων Ἰδῶν (s. ent. ἡμέρᾳ), et le répète encore à la fin ; et parce que cette même mention est indiquée à la fin des Actes latins inédits : *Consummatus est IV Iduum Januariarum.* Il est vrai que le IV des ides de janvier est le 10 janvier et qu'après l'expression ambiguë τῇ τετράδι ἡμέρᾳ notre Ms. 1449 ajoute ἐννάτῃ τοῦ Ἰανουαρίου μηνός, le 9 du mois de janvier. Le texte de Métaphraste n'apporte pas ici de grandes lumières. On y lit : τετρὰς δὲ τῶν ἡμερῶν ἦν, ἥτις ἄρα καὶ τὸ τέλος εἶδε τοῦ Πολυεύκτου καὶ τοῦ σώματος τὴν κατάθεσιν, « le quatrième jour vit la mort de Polyeucte et la déposition de son corps. »

dire le 9 du mois de janvier. Néarque recueillit le sang précieux et sacré du Saint et, l'ayant enfermé dans un linge brillant, le transporta dans la ville des Cananéotes.

Ces faits eurent lieu sous l'empire de Dèce et de Valérien, dans la première persécution d'Orient, sous le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ à qui appartiennent la gloire et la puissance, avec le Père et l'Esprit-Saint, maintenant, toujours et dans les siècles des siècles (1).

Telle est la pièce grecque inédite qui raconte le martyre de Polyeucte. On ne peut nier qu'elle ne soit composée avec art. Elle appartient à la classe des Actes qui, comme ceux de Perpétue, dont notre auteur anonyme fait mention, nous initient plutôt aux pensées intimes des fidèles qu'ils ne racontent les faits extérieurs. Ce n'est pas s'avancer beaucoup que de considérer cette pièce comme le document le plus ancien que nous ayons sur le héros de Corneille et son aventure, et comme l'original sur lequel Métaphraste et les hagiographes latins ont travaillé. Nous entendons un original très relatif. En effet, que ce morceau ait été composé d'après un document antérieur, la chose est évidente; mais que cet ori-

(1) Nous ajoutons en note l'appendice du Ms. 513, qui manque au Ms. 1449 :

« Et après la passion du bienheureux Polyeucte, moi Néarque, humble serviteur de Dieu, j'ai donné les (ces) mémoires à Timothée de Cananéos et à Saturninus, leur faisant jurer par la foi en Jésus-Christ et la victoire en Christ de son martyr Polyeucte, de célébrer chaque année son anniversaire, et de les lire scrupuleusement. Timothée les reçut et les remit aux églises, dans lesquelles on les lit deux fois par an, le 4 des ides de janvier, jour où saint Polyeucte souffrit, et le 8 des kalendes de janvier, jour où son sang fut placé dans la ville de Cananéos. Puisse Dieu le grand bienfaiteur et qui préside à ces combats nous confirmer dans la foi et fortifier ses églises dans le Christ Dieu incorruptible avec l'Esprit-Saint, à qui appartiennent la gloire et la puissance dans les siècles des siècles ! »

ginal antérieur fût le document primitif, émané par exemple de Néarque, l'ami de Polyeucte, qui aurait de sa main écrit *les souvenirs* de Polyeucte ; on n'en sait rien, et on en peut douter. C'est assez la mode des faiseurs d'apocryphes de prendre des masques historiques et de mettre leurs élucubrations personnelles sous l'autorité de noms anciens et vénérés. Les souvenirs de Polyeucte τὰ ὑπομνήματα, comme on les appelle ici, s'ils ont été écrits, comme il est possible, le lendemain de sa mort et, en quelque sorte, sous la dictée des faits, ont pu en se transmettant par libres transcriptions ou récits oraux, et en passant de mains en mains, s'altérer quelque peu, comme une pièce de monnaie qui circule, avec cette différence que la monnaie s'use et s'amincit par la circulation, tandis que les traditions écrites et plus encore les traditions orales s'enflent et grossissent.

En tout cas, le morceau que nous venons de citer dans son intégrité avec ses deux clausules ou appendices, n'est pas le document primitif pur et le premier original. Ceci, croyons-nous, ne saurait être sérieusement contesté.

Il comprend deux parties distinctes :

1° Une longue introduction que Métaphraste a résumée à sa façon, en quelques lignes. Les derniers mots de son exorde, à savoir l'appel classique à l'attention du pieux auditoire, en sont empruntés.

2° Le récit proprement dit que Métaphraste a reproduit presque textuellement, et qui dans notre pièce, comme dans celle de Métaphraste, a çà et là un caractère oratoire qui n'appartenait évidemment pas au document primitif.

Cette introduction, et les réflexions et exclamations qui coupent le récit, nous éclairent tout à fait sur la nature de cette pièce et sur l'époque approximative où elle a été composée.

C'est un discours, une oraison funèbre sacrée, ou plus

précisément une homélie prononcée dans quelque église d'Orient, devant les fidèles assemblés pendant un office, au jour anniversaire de la passion de Polyeucte, le IV des ides de janvier. L'orateur le dit formellement. Il rappelle même que l'usage de fêter à cette date la mémoire du saint martyr et de célébrer, comme on disait, son jour natal, par un discours dans lequel on rappelait le souvenir de son courage et de sa foi, était exactement observé au moins dans l'Église où il parlait. Nous avons donc ici un de ces morceaux, mélange d'éloquence édifiante et d'histoire traditionnelle, tel qu'on en trouve plus d'un dans les œuvres qui sont venues jusqu'à nous de saint Basile, des deux saint Grégoire (de Nazianze et de Nysse) et de saint Jean Chrysostome. Imaginons que dans quatorze siècles tous les documents du quinzième siècle, qui nous font connaître les faits qui ont précédé la mort de Jeanne d'Arc et ce qu'on peut justement appeler sa passion, aient disparu ; que tous les solides travaux de critique dont ces documents ont été l'objet soient anéantis et perdus, et qu'il ne reste plus, pour garder son nom et sa mémoire, qu'un des panégyriques sacrés prononcés solennellement le 8 mai dans la cathédrale d'Orléans : nos arrière-neveux, avec un tel document, seraient, pour la connaissance de Jeanne d'Arc, dans une situation analogue à celle où nous sommes aujourd'hui à l'égard de Polyeucte, avec l'éloge funèbre que nous avons cité.

Les premiers mots de notre pièce inédite permettent de la dater à peu près. Déjà il est fort peu croyable qu'un seul panégyrique de saint ait été prononcé publiquement dans une église avant l'édit de Milan (313). La condition précaire où se trouvait l'Église, avant le décret de Constantin, rend cette hypothèse inadmissible. Mais il n'est pas besoin d'hypothèse. L'orateur parle assez clairement.

L'Église est victorieuse, la grâce divine a triomphé; le christianisme n'est plus en question. L'hellénisme a encore des fidèles, mais ils sont odieux, humiliés, vont la tête basse : on prévoit qu'ils seront obligés, par la puissance divine, d'imiter Polyeucte malgré eux, c'est-à-dire sans doute de venir à l'Église, de répudier leur culte insensé et d'abattre leurs idoles. Cette puissance divine, dont on semble invoquer l'action, ne serait-ce pas la puissance effective des princes chrétiens qui voient le culte païen d'un mauvais œil et commencent à le poursuivre? Bien plus, il semble que les sectateurs qui restent à l'hellénisme viennent d'afficher récemment leur folle confiance dans leurs idoles, et qu'on en parle ici comme de gens qui ont fait l'épreuve de la vanité et de l'impuissance de leurs dieux. Ces différents traits nous empêchent de penser au règne de Constantin. Après l'édit de Milan, l'Église, au sortir des longues violences de la dernière persécution, se recueille, reforme ses cadres, et le nouveau prince qui vient de promulguer la pleine liberté des cultes ne songe à persécuter personne. Nul en son nom ne peut encore faire entendre contre les païens des menaces même voilées (1). De même la guerre avec Licinius fut comme un duel d'ambition auquel la question religieuse resta au fond tout à fait étrangère. La victoire de Constantin en 323 put réjouir l'Église, mais ne changea rien à sa condition. Il n'est pas assuré qu'elle eût eu à souffrir de la victoire de son rival. Licinius était un des signa-

(1) Nous avons autrefois essayé de mettre ceci en pleine lumière dans un travail discuté en Sorbonne, et où il s'agissait précisément de la politique de Constantin en face des deux cultes païen et chrétien. Ce travail a pour titre *De Constantino imperatore Pontifice Maximo*, in-8°; Paris, Didot et Durand, 1861. M. Victor Duruy, dans deux articles de la *Revue archéologique* (février et mars 1882), intitulés : *La politique religieuse de Constantin*, aboutit sur le même point aux mêmes conclusions.

taires de l'édit de Milan promulgué dix ans auparavant.

Mais pendant le règne de Julien, il y eut, comme on sait, sous l'active et nerveuse inspiration du nouvel empereur, un réveil et comme une renaissance très courte et très artificielle du paganisme. Certains accents de Grégoire de Nazianze, après la mort de Julien, montrent qu'au sein de l'Église les alarmes furent vives et les rancunes d'une amertume impitoyable (1). Elles pèsent encore sur la mémoire de l'empereur Julien dit l'Apostat. Celui-ci mort (en juin 363), le monogramme chrétien rétabli sur les étendards des légions, l'armée revenue en masse au Christ, avec la même facilité qu'elle l'avait abandonné, l'Église rassurée, confiante en l'avenir, put chanter victoire, et du haut de la chaire, par la bouche d'un de ses interprètes, déclarer que la grâce divine était démontrée. Les païens formaient encore la majorité, mais ils étaient inertes, découragés, suspects, en butte aux menaces. On n'est pas loin du jour où Libanius va prendre la plume et demander grâce, au nom de l'art et du respect des belles choses, pour les colonnes, les portiques, les statues jadis sacrées à d'autres titres.

Nous placerions donc volontiers la composition de ce panégyrique de Polyeucte entre 363 et 375; et de préférence dans le très proche voisinage de l'année 363, car les premiers mots de cette pièce nous paraissent sonner comme un *Te Deum*, exhaler la joie orgueilleuse d'un parti qui triomphe et annoncer des représailles. A la fin du règne de Théodose, le langage tenu dans l'exorde de cette homélie ne se comprend plus. Le prince en effet a pris parti. Le culte ancien est décidément défendu et les temples des dieux ou fermés ou transformés en églises (2).

(1) Voir les deux *Discours contre Julien*.

(2) Dès 381, sous les empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, les

Dans les dernières années du IVe siècle, et plus encore au siècle suivant, dans les Églises d'Orient, tout le monde semble avoir oublié non pas seulement l'histoire politique du passé, mais jusqu'aux traditions des premiers temps de l'Église. Les populations ignorantes s'endorment dans une foi apathique. Les évêques et les clercs s'absorbent dans les ardentes controverses qui divisent les esprits. L'insouciance et l'incuriosité des temps passés sont les mêmes chez tous. L'usage de célébrer avec éclat les anniversaires des saints et des martyrs s'éteint peu à peu, ou se réduit à de sèches et inintelligibles mentions.

C'est au moins ce dont se plaint un auteur anonyme du Ve ou du VIe siècle qui, en Occident, sur l'instante prière d'un de ses amis d'Orient, entreprend d'exhumer la mémoire de Polyeucte et de donner au martyr de Mélitène une place dans les fastes ecclésiastiques.

« Tu me demandes, dit-il, d'insérer dans les fastes le très glorieux combat du martyr Polyeucte, qui, supprimé par la négligence des écrivains, se réduit à une page à peu près muette. J'approuve ton zèle, qui n'a rien de nouveau pour moi, car tu fais ici suivant ton ordinaire. Peut-être aurais-je pu égaler mon œuvre à la gloire d'un si grand martyr, si j'avais eu à ma disposition de plus abondants

temples païens étaient de toute part détruits. V. Malalas, 13, p. 344-345; *Chronic. Pascale*, p. 561 ; Sozomène, 5, 10-7, 35; Théodoret, 5, 23 ; Libanius, *pro Sacris*, passim; *Cod. Théod.*, 16, 10, 7. Mais, malgré ces défenses et ces lois répétées, le paganisme garda encore des racines et retint nombre d'âmes tenaces. La répétition même de ces lois le prouve manifestement, et bien d'autres faits. Les lois et leurs menaces ne détruisent pas, comme d'un coup de baguette, des coutumes et des habitudes séculaires. On sait qu'en 415, vingt ans après la mort de Théodose le Grand, lors de la tragédie sanglante à laquelle Hypatie succomba, il y avait encore un parti païen nombreux et puissant à Alexandrie, dans la seconde ville de l'empire.

matériaux. Mais forcé que j'étais de conduire ma plume sur des lignes indécises et écourtées, quand je regarde les chétifs feuillets que tu m'as envoyés, je ne puis m'empêcher de pester en moi-même contre l'incurie de tes Orientaux qui ont fait si peu pour eux-mêmes en fournissant si peu à ceux de l'avenir. Reçois toutefois ce que j'ai pu faire avec les mêmes sentiments de piété que j'ai reçu de toi ce que tu m'as envoyé. Communique à nos frères le fruit de mon travail qui ne leur viendra pas peut-être sans quelque utilité (1). »

L'anonyme qui s'exprime ainsi est l'auteur de la pièce latine inédite dont nous avons parlé déjà, et que nous considérons comme la source certaine de la première recension latine des Actes de Polyeucte donnés par les Bollandistes. Nous n'avons nul moyen de trouver le nom de cet auteur, non plus que de déterminer très précisément l'époque où il a vécu. Ce qui n'est pas douteux, c'est que sa composition est d'une langue généralement saine et souvent fort élégante. Au temps de Sidoine-Apollinaire, et plus encore au temps de Fortunat, les écrivains étaient rares qui, comme celui-ci, avec l'accent oratoire si naturel à l'esprit latin, savaient se garder des deux vices de la littérature de cette époque, la barbare platitude et le maniérisme tourmenté. L'élégance de la forme, la pureté du style n'est pas sans doute ce qu'on cherche dans les pièces hagiographiques. Moins encore la rencontre-t-on. Mais quand on la trouve, on ne peut s'empêcher de le noter comme une exception. Est-elle maintenant un indice d'antiquité ? Nous n'oserions l'affirmer décidément, mais nous inclinons à le croire. N'est-il pas raisonnable en effet de penser qu'en Occident les bons écrivains latins, les cicéroniens ont dû être moins

(1) Voir les Actes latins inédits que nous donnons à l'Appendice II, *initio*.

communs au VIIe et au VIIIe siècle qu'au Ve et au VIe ; et, au moins jusqu'au réveil du goût littéraire, jusqu'à la Renaissance, qu'on a dû être d'autant plus étranger au bon usage de la langue, qu'on était plus éloigné du temps où elle atteignit son point de perfection (1)?

Ce qui est parfaitement certain, d'après l'aveu même de son auteur, c'est que cette composition a été faite sur un document plus ancien, et comme ce document avait été fourni par un chrétien d'Orient, et que Polyeucte n'avait pas encore place dans les fastes latins, sur un document écrit en langue grecque.

Notre auteur parle de cette pièce qu'on lui a envoyée comme d'un canevas indigeste avec un dédain qu'il serait, à notre avis, téméraire de prendre à la lettre, et qui prouve tout simplement sa vanité d'auteur satisfait. Sans doute sa composition lui appartient sous plus d'un rapport. Il y a mis une empreinte littéraire qui est sa marque personnelle, et quelque chose de plus. Le ton simple et familier des entretiens de Néarque et de Polyeucte est remplacé par un ton plus compassé. Néarque, sous sa plume, prend la gravité autoritaire et pédante d'un prieur qui régente un novice. Les épanchements des deux amis sont transformés en une leçon de catéchisme.

Mais enfin, si l'on veut confronter cette composition très artificielle avec notre homélie, on se convaincra que le document que l'écrivain latin a reçu d'Orient, et dont il a formé son travail n'est autre chose que cette homélie même. La pièce latine n'en est point une transcription pure et simple assurément. L'auteur d'Occident n'a pas tout pris. Il a usé

(1) Il faudrait faire une exception peut-être pour la renaissance littéraire qui eut lieu au commencement du IXe siècle. Mais il nous paraît difficile de ne pas croire cette pièce antérieure au IXe siècle.

de sa matière avec une certaine liberté. Mais tout ce qu'il a écrit vient de la pièce grecque soit directement, soit indirectement (1). Par exemple il ne savait pas quelle était « la ville des Cananéotes ». A la place de ces mots il a écrit « une des cités de l'Orient ». Certains passages du texte grec, qui ont été supprimés ou modifiés, l'ont été de parti pris, pour des raisons qu'on peut trouver peut-être et que nous essayerons d'indiquer.

Là même où l'anonyme latin est le plus libre, et où il semble ne devoir rien à personne, là où il n'a pas besoin d'employer son expression habituelle *fertur,* « on rapporte », là où il travaille d'imagination sur les données connues et les caractères supposés des personnes, il emprunte encore plus d'un trait à notre pièce grecque.

Par exemple il y a dans l'homélie grecque un passage où Pauline intervient auprès de son mari déjà perdu pour elle. Elle ne lui dit que quelques mots sans doute, visiblement mis dans sa bouche pour amener la réplique de Polyeucte (2). L'auteur latin ne s'est pas contenté de ces quelques paroles; il a composé un petit discours en forme. Le voici dans son texte même :

« Accessit et uxor, nomine Paulina, et sese miserrimam et infelicem diu multumque inclamans, alta in cœlum suspiria tollebat, atque multum lacrymans, multumque gemens, clamore locum implebat : Unde, inquit, tibi, ὁ mi dilecte, tanta insania? Quis furor, quæve dementia ut contemptor duodecim deorum nostrorum effectus, mori magis indignissime eligas quam secundum natales tuos honestissime vi-

(1) Et particulièrement du texte qu'on trouve dans le Ms. 135.

(2) Τίς ἡπάτησέ σε τοιοῦτον ὁράμα ἐργάσασθαι καὶ τοὺς δώδεκα θεοὺς ἡμῶν συντρίψαι; — Εἷ μόνος ἐγὼ τοὺς δώδεκα θεοὺς ὑμῶν ἐνίκησα ... Voir Appendice I.

vere? Cui, quæso me relinquis, cuique domino non jam uxorem sed famulam servire deliberas? Ampla tibi domus, ampla tibi possessio alienos post te dominos exspectant. Te pereunte nihil superesse cogitas. Saltem miserere filio ex te suscepto in quo paternos vultus virtutemque peperi. O, inquit, me miseram ante omnes cui sic contigit amittere virum! Spretis et contemptis hujus vitæ deliciis solam mortem intuetur, hanc solam diligit, ultro pergit ad laqueum, sponte fertur ad interitum. O omnium inopinata clades et inexperta vis mali, in qua miseri homines tormenta et neces jucunditati simul et vitæ præferunt! »

Et de peur peut-être qu'un lecteur ne se figurât que ce discours était simplement transcrit, notre auteur le signe en quelque sorte en ajoutant : « Hæc sane Paulina pectus pugnis tundens deosque vehementer incusans dicere potuit ». Pauline, dit-il, put parler de la sorte. Beaucoup estimeront au contraire que rien n'est plus douteux, et que le langage que Corneille met dans sa bouche, dans l'admirable scène du IVe acte, est à la fois infiniment plus touchant et d'une plus profonde vérité humaine. Mais il ne s'agit pas ici d'une question d'art et de goût.

Le discours de Pauline dans ce texte latin est composé par l'auteur de cette pièce. Il le dit, et ne veut tromper personne. Il l'a fait avec d'insuffisantes notions historiques. Pauline après la mort de Polyeucte n'est nullement menacée de la servitude comme une captive troyenne tombée aux mains des Grecs. Ce souvenir des mœurs des temps homériques est ici assez étrange. Mais ce que dit Pauline de sa fortune, de la considération dont elle est entourée et qu'elle va perdre paraît avoir été pris dans l'introduction de l'homélie grecque. De même en viennent la plupart des autres détails, la vision de Polyeucte et son explication par Néarque,

l'adieu de Polyeucte à son ami et ses dernières paroles, et l'appendice qui parle du sang du martyr transporté au loin, et du texte de la passion déposé entre les mains de Timothée et par celui-ci remis aux Églises, dans lesquelles on le lit encore solennellement au jour anniversaire de sa passion. Il est impossible de considérer toutes ces coïncidences comme des effets du hasard, et cette conclusion s'impose d'elle-même que notre homélie grecque est le patron sur lequel l'auteur anonyme de ces Actes latins a travaillé.

Quant aux Actes de Métaphraste récemment donnés dans leur texte natif dans la *Patrologie gréco-latine* de l'abbé Migne, ils ont, comme on sait, été composés à la fin du Xe siècle sur un original grec plus ancien.

Nous croyons que cet original est aussi notre homélie inédite et particulièrement le texte du Ms. 513.

Nous avons remarqué déjà que la courte introduction qui précède le récit dans Métaphraste se termine par une phrase qui paraît empruntée aux derniers mots de l'exorde de cette homélie. Pour le corps même de l'histoire, le compilateur grec du Xe siècle a suivi de si près cette même pièce, en a tiré tant d'expressions qu'on peut presque dire qu'il n'a fait que la copier. Çà et là quelques passages sont écourtés, d'autres déplacés, d'autres paraphrasés, mais le modèle se reconnaît dans le résumé comme dans la paraphrase, et tous les détails s'y retrouvent en somme. Quelques mots de l'appendice manquent, à savoir la mention de la remise à Timothée des Actes de Polyeucte et l'indication qu'on les lit chaque année dans les Églises à l'anniversaire du martyre. Mais cette omission vient, si elle est involontaire, de ce que ce passage manquait à l'exemplaire que Métaphraste eut sous les yeux, comme il manque en effet dans l'un des deux textes manuscrits de notre homélie; si elle est volontaire,

de ce que la lecture publique des Actes de Polyeucte étant depuis longtemps déjà tombée en désuétude à la date où Métaphraste écrivait, celui-ci n'a pas cru devoir laisser dans sa copie le témoignage écrit de la négligence des Églises. Il a effacé aussi la mention des enfants de Polyeucte, nous ne saurions dire par quel scrupule, ni si quelque souci de mysticité mal entendue a dicté cette suppression.

Pour le dire en passant ce trait eût peut-être gêné Corneille, s'il l'eût connu. Pauline mère de plusieurs enfants, ou d'un seul, comme disent les Actes latins, n'est pas moins touchante sans doute; mais le double amour que le poète lui prête, l'un des deux de souvenir, il est vrai, eût paru étrange chez une mère de famille.

En somme il n'est point douteux que ces deux textes grecs sont faits l'un sur l'autre, le plus récent sur le plus ancien, et par conséquent que les Actes de Métaphraste sont une libre copie de notre homélie du IVe siècle.

Pour être complet il convenait aussi d'interroger sur Polyeucte les anciens monuments de la littérature arménienne. *A priori* il ne paraissait pas qu'on dût espérer y découvrir rien de considérable, et cela pour deux raisons. La première c'est que Polyeucte, Néarque, Félix et Pauline, les principaux personnages de cette histoire, en dépit de la qualité de « seigneurs arméniens » que Corneille prête aux deux premiers, n'étaient que des étrangers de sang grec ou romain, sans autres racines dans le pays que celles du hasard d'une garnison ou des vicissitudes de la carrière politique.

En second lieu parce que la littérature arménienne n'était pas encore formée au milieu du IIIe siècle et que les traditions populaires ne prirent corps et ne furent fixées en cette littérature que plus d'un siècle et demi après les règnes de Dèce et de Valérien.

Il eût été intéressant cependant de trouver un récit local, fait en arménien, en dehors des sources grecques, d'un épisode qui, après tout, s'étant passé dans la partie romaine de l'Arménie, appartenait à l'histoire des origines chrétiennes de ce pays, et pouvait avoir été conservé dans les souvenirs et les traditions du peuple. Nos recherches n'ont pas été tout à fait stériles (1). Aucher déjà, dans ses *Vies des Saints de l'Église arménienne disposées selon l'ordre du calendrier*, ouvrage écrit en arménien et publié à Venise en 1810-1815, n'a pas oublié Polyeucte; mais dans les Actes qu'il a donnés, on ne voit trace d'aucun document ancien propre à l'Arménie. C'est une compilation faite avec les deux narrations qu'on lit dans les Bollandistes, c'est-à-dire d'après des documents grec et latin qui sont des compositions de seconde ou de troisième main (2).

(1) Aidées du secours de M. Carrière, professeur d'arménien à l'École spéciale des langues orientales vivantes. Nous tenons à remercier ici publiquement M. A. Carrière de la rare obligeance avec laquelle, malgré ses multiples occupations, il a bien voulu mettre à notre disposition son expérience des monuments de la littérature arménienne.

(2) Aucher le reconnaît lui-même, car il écrit : « Bien que nous n'ayons point sur saint Polictos le martyrologe oratoire [arménien] que nous eussions vivement désiré, cependant les récits des autres peuples fondus en arménien en tiennent lieu. Ceux-ci se trouvent confirmés par un récit anonyme en grec publié dans les Bollandistes, et que reproduisent également Surius et Lippomanus. Il y a encore un autre travail latin d'un auteur anonyme et qui est comme un abrégé de celui-là. C'est pourquoi, tout en gardant l'ordre suivi dans nos martyrologes, nous avons adapté à ce travail différents traits empruntés aux autres récits. » (J. B. Aucher, *Vies des Saints*, t. I, p. 477). — Nous devons la traduction de ce morceau à M. A. Carrière. — Le premier récit anonyme en grec dont parle Aucher, c'est la relation de Métaphraste dont les Bollandistes publièrent une version latine en 1658, un siècle à peu près après celle de Lippomani reprise dix ans plus tard par Surius. Le second récit anonyme latin dont parle Aucher, c'est la première recension des *Acta Sanctorum* qui ne vient pas des Actes de Métaphraste, mais est, comme nous croyons l'avoir montré, l'abrégé fort

Cette antique pièce arménienne que le P. Aucher regrettait de n'avoir pu rencontrer existait cependant. Dans un recueil manuscrit arménien du XIIe siècle de la Bibliothèque nationale (1) on trouve, entre autres fragments hagiographiques plus ou moins mutilés, un article intitulé : *Martyre du saint et victorieux martyr Polyeucte,* qui est du 22 K'aghots. — La pièce complète, à part quelques lignes de la fin, comprend douze longues colonnes (du folio 44 recto au folio 49 verso).

Par malheur cette relation inédite n'est pas une relation originale et de première main, expression de traditions locales, mais la traduction souvent littérale, parfois libre et

sec des Actes latins inédits dont nous publions le texte dans notre Appendice II. Aucher donc n'a connu aucun texte nouveau, il n'a fait que combiner les deux relations des Bollandistes.

(1) Ce manuscrit, grand in-folio sur papier de coton, porte à la Bibliothèque nationale le n° 48 du fonds arménien; voici ce qu'on lit à son sujet dans le Catalogue arménien, p. 211, n° 71 : « Martyrologe. Fragment d'un magnifique recueil en caractères onciaux qui paraît avoir eu une dimension aussi volumineuse que le précédent et ne s'étend que du 25e feuillet au 31e. On apprend par les courts mémoriaux sauvés avec ce débris qu'un moine nommé Jacques, élève de Pierre, l'a transcrit à l'usage de son couvent appelé Saint-Sarkis, sous le prieur Constantin. La transcription paraît être du XIIe siècle. Ce précieux fragment fait regretter la perte de l'ensemble, tant à cause de son ancienneté que de la pureté de sa belle écriture et surtout de son contenu. Sur ses 19 articles conservés plusieurs sont uniques ou fort rares. Telles sont les vies de saint Thalalée, incomplète, et de saint Polyeucte rédigée par son ami Néarque, complète, l'une desquelles était tant désirée par le P. Aucher (*Vies des Saints* en 12 vol.) et l'autre par Tillemont (*Mém. sur l'hist. ecclés.* t. III). Une des raretés inappréciables de ce volume, c'est le discours sur les martyrs orientaux, dont on ne rencontre ailleurs que quelques fragments... »

L'auteur de cette note se trompe en deux points : 1° ce morceau n'est pas absolument complet. Il y manque quelques lignes. 2° Il n'est pas de Néarque, qui n'écrivait pas en arménien, un siècle avant que la langue fût formée. C'est une traduction d'une homélie grecque prononcée plus de cent ans sans doute après la mort de Néarque.

approximative, de l'homélie grecque inédite que nous avons fait connaître, traduction faite vraisemblablement au Ve ou au VIe siècle par quelque Arménien lettré (1). On voit même à de sûrs indices que cette traduction a été faite sur le texte contenu dans le manuscrit grec n° 513. Ainsi le titre de la pièce dans l'arménien est *Martyre* comme le titre de la pièce du n° 513. Le Ms. 1449 dit Ἄθλησις, *Combat*. De même le mot « un certain Décius » a passé du même manuscrit grec 513 dans la version arménienne. De même la *clausula* : Et après la passion du bienheureux Polyeucte, moi humble Néarque, serviteur de Dieu, j'ai remis ces mémoires à Timothée Cananéen (2) et à Saturnilus... qui manque dans le Ms. grec 1449, est celle qui termine la relation arménienne. C'est même à cet endroit précis qu'elle s'arrête, le feuillet suivant faisant défaut.

Voici ce qu'on lit dans ce manuscrit au sujet du renversement des statues. Nous donnons la traduction latine de ce passage que M. A. Carrière a bien voulu faire pour nous :

Et nunc voluntas est nobis ire et legere iniquum decretum regis. Et quum legisset beatus Polyeuctus, incepit in risum vertere talem

(1) Au catalogue arménien, p. 122, n° 72, on voit marqué des actes de saint Polyeucte au 2 arats (9 janvier). Le manuscrit n° 48 donne la date du 22 K'aghots. Dans l'année arménienne le jour du mois changeant chaque année, le 22 K'aghots à l'époque où la traduction fut faite, devait répondre à la date de la mort de Polyeucte indiquée dans la pièce grecque n° 513 sur laquelle l'auteur arménien a travaillé. Si donc on pouvait trouver quelle année ou quelles années, pendant le Ve ou le VIe siècle, le 22 K'aghots a coïncidé avec le 10 janvier, on aurait, croyons-nous, la date où cette traduction arménienne a été faite.

(2) Le manuscrit arménien a traduit « la ville des Cananeotes » du texte grec par la ville des Cananéens, et de même porte « Timothée le Cananéen ». Il est malaisé de croire cependant qu'il s'agisse ici de la petite ville de Cana en Palestine, dont l'éthnique dans l'Évangile (Matth. X, 4) est Κανανᾶος et avec variante Κανανίτης.

humanam legislationem ; et manu arripiens scripti longe (1) discidit [*codex*, turpem fecit] partem quamdam ; et post hæc, quum spectaret aliorsum videbat [*i. e.* vidit] ut portata idola elevando portarent in aras ibi ubi solebant, et ramis et foliis adornaverant has ; ut tali adspectu decepti homines inviserent [falso ita] nominatos deos. Quæ idola, quum adspectaret, videbat [*i. e.* vidit] sanctus Polyeuctus, et cœlesti risu quodam plenus, deridebat ea, et accedebant [accesserunt] alacriter unusquisque ad idola. Et ille manu arripiens prostravit humi singula quæque ex illis et confestim simul omnia æque conterens contrivit (2).

On peut juger par ce passage du texte arménien conféré avec les passages correspondants de nos deux textes grecs, — dont la différence ici vient évidemment de l'omission involontaire de quelques lignes par le copiste du texte n° 1449, — que ces actes arméniens ne sont rien qu'une traduction plus ou moins large de notre pièce grecque. On n'en peut donc rien extraire de particulier. On ne peut pas même les mentionner comme un document nouveau. Néanmoins l'adoption par la littérature arménienne de notre homélie grecque prouve, ce nous semble, son antiquité, sa valeur et l'absence de tout autre document plus autorisé.

Nous concluons donc au sujet des documents qui nous racontent ce que nous savons de Polyeucte, que c'est de notre homélie inédite que sont sortis directement ou indirectement les divers récits de son martyre : directement, à la

(1) *Longe discidit*. Le traducteur arménien a lu certainement εἰς μακρά au lieu de εἰς μικρὰ διαρρήξας.

(2) Dans le texte arménien Polyeucte et Néarque s'avancent ensemble sur les idoles. On remarque un peu plus la liberté de la traduction à propos de la verdure qui décorait les autels. Le texte grec dit : « sans doute pour déguiser aux yeux le hideux spectacle des idoles », et le traducteur arménien met ici : « afin que, séduits par la grâce de cet entourage, les hommes vinssent visiter les faux dieux ». C'est une paraphrase qui ne change que fort peu le sens de cette phrase incidente.

fin du Ve ou au commencement du VIe siècle, la pièce latine inédite composée par quelque lettré d'Occident ; à la fin du Xe siècle, la compilation de Métaphraste; indirectement, par l'intermédiaire de notre pièce latine inédite, et à une date que nous ignorons, la première recension latine des *Acta Sanctorum*.

Tels sont, croyons-nous, les liens de filiation littéraire de ces divers documents. Ajoutons que l'homélie grecque, source commune des trois autres pièces, dérive très évidemment d'Actes plus anciens. Sans prendre à la lettre, en effet, la mention faite dans un de nos manuscrits du dépôt par Néarque des Actes de Polyeucte dans une ville d'Orient, — d'où suivrait que c'est Néarque lui-même qui les a écrits, — et en considérant même cette mention comme très suspecte, il suit du texte de notre homélie, que la lecture publique d'Actes de Polyeucte était déjà d'usage quand cette homélie fut prononcée, et par conséquent qu'une tradition écrite dont on se servait plus ou moins librement pour la fête commémorative du saint martyr, les avait déjà fixés.

CHAPITRE III.

CONTENU DES DOCUMENTS.

Dégagés de l'appareil oratoire et de l'enveloppe de mysticité qui les voile, les documents relatifs à Polyeucte sont d'extrême simplicité.

Polyeucte et Néarque, nés de sang grec, servant tous les deux comme officiers dans la XIIe légion *fulminata,* cantonnée depuis longues années à Mélitène (1), étaient unis d'une étroite amitié. Néarque était chrétien. Polyeucte, gendre depuis quelques années de Félix, procurateur impérial de la province, était païen de naissance; mais plus qu'indifférent à l'égard du culte officiel, il avait appris à le mépriser, et par ses réflexions intimes et grâce aux entretiens secrets de son ami. Cependant, mari de la fille d'un haut fonctionnaire impérial, il ne s'était pas encore lié par le baptême à la religion nouvelle.

Cependant un édit paraît, publié, disent les Actes, par les empereurs Dèce et Valérien, contre ceux qui faisaient profession de christianisme. La peine de mort était édictée contre ceux des chrétiens appartenant à l'armée qui refuseraient de sacrifier. Cet édit, qui semblait devoir, comme le craignait Néarque, séparer les deux amis, précipite la crise et achève l'œuvre que les instructions de ce dernier avaient

(1) Déjà, au temps d'Auguste, cette XIIe légion avait ses cantonnements dans ce pays, comme l'atteste Dion Cassius, LV, 23 : Καὶ τὸ Δωδέκατον τὸ ἐν Καππαδοκίᾳ, τὸ Κεραυνοφόρον.

commencée. Polyeucte a vu dans un songe le Christ qui le consacrait comme un de ses élus. Néarque lui explique que la foi sincère suffit à assurer le salut. Animé par ces déclarations, plein d'ailleurs d'un zèle brûlant et étranger aux calculs de la prudence mondaine, Polyeucte sort de sa maison, arrache l'édit et le met en pièces, aperçoit des idoles qu'on portait pour les placer sur les autels, les renverse et les brise. Arrêté, il demeure sourd aux adjurations de son beau-père, insensible aux prières de sa femme et à la vue de ses enfants, est battu de verges et, par suite d'une sentence, décapité.

Il y a bien dans ce récit que nous résumons, quelques obscurités, mais on n'y trouve rien, en somme, qui choque la vraisemblance; rien qui n'ait pu ou dû se produire plus d'une fois dans l'histoire authentique des persécutions de l'Église au milieu du IIIe siècle.

Nous remarquons cependant, entre la narration grecque écrite en Orient et les narrations latines écrites en Occident, plusieurs différences notables sur lesquelles il importe d'insister.

Elles portent sur deux points qui sont comme le nœud de la narration. Si l'on supprime, en effet, de la relation du martyre de Polyeucte l'enseignement de Néarque au sujet de la vertu de la foi capable de remplacer le baptême et d'en tenir lieu, et le fait des violences où cet enseignement et la ferveur de son zèle poussent Polyeucte, on aura retiré de ces Actes ce qui en fait le nerf et la moelle.

Sur le premier point, la différence n'est pas seulement une différence de nuance entre la pièce grecque et les Actes latins. On comprend bien que la question que nous touchons ici n'est point la question dogmatique de la vertu comparée de la foi et du baptême, mais seulement une question de fait

et de texte, à savoir si l'instruction de Néarque dans l'homélie grecque est précisément la même que celle qui se trouve dans les pièces latines, qui cependant en dérivent.

Il suffit pour répondre de savoir lire. Déjà on peut noter le caractère intime, familier, confidentiel de ce passage des Actes grecs, et le ton catéchisant et dogmatisant du passage correspondant de nos Actes latins inédits. Ceci n'est qu'une affaire de forme. Mais pour le fond de la question, Néarque dans l'homélie grecque enseigne clairement la vertu supérieure de la foi, et clôt la question en rappelant que, quand Jésus rendit la vue aux aveugles qui venaient à lui, il ne leur demanda pas s'ils avaient reçu le baptême, mais s'ils croyaient en lui de tout leur cœur. L'auteur de la pièce latine inédite déploie sur le point en question un plus grand luxe d'érudition, allègue en même temps la nécessité du baptême et la nécessité de la foi, et conclut en accordant que, dans les crises de persécution, quand le temps manque pour recevoir le baptême, l'effusion du sang dans le martyre y peut suppléer. L'autre pièce latine efface la question même, marque seulement que Néarque, après avoir pleinement instruit Polyeucte, le rendit parfait croyant, *reddidit perfecte credentem,* expression d'ambiguïté commode, où les scrupuleux peuvent entendre la collation du baptême.

Le second point porte sur la cause non seulement prochaine mais immédiate et directe du martyre de Polyeucte, à savoir le renversement par lui des statues sacrées. Il ne s'agit pas ici de savoir si l'Église condamnait ou non de semblables violences. A défaut du respect des institutions existantes, le souci de sa sûreté dans un monde où elle était suspecte, au ban de l'opinion et hors la loi, lui faisait de cette condamnation une nécessité vitale, et M. Edmond Le Blant a savamment établi dans un de ses excellents Mé-

moires que telle fut, au moins dans l'Occident et au temps de Cyprien, la discipline ecclésiastique (1). Mais qu'en fait, et en dépit des règles de la discipline et des injonctions formelles des prudents, la foi, dans sa fougue première, chez quelques-uns, ne se soit point emportée parfois en violences de paroles ou d'actions, c'est, croyons-nous, ce qu'on ne saurait prouver. La loi même qui prévoit des attentats et est destinée à les prévenir a son origine et ses motifs dans ces attentats mêmes. On ne s'avise de défendre que ce qui peut se faire et s'est fait. Et si la question de la discipline ecclésiastique n'est point ici douteuse, la réalité des faits auxquels cette discipline mettait ordre et qu'elle avait pour but d'empêcher ne l'est pas davantage. De plusieurs sans doute on peut dire ce que Tillemont écrit de Nicéphore et de quelques martyrs de Palestine qui s'étaient offerts eux-mêmes aux juges pendant la persécution de Valérien : « L'Église, qui condamne ce zèle dans d'autres comme une présomption, l'a regardé en eux comme un effet de la grâce du Saint-Esprit, puisqu'elle les honore comme des martyrs (2). » L'Église a pardonné sans doute la témérité qui n'a pas fléchi et s'est soutenue jusqu'au bout. On peut croire que le Philadelphien qui s'était livré lui-même, dans l'affaire qui précéda le drame de Polycarpe, à Smyrne, n'eût pas été blâmé par l'auteur des Actes de ce martyr si son courage ne s'était pas démenti.

Nous le répétons, en accordant qu'entre 250 et 260 l'Église défendit à ses adeptes toutes provocations, bravades, violences ouvertes de paroles ou d'actions, il n'en résulte pas que Polyeucte n'a pas renversé les statues des dieux.

(1) *Polyeucte et le zèle téméraire*. Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXVIII, 2e partie.

(2) *Mémoires ecclésiastiques*, t. IV, p. 17.

La question de fait ne peut être résolue que par des témoignages.

Or notre homélie et la composition de Métaphraste qui en vient sont sur ce point tout à fait explicites.

Et les pièces latines? Elles ont subi ici une modification visible, laquelle dans la plus ancienne et la plus importante de ces pièces, j'entends nos Actes inédits, a été opérée avec une extrême maladresse.

En effet un peu plus haut, l'auteur anonyme de ces Actes, annonce en quelque sorte la violence de Polyeucte lorsqu'il met dans la bouche de Néarque s'adressant à son ami cette espèce d'invitation à la commettre : « Que te reste-t-il à faire, si ce n'est de répudier pleinement le culte des démons et de faire front ouvertement aux ordres impies des empereurs? » *Quid igitur superest nisi ut perfecte deseras culturam daemoniorum, et præscriptis nefandorum imperatorum ex adverso occurras?*

Puis à l'endroit du récit où se place le fait, comme pris de scrupules, l'auteur l'efface et écrit vaguement que Polyeucte dans son ardeur pour le martyre « excitait les bourreaux, accusait leurs mœurs, » *tortores irritabat, mores accusabat,* disait que le ciel l'appelait. Puis l'auteur de ces actes ajoute : Les persécuteurs entendent ces discours et l'envoient prendre. — Le brisement des statues, ou quelque chose d'analogue, d'abord annoncé, est donc effacé purement et simplement : mais un peu plus loin, le même auteur, comme s'il avait oublié cette coupure, écrit étourdiment quelques lignes qui impliquent le fait qu'il a rayé de son récit. En effet dans la réponse qu'il fait faire par Polyeucte au petit discours qu'il a placé dans la bouche de Pauline, et dans lequel celle-ci le traitait vaguement de contempteur des dieux de l'État, il insère précisément le mot

des Actes grecs : « Si moi seul, comme tu le dis, j'ai maudit, blasphémé et *brisé* vos douze dieux, tu n'en pourras plus trouver d'autre ici-bas, il faut donc que tu te rendes au nôtre qui est le seul et le véritable. » *Si enim, ut dicis, duodecim deos vestros solus contrivi, exsecratus sum et maledixi, cum præter hos nullum alium esse credatis, sequitur ut ad ejus præsidium celeriter confugiatis qui est verus et solus Deus.*

L'auteur de la première recension latine des Actes de Polyeucte dans les Bollandistes a été plus conséquent ou plus avisé. Il s'est gardé de rétablir dans un passage ce qu'il avait effacé dans un autre. Après avoir parlé en termes généraux de l'enseignement donné par Néarque à Polyeucte et du zèle de celui-ci, il écrit : « Or donc, comme Polyeucte se déclarait publiquement chrétien et gourmandait les idolâtres, il fut arrêté », *Cum ergo Polyeuctus publice se christianum esse diceret et idololatras reprehenderet a persecutoribus tentus...* L'expression *idololatras reprehenderet* est l'évident équivalent du mot *mores accusabat* de notre texte latin inédit et en provient certainement, et les deux expressions sont des atténuations voulues de la scène violente racontée dans les Actes grecs.

Il suit de là, que le fait du renversement et du brisement des idoles païennes par Polyeucte, rapporté dans les Actes grecs, se retrouve aussi dans la plus ancienne des pièces latines, et que son absence dans l'autre n'est d'aucune conséquence, vu qu'elle résulte d'une intention visible d'effacer le souvenir d'un scandale, intention gauchement exécutée dans le document latin qui est l'original du texte des Bollandistes. Nous remarquerons de plus que des deux faits sur lesquels nous nous sommes arrêté, l'un n'a qu'une valeur littéraire, car qui pouvait connaître, si ce n'est Néarque

lui-même, la nature des confidences spirituelles échangées entre les deux amis sur la question de savoir si la foi pouvait remplacer le baptême, tandis que l'autre fait est un acte public constituant, selon la loi romaine, un crime qualifié et sévèrement puni (1).

Les différences que nous venons d'indiquer entre les Actes grecs et les Actes latins du martyre de Polyeucte n'infirment en rien non plus la valeur d'une de nos conclusions précédentes à savoir que des quatre textes que nous avons mentionnés, le texte de notre homélie inédite est la source des trois autres, attendu que ces différences sont le fait des rédacteurs postérieurs. Peut-être même pourrait-on trouver la raison des changements qu'ils ont fait subir au texte grec, sur les deux points dont nous avons parlé, dans les scrupules de l'Église d'Occident dont ils sont les interprètes, dans le caractère de l'esprit latin, moins libre, plus autoritaire et plus formaliste que l'esprit grec. A l'époque où un contemporain de Grégoire de Nazianze et de Jean Chrysostome fêtait l'anniversaire de Polyeucte et célébrait son courage et sa foi, c'était œuvre pie, en Orient surtout, que de mettre la hache aux temples païens et de briser les images détestées des faux dieux. Polyeucte l'avait fait

(1) Tacite, dans un passage des *Annales*, semble unir le crimen *lœsarum religionum* au crimen *violatæ majestatis*. (Annal,. III, 24.) — De même le Code de Justinien fait mention du crime de lèse-religion dans la loi suivante inscrite au titre *De sepulchro violato*, liv. IX, tit. 19, l. 1 : « Res religioni destinatas, quinimmo jam religionis effectas, scientes qui contigerint et emere et distrahere non dubitaverint, tametsi jure venditio non subsistat, *lœsæ* tamen *religionis* inciderunt in crimen. » — Cette loi est de l'an 241. — Le sacrilège, c'est-à-dire, selon la loi romaine, le vol dans un temple, était puni de mort (*Digeste*, 48, 13, 9). Le renversement des statues sacrées ne pouvait sans doute être assimilé au vol ; il devait être cependant puni au moins aussi rigoureusement.

au prix de son sang. Qui pouvait tourner à crime et blâmer dans le passé ce qui semblait acte louable et nécessaire dans le présent (1)?

(1) Sans doute il ne paraît pas que ni Jovien, qui fut revêtu de la pourpre après la mort de Julien en juin 363, ni Valentinien et Valens, successeurs de Jovien en 364, aient pris officiellement l'initiative d'une persécution effective contre le paganisme. Ces trois princes, bien qu'attachés en fait à la foi chrétienne, eurent la sagesse de respecter la liberté de conscience. On les loue même de l'avoir officiellement promulguée. (*Cod. Theod.* IX, 16, 9. — Cf. Amm. Marcell. I, 30, 9. — Themist. *Orat. ad Jovian.* — *De Religionib.* — Socrat. *Hist. eccl.* III, 25.)

Mais dès le lendemain de la mort de Julien il y eut dans nombre de villes de l'empire, et probablement en Orient plus qu'ailleurs, une réaction très vive contre sa politique. Les chrétiens accueillirent sa mort avec une explosion d'allégresse. Les théâtres, les places publiques retentirent de leurs cris de joie et de leurs menaces. Des temples alors furent insultés, des idoles abattues, des païens hués, poursuivis, forcés de fuir et de se cacher.

Plus tard, sous Valentinien, pour que la loi qui accordait aux païens la libre pratique de leur culte ne fût pas une lettre morte et de peur que le zèle des fidèles ne les poussât à des représailles, le pouvoir se crut obligé de placer des soldats à la porte des temples pour qu'ils ne fussent pas violés. On exempta, dit-on, les chrétiens qui appartenaient à l'armée du soin de les garder, soit par respect pour leurs croyances, soit aussi, on peut le croire, pour les soustraire à de mauvaises tentations.

CHAPITRE IV.

CRITIQUE DES DOCUMENTS.

Si l'on soumet à la critique les Actes de Polyeucte, on reconnaîtra qu'ils ne sont pas exempts de difficultés. Nous marquerons ici celles qui nous frappent.

L'affaire de Polyeucte est dite s'être passée dans la première persécution de l'Orient, sous les empereurs Dèce et Valérien, et il semble même, à entendre l'auteur de cette pièce, que ce soit au lendemain de la venue du Christ et à l'aurore de la foi naissante.

Quelle étrange ignorance de l'histoire! Les provinces orientales de l'empire ont été déjà à plusieurs reprises le théâtre de scènes de violences populaires et d'exécutions légales contre les chrétiens; la Bithynie sous Trajan, l'Asie proconsulaire sous Antonin le Pieux et Marc-Aurèle, la Cappadoce sous Maximin. Comment l'auteur des Actes de Polyeucte ignore-t-il ces faits, et la littérature ecclésiastique qui les atteste, et le nom de Polycarpe si populaire en Asie? Est-il croyable que toutes les traditions fussent ainsi oubliées?

D'autre part, Dèce et Valérien régnèrent, non pas ensemble mais successivement, le premier de la fin de 249 à la fin de l'année 251, le second de l'année 254 jusqu'à l'année 260, date de sa captivité en Perse. Comment l'auteur des Actes de Polyeucte confond-il ces deux règnes, et est-il si peu soucieux de l'exactitude historique, qu'il laisse flotter son récit dans une période de dix ans? Cela est d'autant plus surprenant qu'il raconte très minutieusement des échanges d'idées que l'un des deux interlocuteurs seulement pouvait connaître. Bien plus, un des deux textes de

notre homélie nommant les empereurs régnants se sert de cette expression « un certain Décius » Δέκιός τις. Assurément ce n'est pas là le langage d'un contemporain, et si ignorant qu'on le suppose du passé, il ne peut parler avec cette ambiguïté de l'empereur qui régnait alors, ou quelques années seulement auparavant.

En troisième lieu, notre pièce grecque inédite, source incontestable des Actes postérieurs de Polyeucte, marque très précisément son martyre le 9 ou le 10 du mois de janvier. Il semble même, d'après le contexte, que l'édit de persécution venait d'être publié et affiché, et d'un autre côté il résulte d'un passage de l'introduction de la même pièce que cet édit était appliqué déjà, et que les agents chargés de tenir la main à son exécution avaient même rencontré parmi les chrétiens menacés une facile obéissance aux ordres impériaux. Or, sans s'arrêter même à cette contradiction, on trouve quelque difficulté à placer sous le règne de Dèce le martyre de Polyeucte. S'agit-il en effet du 9 ou 10 janvier 250? il n'est pas possible qu'un édit, dont la première victime, en Italie, et à Rome même, est du 20 janvier, ait été connu, promulgué et déjà appliqué dans les premiers jours du même mois, aux extrêmes limites orientales de l'empire. Et s'il s'agit du 9 ou 10 janvier de l'année suivante, il est peu concevable que l'édit fût récent en Orient, quand sa publication datait de plus d'une année en Occident et, qu'en Afrique même, dès la fin de l'année précédente, sa rigueur s'était très sensiblement détendue. Si l'édit dont il est parlé dans les Actes de Polyeucte est l'édit de Valérien qui produisit en août 257 l'exil de Cyprien, et au milieu de l'année suivante la confiscation par le fisc impérial et la fermeture des cimetières chrétiens de Rome; au mois d'août, dans la même ville, la décapitation de Sixte II et de ses diacres; et

au mois de septembre, à Carthage, celle de Cyprien : il ne paraît pas d'abord que la teneur de l'édit de Valérien qui ne visait que les dignitaires ecclésiastiques, évêques, prêtres et diacres, convienne fort bien avec les termes de l'édit mentionné dans les Actes de Polyeucte; et en second lieu, il y a quelque difficulté à supposer que l'édit de Valérien publié au milieu de l'année 257, renouvelé peut-être et fortifié au milieu de l'année suivante, n'ait été connu et appliqué dans les provinces orientales qu'au commencement de janvier 258 ou 259.

Ces difficultés que nous indiquons ici sont si réelles que les auteurs des Actes latins paraissent les avoir aperçues puisqu'ils ont effacé purement et simplement l'expression « dans la première persécution de l'Orient »; que l'un d'eux a supprimé toute mention de date, et que plusieurs martyrologes, et particulièrement le martyrologe romain, suivi en cela par les auteurs des *Acta Sanctorum*, ont reculé au 13 février la date du martyre de Polyeucte.

Corneille a été plein de logique, lorsque, dans sa tragédie, il a fait arrêter, condamner et exécuter Néarque avant Polyeucte. En effet ils étaient évidemment connus, sinon pour tout ce qu'ils étaient, au moins comme intimes amis. Il n'est pas possible que Félix ignorât les fréquentes relations des deux amis, et que, dans ce qu'il considérait comme la chute de Polyeucte, le coupable était Néarque qui avait séduit et égaré son esprit. Ils étaient ensemble, quand Polyeucte renversa et brisa les statues. Néarque pouvait donc au moins passer pour l'instigateur du crime. On dit dans les Actes que la dernière parole de Polyeucte s'adressant à son ami fut un encouragement à l'imiter. Nulle considération ne pouvait ici retenir l'agent du pouvoir. Au contraire une juste colère contre l'auteur de la ruine de sa famille et de toutes ses espérances conspirait avec ses devoirs de

magistrat, et devait exaspérer sa conscience de juge et de gardien des lois. Cependant Néarque, d'après l'auteur des Actes, n'est ni puni, ni inquiété. Il paraît assister jusqu'au bout à la sanglante tragédie qu'il a préparée, sans qu'aucun compte lui soit demandé ni de ses croyances ni de sa complicité avec son compagnon d'armes et son ami.

Si l'on ne craignait d'entrer dans de trop minces détails, on pourrait trouver sans doute d'autres difficultés; mais il y aurait quelque pédantisme à éplucher comme un récit historique ordinaire une pièce d'un caractère très particulier, et où l'auteur s'est piqué de tout autre chose que d'exactitude scrupuleuse. Il faut se souvenir en effet que ces Actes de Polyeucte ne sont rien de plus qu'un panégyrique sacré écrit et prononcé, moins pour relater des faits, que pour glorifier une sainte mémoire et édifier des fidèles assemblés dans une église. C'est un intermède de prière, et un acte de piété, non une œuvre de critique réfléchie, ou seulement de pur récit. L'auteur parle pour l'honneur de Dieu, de l'Église qui est sa cité terrestre, de Polyeucte enfin qui fut, aux mauvais jours, un des champions volontaires de la foi commune. Tout ce qui, dans l'épisode, ne sert pas à édifier les auditeurs, à mettre en relief la grâce divine, à glorifier l'abnégation et le dévouement du martyr est réputé inutile et sans prix. De là cette exubérance de littérature subjective et cette fâcheuse sécheresse à propos des faits proprement historiques; de là cette complaisance à raconter l'âme de Polyeucte, ses conversations sans témoin avec son ami, ses troubles secrets, ses scrupules de conscience; et, d'autre part, cette aridité de détails sur tout le reste. L'auteur sait ce que Polyeucte et Néarque se disaient à l'oreille et paraît ignorer le nom du prince régnant, quels consuls avaient donné leurs noms à l'année, quelle était la dignité dont Félix le beau-père de

Polyeucte était revêtu. On nous dit que celui-ci avait été « établi persécuteur par les princes ». Il n'y avait assurément de légat ou de commissaire spécial chargé extraordinairement d'une telle fonction dans aucune province de l'empire. Les fonctionnaires réguliers suffisaient à ce supplément de besogne. Le mot de l'auteur des Actes peut signifier que Félix sous le titre de procurateur était le gouverneur de l'Arménie, mais il pouvait être tout aussi bien un des assesseurs du *præses* (1). De même on nous apprend que Polyeucte était soldat, on fait entendre qu'il avait une place élevée dans la hiérarchie militaire, mais on dédaigne de dire laquelle. De même nulle indication sur la procédure suivie après que Polyeucte a si violemment manifesté sa foi et si outrageusement traité les objets du culte public. Félix s'avance, nous dit-on, déplore le malheur qui l'accable, adresse à Polyeucte plusieurs paroles, où il y a plus de tendre pitié que de colère; essuie, sans trop s'en étonner, et comme d'un homme qui ne se possède plus, les provocations et les outrages de son gendre. Mais où se passe cette scène? Est-ce sur la place publique, à côté des statues sacrées mises en pièces? Est-ce dans la prison? Est-ce devant le tribunal? Il faut le deviner, car l'auteur n'a pas pris soin de le dire. Il n'a parlé ni de prison ni de tribunal.

C'était devant le tribunal, sans doute, que les fidèles mêlés aux spectateurs pouvaient recueillir les questions des juges et les réponses des confesseurs, lesquelles étaient pour eux comme des inspirations de l'Esprit-Saint. De là dans la plu-

(1) On peut s'étonner, en effet, si Félix était le représentant du pouvoir souverain dans la province, s'il aimait si tendrement son gendre Polyeucte et qu'il fût d'une dévotion si tiède qu'il ne se fût pas inquiété jusqu'alors de l'indifférence de Polyeucte en face du culte public, qu'il n'ait pu, sinon sauver sa vie, — celui-ci ne s'y prêtait guère, à ce qu'il paraît, — au moins lui épargner le cruel supplice des verges avant le coup d'épée final.

part des Actes la grande place que tient l'interrogatoire, et, pour ceux qui veulent se rendre compte de ces procès extraordinaires, l'importance des discours échangés. Ici, dans nos Actes de Polyeucte, il n'y a pas d'interrogatoire en forme.

L'orateur anonyme l'a fondu dans sa composition. Il paraît bien cependant qu'il y eut comparution, et que Félix n'était pas seul à juger le prévenu. On dit qu'il fut frappé de verges, et les Actes latins même traduisent ce passage en écrivant qu'il fut très longtemps torturé et fatigua ses bourreaux. C'était devant le tribunal qu'avait lieu la question; c'est là sans doute qu'il faut entendre que Polyeucte fut battu de verges. C'est là aussi que les juges, comme disent nos Actes, ne pouvant vaincre sa fermeté, allèrent aux voix et, à l'unanimité, prononcèrent la sentence capitale.

Il nous paraît que ce résumé d'audience qui commence par ces premiers mots de Félix si touchants dans leur navrante tristesse : « Me voilà maintenant sans enfants, et moi si fier naguère de mon gendre et de mes petits-fils je pleure aujourd'hui sur ma famille détruite, » jusqu'au prononcé de la sentence ont un caractère historique. Il y a dans les paroles de Félix un accent de pénétrante vérité qui ne s'invente pas. De plus le rôle prêté au persécuteur n'a rien d'odieux; tant s'en faut. Polyeucte est transporté et en proie à une exaltation qui lui fait oublier sa jeune famille et rompre avec les plus doux liens de la vie. Non seulement il est provocant et emporté, mais il est dur et, dans son ivresse mystique, sans entrailles, sans pitié pour sa femme et ses enfants. Il les rejette de sa pensée même, comme si les plus légitimes amours la souillaient. Si la grâce divine est là, la tendresse, la douceur attristée, la grâce humaine, si l'on peut dire, sont dans l'autre parti.

Or, quand un adversaire prête à ceux qu'il déteste du

fond de l'âme une attitude, des sentiments, des paroles qui ne sont pas sans humanité, c'est que cette attitude, ces sentiments et ces paroles furent les leurs en effet. Les voix et les plumes des partis politiques ou religieux sont rarement équitables, comme on sait. Elles taisent, déguisent ou défigurent ce qui fait honneur au parti adverse. Les traits honorables mentionnés en pareil cas sont deux fois vrais. *A priori* on peut dire qu'il y a une exagération choquante à représenter comme des « tigres altérés de sang », c'est l'expression de Corneille, tous les proconsuls et gouverneurs romains dans ces affaires importunes à la plupart et odieuses à quelques-uns. Ici on nous montre autre chose, et nous croyons que l'auteur de nos Actes en cela a respecté non seulement l'humanité, que tant d'hagiographes ont calomniée à l'envi, mais encore la vérité historique.

Pour ce qui est des difficultés dont nous avons parlé plus haut, il en est plusieurs qui s'expliquent et qu'on peut au moins atténuer. Par exemple les Actes de Polyeucte manquent de cadre historique bien déterminé. On ne nous dit pas sous quels consuls, ni même sous quel règne eut lieu l'épisode en question, ou plutôt on désigne comme un règne unique deux règnes successifs.

Il est fort possible que notre auteur n'ait pas trouvé dans les mémoires ou les notes qui lui fournirent la matière de son récit d'indication chronologique plus précise. Il est plus probable qu'il se souciait fort peu des consuls et des empereurs de ce temps. Cependant il a mentionné Dèce et Valérien, ce qui est quelque chose. En retenant ces deux noms, et en se souvenant qu'ils ont été signalés tous les deux par des persécutions contre l'Église qui, plus que les précédentes, ont eu le caractère de mesures d'État résolument défensives de l'ordre établi, on demeure dans une période

de dix ans, et si, pour les raisons que nous avons énoncées plus haut, et comme nous y inclinerions, on exclut Dèce, dans une période de deux ans. C'est, il faut le reconnaître une exactitude approximative qui n'est pas méprisable.

L'on ne peut guère alléguer d'autre part que l'édit de Valérien, tel au moins que saint Cyprien le résume (1), est différent de l'édit mentionné dans les Actes : en premier lieu parce que nous n'avons nul droit de prétendre que les Actes donnent ici autre chose qu'une interprétation; qu'il est assez naturel, en second lieu, que ceux qui sont visés par une loi en exagèrent la rigueur odieuse, quand ils en parlent; en troisième lieu, parce que les termes de l'édit qu'on trouve dans saint Cyprien pouvaient s'appliquer à Polyeucte, personnage distingué et qui occupait un rang élevé dans la légion; enfin parce que l'acte commis par Polyeucte était tel, qu'il n'était pas besoin que le magistrat, pour sévir, fut armé d'une loi nouvelle.

Quant à Néarque, l'auteur des Actes le connaît à fond et au delà même du vraisemblable comme interlocuteur, confident, éducateur et directeur de conscience de Polyeucte. Mais il ne s'intéresse à lui qu'autant qu'il joue un rôle dans le prologue du martyre. Le martyre consommé, tout est dit et il disparaît en emportant comme une relique un linge imprégné du sang de son ami. Il est évident que dans les Actes, le héros n'est pas lui. On demande comment il n'a pas été pris. Nous n'en savons rien. C'est sans doute ou qu'on ne l'a pas cherché, ou qu'on ne l'a pas trouvé (2).

(1) Cypr. *Epist.* 80, éd. Hartel, p. 839-840... rescripsisse Valerianum ad Senatum : ut episcopi et presbyteri et diacones in continenti animadvertantur; senatores vero, et egregii viri, et equites romani dignitate amissa etiam bonis spolientur, et si, ademptis facultatibus, christiani esse perseverarint, capite quoque multentur...

(2) Dans les *Act. SS.* au 22 avril (t. III April. p. 12). Dans un ar-

Dans d'autres Actes de moindre valeur, où il s'agit aussi de deux amis Saprice, prêtre, et Nicéphore, néophyte, le premier, qui a été arrêté, évite la mort en rétractant sa foi : l'autre s'offre au juge et, plus ferme, est mis à mort (1). On n'a nul droit de supposer que Néarque échappa par l'apostasie, et cela même est démenti par le texte de nos Actes; mais de deux choses l'une, ou la justice romaine se contenta du sang de Polyeucte ; ou Néarque, usant d'une prudence que l'Église ne condamnait pas, sut se soustraire aux recherches et sortir de la ville.

En somme et pour conclure, nous considérons nos Actes de Polyeucte comme un document composé de seconde main mais contenant un fond réel et solide.

Le minimum historique qu'on en peut tirer, selon nous, c'est, en premier lieu, les noms des personnes : Néarque, Polyeucte, Félix et Pauline, que l'auteur des Actes n'a pas inventés, non plus que leur condition sociale et les liens d'amitié ou de parenté qui les unissaient; en second lieu l'édit de Valérien que nous connaissons par d'autres témoignages, l'obéissance de la plupart des chrétiens devant ses menaces et au contraire l'éclat de foi dans l'âme généreuse de

ticle de peu d'étendue où l'histoire de Polyeucte est résumée, on marque le martyre de Néarque par le feu en Arménie. Mais l'hagiographe n'est pas exempt de doutes à cet égard, car il écrit : « Si quis tamen hunc Nearchum (le martyr du 22 avril) igne consummatum distinguendum esse putet a socio sive amico S. Polyeucti, nolens definire quod iste revera martyr obierit ; et distinctionem duorum probaverit ex aliis documentis, libenter assentiemur. Hactenus non reperimus nisi venerationem unius, et unus nobis visus est hoc loco sufficere. » — Rien n'est plus douteux que ce prétendu martyre d'un Néarque au 22 avril, et il ne l'est pas moins que ce personnage, dont on ne sait rien, soit celui dont il est question dans les Actes de Polyeucte.

(1) Actes de Sapricius et de Nicéphore. — Métaphraste, *Patrologie gréco-latine* de Migne, t. CXIV, p. 1367 et suiv.

Polyeucte déjà détachée de l'ancien culte et préparée à la religion nouvelle par une culture latente; enfin l'action héroïquement imprudente par laquelle cette foi nouvelle fit explosion, à savoir le renversement des statues païennes, les efforts de Félix pour sauver son gendre et l'amener à faire amende honorable, l'intervention vaine de Pauline et de ses enfants, la condamnation de Polyeucte et son exécution par le glaive.

C'est aussi le fond de la tragédie de Corneille, mais les genres différents ont aussi des conditions, des exigences et une esthétique différente. Le théâtre et la chaire sacrée peuvent se rencontrer et se rencontrent parfois. Cependant le premier n'a point pour unique objet d'édifier. La simplicité un peu nue d'un récit hagiographique ne convient pas à la scène. Il y faut des contrastes, des caractères, des passions en lutte, le mouvement et l'accent de la vie elle-même. Otez Pauline des Actes, il y manquera peu de chose. Otez de la tragédie de Corneille Sévère que le poète a imaginé de toutes pièces, et le caractère de Pauline qui est une de ses plus touchantes créations, il n'y a plus de tragédie. L'amour profane, qui n'a nulle place dans les Actes, est ici le plus vif élément d'intérêt. Dans la narration sacrée, Polyeucte nous apparaît dès le début, arrivé à l'égard de sa femme et de ses enfants, des ambitions de sa carrière et de toutes les joies de la vie à un détachement absolu et quelque peu farouche. Dans Corneille, il est plus près de l'humanité, et par là nous touche et nous émeut davantage parce qu'il est moins loin de nous.

Mais sans nous étendre sur une analyse littéraire faite cent fois, et où l'on ne peut que répéter les maîtres de la critique, notons seulement les différences de la narration sacrée et de la tragédie.

Dans la tragédie, Polyeucte est marié tout récemment à Pauline. Dans les Actes, il a plusieurs enfants en bas âge. Dans les Actes, Polyeucte n'est pas baptisé; l'appel de Dieu dans sa vision, sa foi intérieure qui y répond et ne restera pas sans agir, suppléent au baptême. Dans la tragédie, Polyeucte, dès le commencement, reçoit le baptême; la grâce divine et l'exaltation religieuse en sont les fruits.

Dans la tragédie, après le renversement des statues qui a lieu au temple pendant la pompe d'une cérémonie, Néarque est arrêté et mis à mort, pour servir d'exemple à son ami. Dans les Actes, les statues sont brisées sur une place publique, et Néarque survit à Polyeucte.

Ce sont là des points de détail, et Corneille n'y dépasse certes pas la liberté accordée aux poètes. Il ne l'a pas dépassée non plus dans sa conception du caractère de Félix; pourtant cette conception n'est pas tout à fait d'accord avec les données des Actes. Dans la pièce hagiographique, le caractère de Félix n'est pas sans noblesse. En face du crime de Polyeucte, il éprouve plus de douleur que de passion à venger les dieux. On ne voit en lui nul calcul d'ambition, nulle pensée inavouable, nul sentiment bas de courtisan alarmé sur son avenir, flairant autour de lui finesses et pièges, et songeant à trouver dans le malheur de son gendre un moyen de relever et de pousser sa fortune.

Or, c'est le caractère, ce sont les pensées que le poète lui a prêtés. Par là, dit-on peut-être, il tirait les auditeurs de l'héroïsme continu qui risquait d'ennuyer, et les ramenait doucement au terre à terre de la vie courante et des hommes comme ils sont. C'est une note vivante au milieu de sentiments, sinon plus grands que nature, au moins très exceptionnels. Mais cette note, non seulement n'est pas fournie par les Actes, mais ceux-ci, dans les quelques traits qu'ils nous

donnent, la démentent; et il est assez remarquable que le seul caractère où, dans l'œuvre de Corneille, on est tenté de reconnaître et de saluer la commune nature, soit justement celui qui s'éloigne le plus des données antiques.

Au total, la tragédie de Polyeucte, si riche déjà de documents humains, repose sur un fonds parfaitement solide. L'épisode qui en est la matière est un épisode de l'histoire romaine du milieu du troisième siècle de notre ère, qui, pour avoir passé inaperçu des chroniqueurs du temps, n'est pas pour cela sans intérêt, ni sans importance. Il n'y a pas lieu de distinguer ici la grande histoire de la petite. Qui peut dire que la mort d'un martyr chrétien mérite une moins grande place dans l'histoire de l'empire que tant d'infimes détails où se complaît le stérile bavardage des auteurs de l'*Histoire Auguste?* La grandeur des événements ne se mesure pas au rang des personnages. Quel événement plus grand dans le monde antique que l'établissement du christianisme dont les confesseurs et les martyrs ont été les obscurs ouvriers? Polyeucte fut l'un d'eux. Sa conscience, ses luttes intimes, l'éclat de sa foi, son zèle immodéré, son détachement absolu des biens et des joies de la vie, la mort enfin qu'il brava et subit avec allégresse, forment une page précieuse des annales de l'Église et de l'histoire du monde romain. Corneille l'a recueillie et non inventée; il l'a illustrée à sa manière qui restera la grande manière, quelles que soient dans l'avenir les révolutions de la mode et du goût. Il a sculpté pour les siècles, dans une œuvre immortelle, la statue de ce héros de la vie désintéressée. C'est, autant qu'on pouvait le faire avec les matériaux dont il disposait et les conditions que lui imposait le théâtre, un portrait vraiment et solidement historique.

APPENDICES.

1° Texte et traduction latine des Actes grecs inédits de Polyeucte.
2° Texte d'Actes latins inédits de Polyeucte.
3° Texte de la première recension des Actes latins de Polyeucte imprimée dans la collection des *Acta Sanctorum* des Bollandistes, Février, t. II, p. 651-652.

APPENDICE I.

Ce texte d'une homélie prononcée dans une église d'Orient à la date anniversaire du martyre de Polyeucte, peu après l'année 363, se trouve dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale écrits au dixième siècle, le n° 1449 du fonds grec, lequel faisait partie de la Bibliothèque de Colbert et ne vint à la Bibliothèque du Roi qu'en 1720 avec tous les autres manuscrits de cette collection. C'est un petit in-folio contenant 291 feuillets de parchemin écrits sur deux colonnes de 29 lignes chacune. La pièce intitulée : *Combat du saint et illustre martyr du Christ Polyeucte* commence au bas de la seconde colonne du folio 150 verso, et se termine au bas de la seconde colonne du folio 158 verso, comprenant en tout trente-deux colonnes.

Le manuscrit n° 513 appartenait à la collection de Mazarin. Il ne vint à la Bibliothèque du Roi (Nationale) qu'en 1668, époque où un peu plus de 2,000 manuscrits de la même collection lui furent attribués après échange, le reste étant donné au collège des Quatre-Nations (Bibliothèque Mazarine).

C'est un manuscrit in-folio, d'origine orientale, qui a gardé sa reliure primitive en bois couvert assez grossièrement de cuir noir. Il comprend 339 feuillets de parchemin écrits sur deux colonnes de trente-six lignes chacune. La pièce intitulée : *Martyre de Saint Polyeucte* commence en haut de la première colonne du folio 136 verso, et finit avec la seconde colonne de la feuille 145 recto, comprenant ainsi trente-six colonnes. La pièce qui suit dans ce manuscrit est le *Martyre de Philoromus et de Philéas*, tiré en 1660 de ce même manuscrit et donné en grec et en latin par le père Combefis qui promettait les Actes de Polyeucte écrits par Néarque, c'est-à-dire cette pièce même que nous donnons ici et qui est inédite (1).

(1) Dans le catalogue imprimé des Mss. grecs de la Bibliothèque royale de Saint-Laurent de l'Escurial, donné par M. Miller, des Actes de Polyeucte sont indiqués au Ms. n° 315 Y, II-10. J'y pensais trouver une reproduction de mon texte inédit. M. Feliz Rozanski, directeur de cette bibliothèque, a eu, sur ma demande, l'obligeance de m'envoyer le fac-similé de trois passages de cette pièce. Elle n'est autre chose que le texte même de celle de Métaphraste, écrit à la fin du Xe siècle, à ce qu'il me semble. Il n'y manque que quelques moitiés de mots au début, et la fin, que Migne, dans sa *Patrologie gréco-latine* (t. CXIV, p. 429-430), n'a donnée qu'en latin, est ici en grec.

HOMÉLIE INÉDITE

PRONONCÉE DANS LE DERNIER TIERS DU QUATRIÈME SIÈCLE A L'ANNIVERSAIRE DU MARTYRE DE SAINT POLYEUCTE.

ΑΘΛΗΣΙΣ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΚΑΙ ΕΝΔΟΞΟΥ ΜΑΡΤΥΡΟΣ ΤΟΥ ΧΡΙΣΤΟΥ ΠΟΛΥΕΥΚΤΟΥ.

Νῦν, ὡς ἔοικεν, ἡ χάρις τοῦ Θεοῦ πλουσία οὖσα (1) καὶ δυνατὴ διὰ (2) τῶν πράξεων τοῦ ἁγίου καὶ ἐνδόξου (3) μάρτυρος τοῦ Χριστοῦ Πολυεύκτου ἀποδέδεικται. Νῦν [οἱ] (4) Ἕλληνες μὲν (5) στυγνοὶ καὶ κατηφεῖς, καὶ οἱ περὶ τὰ εἴδωλα μεμηνότες καὶ (6) πεποιθότες ἐπὶ τοῖς γλυπτοῖς καταισχύνονται, ἐπειδήπερ ὑπὸ τῆς θείας δυνάμεως μιμήσασθαι (7) τὸν ἁγιώτατον μάρτυρα Πο-

CERTAMEN SANCTI ET GLORIOSI MARTYRIS CHRISTI POLYEUCTI.

Jam nunc, ut videtur, gratia Dei per facta Sancti et gloriosi martyris Christi Polyeucti abunde et potenter effusa, extra controversiam posita est. Jam nunc Gentiles invisi atque demissi, et idolis furiose studentes, et fictitiis [statuis] fidem adhibentes erubescunt cum vi divina sanctissimum martyrem

(1) Le Ms. 513 supprime οὖσα.

(2) Ces deux mots δυνατὴ διὰ, illisibles dans le Ms. 1449, sont très clairs dans le Ms. 513.

(3) Καὶ ἐνδόξου manque dans le Ms. 513 et également τοῦ Χριστοῦ qui suit.

(4) J'ajoute οἱ qui manque aux deux Mss.

(5) Le Ms. 1449 κἂν, le 513 μὲν que je préfère.

(6) Ms. 513 καὶ οἱ...

(7) Je ne note pas les fautes d'écritures fréquentes dans le Ms. 513, comme δυνατί pour δυνατή, κατεσχύνονται pour καταισχύνονται, et μιμήσασθε

λύευκτον, καὶ ἄκοντες, ἀναγκάζονται, ἵνα τῷ πάντων κτίστῃ, καὶ δημιουργῷ Θεῷ, κατὰ τὴν θείαν γραφήν, πᾶν γόνυ κάμψῃ ἐπ' οὐρανίων καὶ ἐπιγείων καὶ καταχθονίων. Τὸ γὰρ τῆς ἄνω δυνάμεως θεῖόν τε καὶ παράδοξον καὶ ἐπὶ τῆς παρούσης ὑποθέσεως ἐπὶ πλεῖον ὑμνεῖται καὶ δοξάζεται. Ἰδοὺ γὰρ καὶ ὁ μακάριος Πολύευκτος Ἕλλην εἶναι τὴν θρησκείαν νομιζόμενος, τὴν τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν (1) καὶ Θεοῦ θρησκείαν βεβαιῶσαι ἐσπούδασεν, καὶ στρατιώτης ἀνθρωπίνης βασιλείας τυγχάνων, τῆς μὲν ἀνθρωπίνης στρατείας κατεφρόνησε, τὴν δὲ τοῦ Χριστοῦ δορυφορίαν ἀντὶ τῆς ἐπιγείου στρατείας προθυμότατα ἀντικατηλλάξατο (2), στέφανον ἀμαράντινον τῶν οἰκείων πόνων καὶ τῆς καρτερίας ἀποδεξάμενος (3). Ἐκάλει μὲν γὰρ αὐτὸν ὁ Σωτὴρ δι' ἀποκαλύψεως εἰς τὴν οἰκείαν βασιλείαν, τὴν ἐπίγειον χλαμύδα τοῦ μάρτυρος μυστικῇ τινι καὶ ἀπορρήτῳ μεταμφιάσας χλαμύδι, καὶ τὴν σα-

Polyeuctum imitari et inviti cogantur, ut omnium rerum conditori, secundum divinam Scripturam, omne genu flectatur cælestium, terrestrium et infernorum. Divinum enim et singulare supernæ potestatis [testimonium] et in præsente materia altius celebratur et spectatur. Ecce enim et beatus Polyeuctus gentilis quoad religionem existimatus, ad confirmandam Salvatoris nostri et Dei religionem operam dedit, et cum humani regni miles esset, humanam militiam sprevit et terrestri militia Christi satellitium ardentissime commutavit, immarcescibili suorum laborum et patientiæ corona donatus.

Eum enim Salvator per revelationem vocaverat, terrestri chlamyde exutum martyrum mystica quadam et inenarrabili chlamyde induerat, et sordidam et terrestrem et incredulam

pour μιμήσασθαι, et plus bas δημειουργῷ pour δημιουργῷ, et κάμψει pour κάμψῃ, etc. Elles proviennent de la prononciation.

(1) Ms. 513 supprime ἡμῶν καὶ θεοῦ.

(2) Ms. 513 ἀντικαταλλάξατο.

(3) Ms. 513 ὑποδεξάμενος.

πρὰν (1) καὶ ἐπίγειον καὶ ἄπιστον χλαμύδα ἀποθέσθαι προστάξας, τιμιωτέραν δὲ καὶ ἀξίαν Θεοῦ ἐνδῦσαι τὸν μάρτυρα κατηξίωσε. Προυπήντα δὲ ὁ μάρτυς παρὰ τοῦ Σωτῆρος καλούμενος, καὶ τῇ οἰκείᾳ σπουδῇ καὶ προθυμίᾳ, φθάνει τὴν κλῆσιν τῇ προαιρέσει, πάντων ἀθρόως τῶν ἐπὶ γῆς ἀνθρωπίνων πραγμάτων καταφρονήσας. Οὐ γυνὴ τοῦτον, οὐ παῖδες, οὐ κτημάτων περιουσία, οὐ στρατιωτικὸς κόσμος, οὐκ ἀνθρωπίνη δόξα τε καὶ περιφανεία τῆς περὶ τὸν (2) Θεὸν εὐσεβείας ἀφείλκυσεν· ἀλλὰ βελτίονα (3) τὴν ἐπουράνιον ζωήν τε καὶ πολιτείαν τῆς ἐνταῦθα εἶναι καταπιστεύσας, ἀθρόαν μεταβολὴν ἀπὸ τῆς τῶν εἰδώλων πλάνης ἐπὶ τὴν καθαρὰν καὶ, ὡς ἀληθῶς, ἀκίβδηλον θρησκείαν ἐποιήσατο. Καὶ τὸ ἔτι τούτου θαυμασιώτερον (4) τῆς οἰκονομίας τοῦ κρείττονος, διώκτου μὲν τῇ (5) θυγατρὶ συνῴκει ὁ μακάριος Πολύευκτος· ὅστις (6) διώκτης τοὺς ἄλλους ἀνθρώπους πάντας (7) θύειν

chlamydem deponere jussum pretiosiore et Deo digna accingere martyrem dignatus erat. Martyr autem vocanti eum Salvatori sponte obviam ivit, proprioque studio, suoque ardore suaque voluntate advocationem præoccupavit, omnibus continuo in terra humanis rebus despectis. Non eum uxor, non liberi, non divitiarum affluentia, non militaris decor, non humana gloria ac claritudo a pietate in Deum averterunt; sed cum et vitam et cælestem statum terrestribus hisce potiora esse penitus confideret, ab idolorum errore ad puram et vere genuinam religionem, subita animi commutatione se convertit. Et quod etiam in eo est rei potioris hoc delectu admirabilius, beatus Polyeuctus una cum persecutoris filia

(1) Ms. 513 καὶ τὴν λαμπρὰν à la place de τὴν σαπράν.
(2) Ms. 513 supprime τόν.
(3) Ms. 1449 βελτίωνα évid. fautif.
(4) Ms. 1449 θαυμασιότερον.
(5) J'ajoute τῇ qui manque dans les deux Mss.
(6) Ms. 1449 ὅστης, Ms. 513 ὥστις.
(7) Ms. 513 supprime πάντας.

πείθων, τὴν ἀγαθὴν προαίρεσιν τοῦ ἁγίου (1) Πολυεύκτου οὐκ ἴσχυσε πεῖσαι, οὐ τὴν θυγατέρα τὴν ἰδίαν πρὸς οἶκτον τοῦ μάρτυρος ἐπαγόμενος, οὐ τοὺς παῖδας προσάγων καὶ δελεάζων αὐτὸν πρὸς μετάνοιαν (2)· ἀλλὰ πανταχοῦ ἑδραῖος καὶ ἀμετακίνητος στρατιώτης Χριστοῦ γενόμενος, τῆς μὲν ἀνθρωπίνης συγγενείας καὶ προσπαθείας κατεφρόνησε, τῷ δὲ στρατολογήσαντι αὐτὸν βασιλεῖ ἐπουρανίῳ ἐξυπηρετήσασθαι ἐσπούδασεν. Οὔτε γὰρ ἄνευ τινὸς Θείας οἰκονομίας εἰς στρατιωτικὸν ἐβλήθη (3) βαθμὸν, καὶ ταῦτα πολλὰς ἐπαχθείας τοῦ στρατιωτικοῦ ἔχοντος βίου. Βουλόμενος γὰρ ὁ φιλάνθρωπος Θεὸς τὴν τοῦ μάρτυρος δοκιμᾶσαι γνώμην, καὶ ὥσπερ χρυσὸν καθαρὸν καὶ δόκιμον τὴν τούτου βασανίσαι προαίρεσιν, εἰς βίον ἔβαλε (4) στρατιωτικὸν καὶ δοκοῦντα τοῖς πολλοῖς εἶναι δυσάρεστον, ἵνα διὰ τῆς σκληρᾶς ταύτης δοκιμασίας τὸν γνήσιον (5) θεράποντα ὁ Σωτὴρ ἀποφήνῃ

habitabat; quique persecutor, cum cæteros omnes ad sacrificandum induceret, sancti Polyeucti bonam voluntatem persuadere non potuit, neque introducta propria filia, martyris animum ad misericordiam inflectere, neque admotis ejus liberis ejus mentem ad retractationem delinire. Sed undequaque firmus et inconcussus miles Christi factus, hinc humanas cognationis et caritatis necessitudines despexit, illinc cælesti qui suis ipsum signis adscripserat regi morigerari studuit. Neque enim sine aliquo Dei consilio in militarem ordinem ejectus fuerat, idque, cum multa incommoda militaris vita haberet. Scilicet cum hominum amantissimus Deus martyris animum probare vellet, et ejus conscientiam ut purum et bonæ

(1) Ms. 513 τοῦ ἁγίου μεταπεῖσαι οὐκ ἴσχυσεν, οὐ τῇ θυγατρὶ τῇ ἰδίᾳ ... ἐπαγόμενος.

(2) Ms. 513 πρὸς μετακίνισιν τοῦ Χριστοῦ ἐγένετο, τῆς μὲν γὰρ ἀνθρωπίνης συγγενείας καὶ προσπαθείας καταφρόνισεν, τῷ δέ...

(3) Ms. 513 ἐνεβλήθη.

(4) Ms. 1449 ἐμβάλλει. Ms. 513 εἰς βίον αὐτὸν ἔβαλεν.

(5) Ms. 513 ὁ Σωτὴρ ἀποφήνηται θεράποντα αὐτοῦ.

ἑαυτοῦ. Ἰδοὺ γὰρ διὰ τῶν καλῶν ἔργων προέφθασεν (1) ἀπὸ τῆς ἐπιγείου στρατείας μεταμφιάσας αὐτὸν ἐπὶ τὰ μείζονα. Ὦ μάρτυς εὐσεβέστατος διὰ πάντων (2) καθαρὸς καὶ ἅγιος τῷ Θεῷ. Ὦ μάρτυς τιμιώτατος οὗ πάντες ἡμεῖς τῆς μνήμης οὐ κορεννύμεθα. Ὦ θειότατος μάρτυς, ὡς ἀληθῶς πλείονα τὸν παρ' ἑαυτοῦ κόσμον τῷ γένει δοὺς ἢ (3) παρ' αὐτοῦ κομισάμενος. Ἐπάτησε γὰρ καὶ αὐτὸς τοῦ δράκοντος τὴν κεφαλήν, καθάπερ καὶ ἡ μακαρία (4) Θέκλα ἡ πρωτομάρτυς καὶ Περπετούια, ἡ τὴν χαλκῆν ἐκείνην καὶ οὐρανίον ἥκει (5) κλίμακα, τὴν ἕως τοῦ Σωτῆρος ἀναβαίνουσαν (6), μακρὰν δὲ ταύτην καὶ ἕως τοῦ οὐρανοῦ τεινουσαν.

notæ aurum explorare, eum in militarem vitam, quæ plerisque gravis et molesta esse videtur, induxit, ut per duram hanc explorationem Salvator genuinum ipsius famulum manifestaret. Ecce enim per honeste facta [eum Deus] prævenit, e terrestri militia ad ampliora evectum. O piissimum martyrem, omni ex parte purum et Deo sanctum! O pretiosissimum martyrem, cujus memoria nos omnes non satiamur! O maxime divinum martyrem, qui majorem decorem suo generi per se peperit quam ab eo ipse acceperat! Calcavit enim et ille serpentis caput, sicut beata Thecla feminarum martyrum princeps et Perpetua quæ æneam illam et cælestem scalam superavit quæ usque ad Salvatorem ascendebat, et magnam hanc, quæ usque ad cælum attingebat.

(1) Ms. 513 προεφήτευσεν.

(2) Passage embarrassé. Dans le Ms. 513 je lis, après εὐσεβέστατος, καὶ διὰ πάντων ἄρτι θεόμαρτυς σοῦ κορενύμεθα.

(3) Ms. 513 ἢ ὃ παρ' ἑαυτοῦ κομησάμενος. Le Ms. 1449 porte κοσμισάμενος.

(4) Ms. 1449 μακρία.

(5) Ms. 513 καὶ οὐρανου ἥκη, Ms. 1449 ἵκη. V. Act. de Félicité et de Perpétue de Ruinart, *Act. Sinc. et Sel. Mr.*

(6) Ms. 513 κλίμακα τοῦ Σωτῆρος ἀναβαίνουσαν, μακρὰν δὲ ταύτην οὖσαν, *et en note* καὶ εἰς οὐρανὸν τείνουσαν.

Οὐκ ἀσκόπως αἱ Προφητεῖαι διαγγέλλουσιν (1)· ἤδη γὰρ ὅτι πολλὰ καὶ μακρὰ δοκιμαστήρια τοῦ βίου, τὸ τῶν Χριστιανῶν γένος περιειλήφει (2), καὶ διὰ μακροῦ τινὸς καὶ ἐντίμου βίου καὶ ἀμωμήτου μόλις δυνήσεταί τις τῆς οὐρανίας (3) ἐφάψασθαι τιμῆς. Ταύτην (4) ἀνέβη καὶ ὁ μακάριος Πολύευκτος, τοῦτον καὶ αὐτὸς κατεπάτησε τὸν δράκοντα, μὴ προσέχων ἀψύχοις εἰδώλοις, ἀλλ' ἑδραίως (5) ἐπιβαίνων τῇ μυστικῇ καὶ ἀπορρήτῳ κλίμακι· καὶ διὰ τῆς τοιαύτης παραδόξου πίστεως ἔσβεσε [τὴν] (6) δύναμιν πυρὸς, ἔφραξε [τὰ] στόματα λεόντων. Ὦ στρατείας καὶ πίστεως ἐπουρανίου (7) ἧς ξίφος διαβολικὸν οὐχ ἥψατο. Ὦ Χριστοῦ μαθητὴς διὰ πυρὸς καὶ στρατιώτης ἀληθῶς γνήσιος· διὰ ταύτην τοίνυν τὴν ἐνάρετον (8) αὐτοῦ πίστιν, αἰωνίῳ καὶ ἀθανάτῳ μνήμῃ τετίμηται.

Non inconsiderate prophetiæ annuntiant : Jamjam enim multa et grandia vitæ discrimina Christianorum genus obsederunt et vix aliquis post longam honestamque et irreprehensam vitam cælestium honorum particeps esse poterit. Hos tamen attigit et beatus Polyeuctus; istum et ipse conculcavit serpentem, cum inanimatis idolis submittere se noluit, sed firmo pede in mysticam et inenarrabilem scalam ascendit, et per inopinatam hanc fidem ignis vim restinxit, et ora leonum confregit. O militiam, et cælestem fidem quam diabolicus ensis non violavit! O probatum igne Christi discipulum, et militem vere legitimum, per hanc insignem ipsius fidem æterna et immortali memoria honestatum!

(1) Mss. 1449 et 513 διαγγέλουσιν.

(2) C'est la leçon du Ms. 513. Le 1449 donne τοῦ βίου τοῦ τῶν χριστιανῶν γένους περιειλήφει.

(3) Ms. 313 τῆς οὐρανίου.

(4) Ms. 513 ταύτην τὴν κλίμακα.

(5) Ms. 1449 ἑδραῖος, Ms. 513 ἑδραίως.

(6) J'ajoute τήν et plus loin τά.

(7) Ms. 513 οὐρανίου.

(8) Ms. 513 καὶ γενναίαν.

Πάρεστι τοιγαροῦν σήμερον τῆς γενεθλίου (1) αὐτοῦ ἡμέρας τὰ σύμβολα, καὶ ἀπολαύειν ἔξεστι τῶν ἐκείνου πράξεων (2), ἃ δὴ κηρύττειν ἐφ' ἑκάστου πεπίστευται. Τί τοίνυν ἡμεῖς ἀντάξιον δῶρον τῷ μάρτυρι προσοίσομεν; Ποῖα δὲ χαριστήρια τῆς πρὸς (3) Θεὸν ἀγάπης προσάγοντες, εὐγνώμονες ἂν νομισθείημεν; Χορεύσωμεν αὐτῷ, εἰ δοκεῖ, τὰ συνήθη, καὶ τὰ πρόσφορα τῆς ὑποθέσεως τῆς ὑπ' αὐτοῦ (4) πεπραγμένα μνημονεύσωμεν, ἵνα εἰς ὑπόμνησιν τῶν μακαρίων αὐτοῦ ῥημάτων ἐλθόντες, ἐκείνου μὲν τῇ ἁγιωτάτῃ μνήμῃ κατὰ τὰς γραφὰς κοινωνήσωμεν, τὰς δὲ ἡμετέρας ψυχὰς ἐν ἀληθίνῃ πίστει στηρίξαι δυνηθῶμεν.

Τὰ τοίνυν πραχθέντα ἐπὶ τῇ ὑποθέσει τοῦ ἁγίου μάρτυρος Πολυεύκτου τοιαύτην ἀρχὴν εἴληφε (5)· Νέαρχός τις οὕτω καλούμενος καὶ Πολύευκτος ὁ μακαριώτατος μάρτυς, ἀδελφοὶ μὲν, οὐ

Adsunt igitur hodie natalitiæ illius diei monumenta, et egregiis factis ejus jam frui licet, quæ certe publicare cujusque christiani fidei competit. Quodnam vero nos invicem dignum munus martyri apponemus? Quæ grati animi testimonia adhibere, hujus in Deum caritatis memores, dignabimur? In ejus honorem, si placet, ut fieri solet, tripudiabimus, et ad ejus historiam pertinentia facta in memoriam revocabimus, ita ut, fixis in memoriam beatis ejus dictis, sanctissimæ ejus memoriæ, secundum Scripturas, fiamus participes, animosque nostros in vera fide confirmare possimus.

Facta igitur quæ sunt in historia sancti martyris Polyeucti hoc initium habuere. Nearchus quidam sic nominatus, et Polyeuctus beatissimus martyr fratres quidem, non sanguine,

(1) Ms. 1449 γενναίας, Ms. 513 τῆς γενεθλίου ἡμέρας αὐτοῦ.

(2) Ms. 513 πράξεων ἀδιακρίτων· εὐχῆς ἑκάστης πεπίστευται.

(3) Ms. 1449 πρὸς τὸν Θεόν.

(4) Ms. 1449 τῆς ἐπ' αὐτῷ, Ms. 513 ὑπ' αὐτοῦ πεπραγμένης.

(5) Ms. 513, après εἴληφεν, Ὑμεῖς δὲ ἐμοὶ καὶ ψυχῆς καὶ σώματος τὰς ἀκοὰς καθαρίσαντες καθαρᾷ γνώμῃ τε καὶ προαιρέσει τὰς ἑαυτῶν ψυχὰς ἐκ τῆς ὠφελείας τοῦ μάρτυρος παράσχετε (fol. 138 r°, 1 et 2 col.).

κατὰ γένος, ἀλλὰ κατὰ προαίρεσιν ἐτύγχανον (1)· τὴν δὲ φιλίαν γνησιώτατοι ὄντες [φίλοι] (2), ἑταῖροι τε καὶ συστρατιῶται κατὰ θεοῦ βουλὴν ἐγένοντο. Καὶ ὁ μὲν Νέαρχος χριστιανὸς ἐτύγχανε καὶ πιστός· ὁ δὲ μακαριώτατος Πολύευκτος Ἕλλην μὲν τὴν θρησκείαν ἐλέγετο, τῷ ὀνόματι μόνον (3), τῆς ἀληθίνης δὲ πίστεως μὴ παραλλάττων· πλείστους δὲ τῶν δὴ ψυχῶν χριστιανῶν τῇ ἀληθίνῃ πίστει ὑπερακοντίσαι ἐσπούδασε. Καὶ τὸ παράδοξον τῆς θείας οἰκονομίας· πρὸ γὰρ τῆς ἐπιδημίας τοῦ Σωτῆρος, ἥντινα ἀπ' οὐρανοῦ διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν εἰς γῆν [ὁ Θεὸς] ἐστείλατο (4), πάντες οἱ ἄνθρωποι ἐν ζόφῳ (5) τῆς εἰδωλολα-

sed ex delectu erant. Hac amicitia inter se conjuncti, sodalesque et commilitones, secundum Dei voluntatem, fuerunt. Et Nearchus quidem christianus erat, beatissimus vero Polyeuctus, quoad religionem, gentilis dicebatur, at nomine tantum; adeo non tamen a vera fide distans ut contra christianorum animorum plerosque vera fide supereminere studeret. Et in eo mirandum est Dei consilium. Ante enim Salvatoris adventum, qui propter nostram salutem e cælo in terram missus

(1) Ms. 513 ἐτυγχάνων.

(2) Ms. 513 avec raison, ce semble, supprime φίλοι.

(3) Ms. 513 τὸ ὄνομα μόνον τῆς ἀληθίνης πίστεως παραλλάττων.

(4) J'ajoute ὁ Θεός à la phrase du Ms. 1449. Le Ms. 513 donne πρὸ γὰρ τῆς ἐπιδημίας τοῦ Σωτῆρος ἦν τὴν ἀπ' οὐρανῶν διὰ τὴν ἡμετέραν ὠφελείαν εἰς γῆν ἐστείλατο.... Le Ms. 1449 donne ἐστέλλετο.

(5) Ms. 513 ὑπὸ ζόφου et supprime καὶ avant ἐν βυθῷ. Le même Ms. 513 a ici le développement suivant qui convient bien à un sermon et manque dans le Ms. 1449 après ἀνεγείροντο. Καθὼς Δαβὶδ ὁ προφήτης λέγει· Κύριε, ἀνήγαγές με ἐκ λάκκου ταλαιπωρίας, — τοῦτ' ἔστι τῆς εἰδωλολατρείας, — καὶ ἀπὸ πηλοῦ ἰλύος, καὶ ἔστησας ἐπὶ πέτραν τοὺς πόδας μου, καὶ κατεύθυνε τὰ διαβήματά μου· λάκκον μὲν καὶ ταλαιπωρίαν καὶ πηλὸν ὀνομάζων τὴν εἰδωλολατρείαν, πέτραν δὲ τὸν Κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν αἰνιττόμενος, ἐφ' ὃν ἡμεῖς τῇ πίστει κατεστηρίγμεθα. Γενομένης οὖν τῆς ἐπιφανείας τοῦ Σωτῆρος μετὰ τέσσαρας ἡμέρας ὁ μακάριος Πολύευκτος μαρτυρεῖ, τοῦτ' ἔστιν τῇ πρὸ τεσσάρων Ἰδῶν Ἰανουαρίων, ἅμα τῇ ἐπιδημίᾳ τοῦ Σωτῆρος τὴν ἑλληνικὴν διάθεσιν εἰς Χριστὸν

τρείας καὶ ἐν βυθῷ τῆς ἀσεβείας ἐκαθέζοντο. Ἡνίκα δὲ ἐπέστη ὁ Σωτήρ, πάντες ἀθρόως, ὥσπερ ἀπὸ κρημνοῦ τινὸς καὶ λάκκου τῆς εἰδωλολατρείας ἀνεγείροντο. Ὦ θείας ἐπιδημίας ἀδελφοί· Ὦ τῆς Πολυεύκτου πίστεως· Ὦ βασίλεως ἀπ' οὐρανοῦ ἐπιδημήσαντος, καὶ στρατιώτου αὐθαιρέτως στρατευσαμένου (1).

Τίς οὖν ἡ δοκιμασία τοῦ μάρτυρος; Καὶ τίς ἡ (2) πρόφασις ἡ ἀπὸ τοῦ ἑλληνίσμου ἀθρόως εἰς μαρτύριον καλέσασα (3) μετὰ τὴν ἐπιδημίαν τοῦ Σωτῆρος;

Δέκιος (4) καὶ Οὐαλεριανὸς τὴν παρὰ τοῦ Θεοῦ δοθεῖσαν αὐτοῖς βασιλείαν τυραννικῶς καὶ ἀγρίως μεταχειρίζοντες πρόσταγμα καινὸν καὶ ἀσεβὲς ἐνομοθέτησαν ὥστε τοὺς μὲν θύοντας ἐν στρατείᾳ κατατάττεσθαι, τοὺς δὲ μὴ βουλομένους θύειν τῆς ζωῆς ἀποστερεῖσθαι. Εἴδωμεν (5) τοίνυν τίς ἡ τοῦ μάρτυρος Πολυεύκτου προαί-

est, omnes homines in caligine idololatriæ et in gurgite impietatis jacebant. Postquam autem Salvator advenit omnes continuo quasi e præcipiti puteo idololatriæ emerserunt. O divini adventus, fratres! O Polyeucti fidem! O regem e cælo in terras delapsum! O militem qui sua sponte Deo militavit!

Quale igitur fuit martyris experimentum, et quænam occasio eum a gentilitate ad martyrium subito evocavit, post adventum Salvatoris?

Decius et Valerianus concesso sibi a Deo imperio tyrannice et crudeliter usi, novo et impio jusso sanxerunt, ut eorum qui in exercitu sacrificarent aliqua ratio haberetur;

ἀμειψάμενος. Καὶ Ἕλλην ὢν τὴν θρησκείαν εἰς τὴν τοῦ Χριστοῦ πολιτείαν μεθηρμόζετο. Ces dernières lignes semblent former une première finale de ces Actes dans le Ms. 513.

(1) Ms. 1449 στρατιώτην αὐθαίρετον στρατευσαμένου, nous prenons la leçon du Ms. 513.

(2) Ms. 513 supprime τίς ἡ et donne μαρτυρίαν.

(3) Ms. 513 εὐθέως μετὰ.

(4) Ms. 513 Δέκιός τις.

(5) Ms. 513 Ἴδωμεν.

ρεσις. Ἐκ γὰρ τῆς ἀθεμίτου νομοθεσίας, ἥντινα (1) Δέκιος καὶ Οὐαλεριανὸς κατὰ τῶν Χριστιανῶν ἐξήνεγκαν, ὁ Νέαρχος συγχυθείς, καὶ συνεχῶς κατὰ τὴν ἑαυτοῦ διανοίαν στένων, καὶ μηδὲ τὰς συνήθεις ὁμιλίας πρὸς τὸν (2) Πολύευκτον ποιούμενος, μηδὲ τῆς αὐτῆς τραπέζης κοινωνεῖν ἐθέλων, εἰς σύγχυσιν καὶ εἰς συμπαθείαν ψυχῆς τὸν Πολύευκτον ἤγαγεν· ὡς καὶ πολλάκις διερωτῶντος τοῦ Πολυεύκτου τὴν αἰτίαν τῆς λύπης, μηδὲ ῥαδίως πρὸς τὸν μάρτυρα (3) τὸν Νέαρχον ἀποκρίνεσθαι. Εἶτα ἐπὶ πλεῖον (4) ἀποσιωπῶντος τοῦ Νεάρχου, καὶ ὅλου κατὰ ψυχὴν (5) βεβυθισμένου τῇ λύπῃ, ὁ μακάριος Πολύευκτος πρὸς τὸν Νέαρχον ἀπεφθέγξατο· τί δῆτα ἀνόμοιόν τε (6) καὶ φιλίας καὶ συνηθείας καὶ ἑταιρείας, ὦ Νέαρχε, βλέπω, ὡς οὔτε φθέγξασθαι πρὸς μὲ (7) καταξίοις· μή τινα πρὸς ἡμᾶς μικροψυχίαν ἢ ἀηδίαν ἑώρακας

qui autem sacrificare nollent, morte afficerentur. Discamus igitur quodnam fuerit martyris Polyeucti propositum. Injusta ista lege quam Decius et Valerianus adversus Christianos edixerant, Nearchus graviter attonitus et indesinenter intra se gemens et a consueta cum Polyeucto familiaritate, atque a communi mensa alienus ex industria, Polyeucti animum ad perturbationem et ad quemdam affectuum consensum movit. Et cum sæpe Polyeuctus eum causam tristitiæ rogaret, non facile Nearchus martyri respondebat. Deinde cum diutius Nearchus taceret, totusque maneret in tristitia immersus, beatus Polyeuctus Nearchum ultro allocutus est : « Quid igitur, o Nearche, amicitiæ nostræ et familiaritati et necessitudini contrarium intercessisse video, quod non jam mecum

(1) Ms. 513 ἡνίκα, plus bas ἐξήνεγκαν, Ms. 1449 ἐξηνέγκων.
(2) Ms. 513 πρὸς τὸν ἅγιον, plus bas τῆς αὐτοῦ τραπέζης.
(3) Le Ms. 513 supprime τὸν μάρτυρα.
(4) Ms. 513 ἐπὶ πλέον.
(5) Avec le Ms. 513 nous effaçons ici ὄντος donné par le Ms. 1449.
(6) Ms. 513 ἀνόμοιόν σε.
(7) Ms. 513 supprime πρὸς μέ.

γιγνομένην; ὁ δὲ Νέαρχος, μόλις ὑπὸ τῶν πολλῶν (1) λόγων τοῦ μάρτυρος καμπτόμενος, ἀπεφθέγξατο λέγων· τὸν μέλλοντα χωρισμὸν ἡμῶν, ὦ Πολύευκτε, ἔσεσθαι ἐκ τοῦ ἀθεωτάτου καὶ ἀνομωτάτου προστάγματος, τὸ τῆς σιωπῆς εἶναι παραίτιον νόμιζε, φίλτατε (2)· ὡς λοιπὸν διὰ τοῦτο ἔτι μήτε ἀλλήλους ὁμοίαν ἔχειν προαίρεσιν. Εἶτα πρὸς αὐτὸν ὁ Πολύευκτος ἀπεκρίνατο (3). Πῶς παρ' ἐλπίδα, ὦ Νέαρχε, καὶ παρὰ πᾶσαν προσδοκίαν εἰς ἡμᾶς τὰ ῥήματα ταῦτα ἐφθέγξω; τάχα γὰρ εἰ καὶ θανάτῳ χωρίζεσθαι ἐμέλλομεν (4), οὐκ ἄν τις ἡμᾶς τῆς φιλίας καὶ τῆς περὶ ἑαυτοὺς ἀγάπης κωλύσαι δυνηθείη. Ὁ δὲ Νέαρχος πρὸς αὐτόν· τοῦτο γάρ ἐστι, φίλτατε, ὃ κατὰ ψυχὴν στενάζων βουλεύομαι, ὅ τι μεῖζόν ἐστι (5) καὶ ἀνθρωπίνου θανάτου, ὃν ὑπονοῶ χωρισμὸν ἔσεσθαι. Ὁ δὲ μακάριος Πολύευκτος μηδέπω συνιεὶς τὴν ὑποψίαν τοῦ λεγομένου χωρισμοῦ, ἀναπηδήσας καὶ περιπλακεὶς

confabulari digneris? Numquid a me offensionis, aliamve molestiam expertus es? » Nearchus vero multis martyris sermonibus vix inflexus, respondit dicens : « Futuram inter nos, o Polyeucte, separationem ex eo impiissimo et injustissimo jusso instare, idque silentii mei causam esse crede, carissime; alioquin ob eam rem, utrumque nostrum eamdem sententiam non amplius habere. » Dein Polyeuctus respondit : « Cur contra spem, o Nearche, contraque omnem exspectationem in me hæc verba direxisti ? Si enim in eo essemus ut statim morte separaremur, nemo tamen ab amicitia nos et a mutua caritate divellere posset. » Nearchus vero ad eum : « Illud est nempe, carissime, quod mecum gemens cogito, quod sit humana morte majus, futura scilicet quam conjicio separa-

(1) Ms. 513 καὶ δυσωπητικῶν et plus loin κατακαμπτόμενος.
(2) Ms. 513 suppr. φίλτατε et plus bas μηδὲ ἀλλήλους ἔτι.
(3) Ms. 513 ἀποκρίνεται.
(4) Ms. 513 μέλλομεν.
(5) Ms. 513 ὅτι μείζων ἐστὶ, Ms. 1449 ὅτι μείζω καὶ.

τῷ Νεάρχῳ, ἱκέτευεν αὐτὸν καὶ παρεκάλει εἰπεῖν τὴν αἰτίαν τοῦ μέλλοντος ἔσεσθαι χωρισμοῦ. Ὁ δὲ Νέαρχος ὑπὸ τῆς ἱκεσίας τοῦ μακαρίου Πολυεύκτου δυσωπούμενος, ἐβούλετο μὲν ἐξειπεῖν τὴν πρόφασιν, ὑπὸ δὲ τῆς δεινῆς ἐκείνης ὑποψίας ὑποδακρύων καὶ ἀφασίᾳ (1) συσχεθείς, ἠτένιζε μὲν ἐμβριθῶς τῷ Πολυεύκτῳ, οὐκ ἐτόλμα δὲ εἰπεῖν τὴν αἰτίαν (2), ὅλως ἀθημονῶν καὶ εἰς τὸ ἔδαφος ἑαυτὸν ῥίπτων. Ὡς λοιπὸν τὸν μακάριον Πολύευκτον δυσανασχετεῖν πρὸς τὴν ἀποσιώπησιν Νεάρχου, καὶ δεδοικέναι μὴ κατά τινα τρόπον ὕβριν (3) παρὰ τῶν οἰκετῶν τοῦ ἁγίου Πολυεύκτου πέπονθεν ὁ προσφιλὴς αὐτοῦ Νέαρχος (4). Οὐδὲν γὰρ τῆς φιλίας, οὐδὲ τῶν τρόπων τῶν ἀγαθῶν Νεάρχου εἶχέν τι μέμψασθαι ὁ μακάριος Πολύευκτος· ὑπόπτευεν δὲ μή τις ψευδὴς κατήγορος κατὰ Νεάρχου ἀνεφάνη, ἢ βλασφημία τις κατ' αὐτοῦ, ἢ ζημία τις χρηματικὴ γενομένη (5) εἰς περιπαθείαν καὶ δάκρυα τὸν Νέαρχον ἤγαγεν· ἕτοιμος δὲ ἔλεγεν ὁ μάρτυς εἶναι, εἴ τι

tio. » Beatus vero Polyeuctus cum nondum intelligeret dictæ separationis suspicionem, subsiliens et Nearchum complexus cum rogabat et enixe urgebat ut causam futuræ hujusce separationis aperiret. Nearchus autem precibus beati jam victus, nunc causam enuntiare volebat, crudelem tamen propter hanc suspicionem vix lacrymis temperans et ad silentium redactus, fixis oculis Polyeuctum contuebatur graviter, nec causam eloqui audebat, penitus afflictus et ad humum sese projiciens. Quid plura? impatienter ferre Polyeuctus longum hoc Nearchi silentium, ac vereri ne quodam modo amicus Nearchus injuriam a famulis sancti Polyeucti passus fuerit. Beatus enim Polyeuctus nihil habebat quod in amicitia neque

(1) Ms. 513 δάκρυσί τε καὶ ἀφασίᾳ et en note marginale ἀφωνίᾳ.
(2) Ms. 513 τὴν πρόφασιν.
(3) Ms. 513 μὴ καί τινα ὕβριν.
(4) Ms. 513 suppr. ces quatre mots.
(5) Ms. 513 à la place de γενομένη donne συνέβη καὶ.

τοιοῦτον γένοιτο, ὑπὲρ τῆς φιλίας τῆς εἰλικρινοῦς (1) Νεάρχου πάντα ὑπομεῖναι, καὶ ζημίαν καὶ θάνατον καὶ ἄλλο ὁτιοῦν (2) ὥστε μηδὲ τέκνων αὐτοῦ ὑπὲρ Νεάρχου φείσασθαι, ἀλλὰ καὶ ταῦτα ἐλάττω τῆς φιλίας αὐτοῦ ἡγήσασθαι (3). Τοιούτων λόγων ῥηθέντων παρὰ τοῦ μακαρίου Πολυεύκτου, ὁ Νέαρχος ἐπιῤῥωσθεὶς ὑπὸ τῶν τοιούτων λόγων τε καὶ ἐπαγγελιῶν τοῦ μάρτυρος, μόλις (4) ἀπεφθέγξατο, τὴν τῆς ψυχῆς βαρύτητα βιασάμενος, καὶ φησίν· Λύριον, ὦ φίλτατε Πολύευκτε, ἀπ' ἀλλήλων χωρισόμεθα, καὶ ἀλλότριοι ἑαυτῶν γενησόμεθα (5). Ὁ δὲ μακάριος Πολύευκτος ἀμέτρῳ φιλίᾳ πρὸς τὸν Νέαρχον συνημμένος, ῥέμα μὲν ἐμειδία (6), τῇ δὲ διανοίᾳ καὶ τῷ σώματι ἐταράττετο ἐπὶ τῇ πα-

in bonis Nearchi moribus reprehendere posset. Et suspicabatur ne quis falsus accusator contra Nearchum surrexisset, aut quadam adversus illum calumnia, aut pecuniario damno hanc Nearchi consternationem et lacrymas moveri. Martyr vero paratum se dicebat, si quid tale accidisset, propter puram Nearchi amicitiam omnia sufferre et damnum et mortem et quidlibet aliud, ita ut suorum etiam liberorum pro Nearcho rationem nullam haberet, sed et hæc amicitia ejus minora duceret. His et talibus beato Polyeucto dictis, Nearchus hoc sermone et his martyris declarationibus firmatus vix demum se gravi animi pondere liberavit et dixit: « Cras, o carissime Polyeucte, alter ab altero disjungemur, et alieni invicem fiemus. » Beatus vero Polyeuctus immensa Nearcho

(1) Ms. 513 à la place de εἰλικρινοῦς donne τῆς εἰς αὐτόν.

(2) Ms. 513 suppr. καὶ ἄλλο ὁτιοῦν.

(3) Ms. 513 ajoute ici : καὶ πρόεσθαι τὰ φίλτατα ὑπὲρ τοῦ τὸν εἰλικρινῆ φίλον σωθῆναι, καὶ ὑγιῆ καὶ ἄλυπον καὶ ἀζήμιον διατηρῆσαι.

(4) Ms. 513 μόλις ἀν' ἐφθέγξατο ἐκ τὴν τῆς ψυχῆς βαρυτητα καὶ αὐτὴν βιασάμενος. — Le Ms. 1449 ne porte pas le mot βιασάμενος.

(5) Ms. 513 ἀπ' ἀλλήλων γωριζόμεθα καὶ ἀλλότριοι γενησόμεθα ἀνόμοιοί τινες γενόμενοι καὶ βίῳ καὶ σχήματι καὶ ἐπιτηδεύματι.

(6) Ms. 513 ἐμειδία, μηδέπω τοῖς Νεάρχου ῥήμασι θέλων πιστεύειν.

ραδόξῳ κινήσει Νεάρχου· καὶ δάκρυσιν ἀθρόως περιῤῥεόμενος παρεκάλει τὸν Νέαρχον εἰπεῖν τί τὸ συμβεβηκὸς, ἢ τίς ἡ αἰτία τῶν τοιούτων λόγων (1). Ὁ δὲ Νέαρχος (2) διηγήσατο αὐτῷ τὴν τῶν ἀνόμων βασιλέων ἀδόκιμον (3) νομοθεσίαν. Ὁ δὲ μακάριος Πολύευκτος διηγείρετο ἐν (4) τῇ ψυχῇ καὶ τῷ σώματι, τὰ θειότερα δὲ καὶ οὐράνια φαντάζεσθαι ἐβούλετο, καὶ τῆς ἀποκαλύψεως, τῆς εἰς αὐτὸν γενομένης ὑπερνήσθη (5)· καὶ δὴ γενόμενος πλήρης ὅλος χάριτος, εἶπεν τῷ Νεάρχῳ τὴν ἀποκάλυψιν· Εἶδον, φησὶν, ὦ φίλτατε, σήμερον τὸν Κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν, ὃν σὺ μετὰ ὁσιότητος καὶ τρόμου προσκυνεῖς· οὗτος προσελθὼν ἐμοὶ τὴν μὲν ὑπαρὰν ταύτην καὶ ἀνθρωπίνην χλαμύδα (6) περιεῖλεν ἀπ' ἐμοῦ, τιμιωτέραν δὲ καὶ ὁλοσηρικὴν καὶ ῥωτὶ λαμπρῷ (7)

devinctus amicitia, placide quidem subridebat, mente tamen et corpore tremiscebat ob miram Nearchi perturbationem, et lacrymis continuo suffusus, Nearchum urgebat ut diceret quid accidisset, quæve causa talis sermonis esset. Tum Nearchus ei declaravit sceleratorum imperatorum injustam legem. Beatus autem Polyeuctus animo et corpore recreatus, et divinioribus cælestibusque rebus animum intendens et revelationem qua sibi frui datum fuerat, in memoriam revocavit, et totus gratiæ plenus, Nearcho revelationem hanc enarravit : « Vidi, inquit, o carissime, hodie dominum Jesum Christum quem tu cum sanctitate et tremore adoras. Is ad me accedens, sordida hac et humana chlamyde me exs-

(1) Ms. 513 λόγων Νεάρχου.

(2) Ms. 513 μὴ φέρων ἐπὶ πολὺ ὁρᾶν δακρύοντα τὸν μακάριον Πολύευκτον διηγήσατο...

(3) Ms. 513 τὴν τῶν βασιλέων ἄδικον νομοθεσίαν.

(4) Ms. 513 διηγείρετο μὲν τ̣...

(5) Le Ms 513 est ici embarrassé et porte après γινομένης συντρέχουσαν εὑρίσκων τῷ καίρῳ τὴν ἀποκάλυψιν.

(6) Ms. 513 ἣν ἐφορῶν.

(7) Ms. 1449 λαμπρῶς, Ms. 513 λαμπρῷ.

ἀπεικασμένην περιέβαλέ με, καὶ χρυσῇ τινι περόνῃ θεὶς ἐπὶ τοῦ εἰωθότος ὤμου συνεχομένην· πρὸς δὲ ταύτῃ τῇ μεταμφιάσει καὶ ἵππον τινὰ πτερωτὸν ἐδωρήσατό μοι (1).

Τότε ὁ μακάριος Νέαρχος περιχαρὴς γενόμενος ἔφη· Οὐκοῦν ἔγνως (2), φίλτατε Πολύευκτε, τὸν Θεὸν τὸν οὐράνιον, τὸν ἀεὶ ὄντα πλούσιον τῷ οὐρανίῳ πλούτῳ, καὶ ἄφθονα καὶ (3) πλούσια δῶρα τοῖς εὐσεβέσιν χαριζόμενον; Πρὸς ταῦτα ὁ μακάριος Πολύευκτος εἶπεν· Καὶ πότε (4) ἠγνόησα τὸν δεσπότην καὶ Σωτῆρα ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστόν; ἢ πότε δέ σου λέγοντος περὶ αὐτοῦ, οὐκ ἔφριξα καὶ ἐτρόμαξα; εἰ γὰρ τῷ ὄντι (5) χριστιανὸς οὐκ ἐγενόμην

poliavit, pretiosiori vero et plane serica et luminis radiantis simili me induit, aurea quadam fibula ad lævum, ut solet, humerum affixa. Et sic mihi induto equum alatum donavit. »

Tum beatus Nearchus alacritatis plenus effectus dixit : « Deum igitur, carissime Polyeucte, cognovisti cælestem, cælestibus semper opibus divitem, qui et incorrupta et opulenta dona piis largitur? » Ad hæc beatus Polyeuctus dixit : « Quando ignoravi magistrum et Salvatorem nostrum Jesum Christum? Quando, te de eo disserente, non infremui et intremui? Si

(1) Le Ms. 513 contient ici une explication du songe que Métaphraste a insérée aussi, et qui se trouve abrégée dans le texte latin, la voici : τοῦτο δὲ οὐκ ἦν ἀργὸν τὸ τῆς ἀποκαλύψεως τοῦ μάρτυρος, ἀλλὰ τὴν μέλλουσαν αὐτοῦ θείαν μαρτυρίαν προεσήμανεν. Τὴν μὲν ἐσθῆτα μεταμείψας ἐπὶ τὸ βέλτιον τοῦτ' ἔστιν τὴν ἀπὸ τῶν χειρόνων μεταβολὴν ἐπὶ τὴν βελτίονα καὶ οὐράνιον προκοπὴν σημαίνων καὶ στρατιώτην ἐπουράνιον ἄντι ἐπιγείου τὸν μάρτυρα προστάξας γένεσθαι. Τὸ δὲ ἵππον πτερωτὸν αὐτῷ δωρήσασθαι, οὐδὲν ἕτερον προεσήμανεν ἢ τὴν ἀπὸ γῆς εἰς οὐρανὸν ταχυτάτην πορείαν τοῦ μάρτυρος αἰνιττόμενος. Τότε ὁ Νέαρχος, κτλ.

(2) Ms. 513 ἔσῃ γινώσκων.

(3) Nous suivons le texte du Ms. 513 ; le n° 1449 porte ici, après πλούσιον, τὸν τῷ οὐρανίῳ πλούτῳ καὶ τῇ ἀφθονίᾳ πλούσια δῶρα.

(4) Ms. 513 πότε γάρ, et plus bas supprime ἢ devant le second πότε, et ἔφριξα καὶ et écrit après ἐτρόμαξα ἢ ἀναγινώσκον[τος] τὰς ἑαυτοῦ τὰς θείας γραφὰς οὐκ ἐθαύμασα ;

(5) Ms. 513 εἰ γὰρ καὶ τῷ ὀνόματι οὐκ ἐλεγόμην χριστιανός τέλειος.

τέως, ἀλλὰ τῇ προαιρέσει καὶ τῇ διαθέσει εἰς ὑποτάγην καὶ δουλείαν τοῦ Σωτῆρος ἐμαυτὸν κατατάττειν ἐσπούδαζον. Πάντοτε δὲ, καὶ ἐν πάντι καίρῳ τὰς τῶν ματαίων καὶ ἀψύχων εἰδώλων διαπτύω (1) μανίας, καὶ τὰς ψευδεῖς αὐτῶν καὶ ἀπατηλὰς φαντασίας, καὶ μεμιασμένας καὶ ῥυπαρὰς αὐτῶν προαιρέσεις. Ἐπὶ τούτοις τοίνυν (2) τοῖς ῥήμασι συγχαρεὶς ὁ Νέαρχος ἔφη πρὸς τὸν μακάριον Πολύευκτον· Εὐκαίρως ἐμνημόνευσας (3) ψευδῶν καὶ βεβήλων δαιμονίων τε καὶ εἰδώλων. Τούτοις γὰρ (4) νῦν ἀναγκαζόμεθα παρὰ τῶν κρατούντων βασιλέων θύειν, ἢ μὴ θύσαντας (5), ἀλλὰ τῷ Θεῷ δουλεύοντας, τῆς τοῦ κόσμου (6) ζωῆς ἀποστερεῖσθαι. Τί τοίνυν λοιπὸν, ὦ Πολύευκτε, ὑπολέλειπται εἰ μὴ (7) τὸ μηκέτι με κωλύεσθαι παρὰ (8) σοῦ δακρύειν καὶ σπα-

enim reipsa Christianus non essem adhuc, tacita tamen voluntate et inclinatione mentis ad obsequium et obtemperantiam erga Salvatorem me componere studebam. Semper vero et omni tempore vanorum et inanimorum idolorum ineptias detestor et falsas eorum fallacesque imagines, et spurcam turpemque eorum sectam. » His igitur dictis lætatus Nearchus dixit ad beatum Polyeuctum : « Opportune memorasti falsa et profana dæmonia et idola. Ista quidem sunt quibus nunc, ex imperatorum jussu, sacrificare cogimur; aut nisi sacrificaverimus, at continuo Deo servimus, hac mundana vita privari [oportet]. Quid igitur deinceps, o Polyeucte,

(1) Ms. 513 supprime ματαίων καὶ ἀψύχων et écrit διέπτυον.

(2) Ms. 513 suppr. τοίνυν et écrit χαρεῖς plus bas.

(3) Ms. 513 ὦ τιμιώτατέ μου Πολύευκτε, τούτων ὥνπερ ἐμνημόνευσας.

(4) Ms. 1449 τούτοις μὲν. Je suis la leçon du Ms. 513. Le Ms. 1449 écrit ἐκ τῶν...

(5) Ms. 513 ἢ θύειν ἢ μὴ θύοντας, ἀλλὰ τῷ Χριστῷ.

(6) Ms. 513 τοῦ κόσμου τούτου.

(7) Ms. 513 supprime μή.

(8) Les deux Mss. portent παρὰ σοῦ. Il nous semble qu'il faut écrire περὶ σοῦ.

ράττειν ἐμαυτόν. Δέδοικα γὰρ μή σε ἀπὸ τῆς ἐμαυτοῦ φιλίας τε καὶ συνειδήσεως ἀπολέσω· προσδοκία γάρ μοί τις εἰσελήλυθεν ὅτι σὺ τῷ βασιλικῷ προστάγματι πεισθεὶς, ἅτε δὴ μήπω τελειος χριστιανὸς τυγχάνων, τοῖς εἰδώλοις θύειν ἀναγκασθήσῃ. Ὁ δὲ μακάριος Πολύευκτος ἐπικινήσας ἑαυτοῦ τὸ τῆς ψυχῆς ἔνθεον ὄργανον (1), καὶ τοῖς σωματικοῖς ὀφθαλμοῖς ἀτενίσας τῷ Νεάρχῳ, καὶ τῆς χειρὸς αὐτοῦ (2) ἐπιλαβόμενος ἔφη· Τοῦτο οὖν ἐστὶν ὃ ἐφοβοῦ, Νέαρχε, καὶ αὕτη (3) ἦν σοι ἐξ ἀρχῆς ἡ περὶ ἡμῶν ὑποψία; ἆρα σοι, φίλτατε, τοιοῦτος προσδοκηθῆναι ὀφείλω (4), ὡς τῆς θείας καὶ οὐρανίου δυνάμεως τὰ ἀκάθαρτα μεμιασμένα εἴδωλα προτιμῆσαι; Ἔοικας οὖν (5) τὰ μὲν σωματικὰ τῆς φιλίας ἡμῶν ἐγνωκέναι. Ὁ δὲ Νέαρχος (6) διεγερθεὶς τὴν ψυχὴν καὶ τὴν προαίρεσιν ὑπὸ τῶν τοῦ μακαρίου Πολυεύκτου λόγων, εἶπεν

superest, nisi ut nihil amplius prohibeat quin super te defleam et singultiam. Vereor enim ne te a mea amicitia et conscientia abstractum perdam. Quædam enim succurrit mihi suspicio te imperatoris jussis obtemperaturum, et eum nondum sis perfecte Christianus, fore ut idolis sacrificare cogaris. « Beatus vero Polyeuctus movens instinctum divinitus animi organum, et corporalibus oculis Nearchum contuitus, prehensaque ejus manu, dixit : « Hoc tandem est quod metuebas, Nearche, et ea est a te de me præconcepta suspicio? Tum vero, carissime, sic a te judicari debeo ut divinæ et cælesti potestati corruptibilia et spurca idola præferre possim? Videris igitur tantum nosse quod in nostra amicitia corporale

(1) Ms. 513 διακινήσας ἑαυτοῦ τὸ τῆς ψυχῆς θεῖον φρόνημα.

(2) Ms. 513 αὐτοῦ εὐτόνως.

(3) Les deux Mss. portent ταύτη, le 513 supprime ἦν.

(4) Ms. 513 ὤφειλον ὥστε et après μεμιασμένα καὶ ἀσεβή.

(5) Ms. 513 ὦ στερρὲ Νέαρχε et plus bas après ἐγνωκέναι, τὰ δὲ πνευματικὰ καὶ ἀπόρρητα καὶ Θεῷ προσομιλοῦντα ἠγνωηκέναι. Τί οὖν πράττομεν ὦ Νέαρχε ; τί δὲ οὐκ ἐπιδεικνύμεθα τὴν ἀληθίνην πίστιν ἐν Κυρίῳ ;

(6) Ms. 513 ὥσπερ ἀπὸ νωθρίας τινὸς διεγερθείς.

πρὸς αὐτόν· Ἐμοὶ, ὦ φίλτατε Πολύευκτε, οὔτε πλοῦτος (1), οὔτε στρατιωτικὸν ἀξίωμα, οὔτε ἡ τοῦ κόσμου τούτου (2) ζωὴ τῆς ἐν Χριστῷ ζωῆς προτιμοτέρα, ἀλλὰ ἡ ἀθανασία μόνη καὶ ἡ αἰώνιος σωτηρία (3). Ὁ δὲ μακάριος Πολύευκτος τὴν προαίρεσιν τοῦ Νεάρχου (4) ἐξετάζειν βουλόμενος, εἶπεν πρὸς αὐτόν· Καὶ οὐ φείδῃ σοι, ὦ Νέαρχε, τῆς τοιαύτης ἀξίας; ὁ δὲ Νέαρχος ἐξ ἀληθείας, καὶ οὐκ ἐκ δοκιμασίας, εἰρῆσθαι τοῦτο νομίσας, πρὸς τὸν Πολύευκτον ἔφη· Ἔτι, φίλτατε, ἀγνοεῖν ἔοικας τὸ ἐν Χριστῷ μου ἀξίωμα καὶ τὴν παρ' ἐκείνου προκόπην (5). Καὶ ὁ μακάριος Πολύευκτος λέγει τῷ Νεάρχῳ· Σὺ μὲν ὑποπτεύεις (6) ἀγνοεῖν με τὴν ἐν Κυρίῳ (7) σου προκόπην καὶ τὸ παρὰ τοῦ Σωτῆρος ἀποκείμενόν σοι ἀξίωμα. Πρὸ δὲ σοῦ, ὦ Νέαρχε, παρὰ τῷ Σω-

est. » Nearchus vero hoc beati Polyeucti sermone, in mente et in consilio recreatus, ad eum dixit : « Mihi, o carissime Polyeucte, neque divitiæ, neque militaris dignitas, neque hæc in isto mundo vita optabiliora sunt vita cum Christo, sed immortalitas sola et æterna salus [cordi sunt]. » Beatus vero Polyeuctus Nearchi conscientiam cum vellet pertentare, ad eum dixit : « Nec dubitas, o Nearche, reservari tibi hæc tanta præmia? » Nearchus vero hoc non, se explorandi causa, sed ex vero animo dici arbitratus, ad Polyeuctum dixit : « Adhuc, carissime, ignorare videris quo apud Christum loco sim, et quantum per eum profecerim. » Et beatus Polyeuctus Nearcho dixit : « Tu quidem suspicaris ignorare me tuos ad Dominum

(1) Ms. 1449 ἐντιμότερος et plus bas προτιμοτερον, nous suivons le 513.

(2) Ms. 513 n'a pas τούτου.

(3) M. 513 ἀλλὰ τὴν ἀθάνατον καὶ ἀιώνιον σωτηρίαν προτιμῆσαι προείρημαι. ὑπὲρ τῆς ἀνθρωπίνης καὶ προσκαίρου ταύτης ζωῆς. Καὶ ὁ μακάριος...

(4) Ms. 513 ἀκριβῶς θέλων ἐξετάζειν, ἔφη πρὸς αὐτόν· καὶ οὐ φείδῃ σοῦ.

(5) Après προκόπην le Ms. 513 porte εἶτα ἐκ τοῦ φανεροῦ πρὸς ἑαυτοὺς πνευματικῶς καὶ ἀγαπητικῶς διαλεχθέντες, φανερὰν τὴν εἰς τὸ θεῖον αὐτῶν καθίστωσιν τὴν προαίρεσιν. Καὶ ὁ Πολύευκτος ἔφη...

(6) Ms. 1449 ὑποπτεύοις.

(7) Ms. 513 ἐν Χριστῷ σοῦ.

τῆρι προέκοψα, οὐράνιον χλαμύδα καὶ βασιλικὴν παρὰ τοῦ αἰωνίου καὶ ἀθανάτου Θεοῦ (1) δι' ἀποκαλύψεως σήμερον κομισάμενος. Ἐγὼ δέ σε κεφαλαῖον πνευματικὸν ἐρωτῆσαι βούλομαι· ἐπειδήπερ δέδοικα μὴ, ἄνευ τελετῶν καὶ μυστηρίων προσελθὼν τῷ Σωτῆρι, οὐ μὴ καταταχθείην εἰς τοὺς ἐκείνου στρατιώτας. Ἆρα οὖν οἱ μὴ τῶν τελετῶν καὶ μυστηρίων μετειληφότες δεκτοὶ παρὰ τῷ Σωτῆρι καθίστανται; Καὶ ὁ Νέαρχος συνιεὶς τὴν τοῦ μακαρίου Πολυεύκτου γνώμην, ὡς ἅτε δὴ μηδέπω τελείου τυγχάνοντος Χριστιανοῦ, ἀπείρου δὲ τῶν θείων μυστηρίων καθεστηκότος, βουλόμενος πρὸς πίστιν ἐπαγαγέσθαι (2) μείζονα, μνήμην τινὰ τῶν θείων γραφῶν ποιησάμενος, διήγειρεν αὐτὸν λέγων. Μηδαμῶς, ὦ Πολύευκτε, περὶ τούτου διΐστασο· δύναται γὰρ ὁ Θεὸς, καθὼς γέγραπται, ἐκ τῶν λίθων τούτων ἐγεῖραι τέκνα τῷ Ἀβραὰμ, τοῦτ' ἔστιν ἐξ ἀνελπίστου καὶ μὴ προσδοκωμένης (3)

tuum progressus et qua, Salvatoris gratia, apud eum in dignitate constituaris. Ante te vero, o Nearche, ad Salvatorem progressus sum, utpote qui hodie per revelationem ab immortali et æterno Deo cælestem et regiam chlamydem acceperim. Ego vero te de principio spirituali percontari volo, quandoquidem vereor ne, sine perfectis cærimoniis et mysteriis ad Salvatorem accedens, inter ejus milites adscribi non possim. Nonne igitur qui non sacrorum participes fuerunt apud Salvatorem accepti habeantur? » Et Nearchus cum beati Polyeucti curam intelligeret, utpote nondum perfecte Christiani, nec divinis rite mysteriis imbuti, velletque ampliorem ejus fidem efficere, habita quadam divinarum scripturarum mentione, eum his dictis relevavit : « Minime, o Polyeucte, de hac re dubita. Potest enim Deus, sicut scriptum est, ex hisce lapidibus, Abrahæ filios suscitare, scilicet ex insperata

(1) Ms. 513 παρὰ τοῦ ἀθανάτου δεσπότου.
(2) Ms. 513 ἐπαναγέσθαι πλείονα τε καὶ μείζονα.
(3) Ms. 513 προσδοκουμένης.

προαιρέσεως καὶ τοὺς ἐξ ἐθνῶν ἀνθρώπους Χριστοῦ στρατιώτας καταστῆσαι. Ἰδοὺ τοίνυν, φίλτατε (1)· πᾶσιν ἔθνεσιν ἀνέῳκται ἡ θύρα τῆς αἰωνίου ζωῆς, καὶ τῆς πύλης τῆς ἀθανάτου σωτηρίας ἡ εἴσοδος οὐκ ἀποκέκλειταί τινι· ὅθεν, κἂν μικρόν τις πιστεύει, μέγαν μισθὸν τῆς μικρᾶς καὶ ἀληθοῦς πίστεως ἐκείνης κομίζεται· διὰ τοῦτο, καὶ τὸ Εὐαγγέλιον τοῦ Σωτῆρος τὸν ἴσον μισθὸν προστάττει δίδοσθαι (2) τοῖς τὴν πρώτην, καὶ τὴν τρίτην, καὶ ἐννάτην καὶ ἑνδεκάτην ὥραν προσελθοῦσι μισθωτοῖς· ὥστε κἂν ὀψὲ κἂν βραδέως προσέλθῃς τῷ Σωτῆρι (3), τὸν αὐτὸν μισθὸν κομιζόμενος ὀρθήσῃ. Πρὸς ταῦτα τοίνυν τὰ τοῦ Νεάρχου ῥήματα εἰς ὑπόμνησιν ἐλθὼν παλαιᾶς ὁμιλίας, ὁ μακάριος Πολύευκτος σύμφωνος τοῖς λεγομένοις ἐγένετο, καί φησι πρὸς τὸν Νέαρχον· Ἀληθῶς ἤκουσά σού ποτε λελαθότως ἀναγινώσκοντος (4)· ὅτι μίαν ὥραν ἐργασαμένων ἐργατῶν, τοῖς τῆς ὅλης ἡμέρας τὸ βάρος καὶ

et inexspectata voluntate ex hominibus gentilibus Christi milites informare. Ecce enim, carissime, omnibus reserata est æternæ vitæ porta, nec ulli occlusus est angustus immortalis salutis accessus. Itaque si quis vel paululum habet fidei, magnam pro parva hac vera fide mercedem sibi tollit. Ob id et Evangelium Salvatoris eamdem mercedem solvi jubet iis qui ad primam et ad tertiam, et sextam et nonam et undecimam horam ad laborandum venerunt mercenariis, ita ut si sero et ad vesperam ad Salvatorem accesseris, eadem ab eo mercede condonandus conspiciaris. » Ad hæc igitur Nearchi verba, in memoriam vetus colloquium revocans beatus Polyeuctus his sermonibus consensit, et ad Nearchum dixit : « Revera audivi te olim secreto mihi recitantem : unam horam

(1) Ms. 513 supprime τοίνυν φίλτατε et ἔθνεσιν — et écrit ἠνέῳκται ἡ οὐράνιος πύλη καὶ τῆς ἀθανάτου σωτηρίας ἡ εἴσοδος οὐκ ἀποκέκλεισται. Κἂν ἐπὶ μικρόν τις πιστεύῃ.

(2) Ms. 513 δίδωσθαι.

(3) Ms. 513 τῷ σωτῆρι Χριστῷ et plus loin ὀρθήσῃ.

(4) Ms. 513 καὶ ἀναγινώσκοντος τὰς θείας γραφάς.

τὸν καύσωνα βαστάσασι τὸν ἴσον (1) ὁ Σωτὴρ προστάττει μισθὸν δίδοσθαι. Ὁ δὲ Νέαρχός φησι πρὸς αὐτόν· Καὶ ἑτέρας ἐπαγγελίας, ὦ Πολύευκτε, ὑπομνησθεὶς πρὸς πίστιν μείζονα ὑπὸ τῶν τοῦ Σωτῆρος ἐπαγγελιῶν διεγέρθητι. Ἰδοὺ γὰρ τῷ λῃστῇ, τῷ ἐκ δεξιῶν αὐτοῦ προσηλωθέντι καὶ λέγοντι· Ἡμεῖς μὲν ἀξίως (2) τῶν ἑαυτῶν ἁμαρτιῶν ἐκτινύομεν δίκας· ὁ δὲ Σωτὴρ ἡμῶν ἀναίτιος ὢν καὶ ἀναμάρτητος, διὰ τί ἐσταυροῦτο; καὶ πρὸς τούτοις εἰπόντος (3), Μνήσθητί μου, Κύριε, ἐν τῇ βασιλείᾳ σου (4), εὐθέως ὁ Σωτὴρ ἀπεκρίνατο πρὸς αὐτόν· Σήμερον μετ' ἐμοῦ ἔσῃ ἐν τῷ παραδείσῳ, ἀντὶ μικρᾶς καὶ ἁπλάστου πίστεως μεγάλα καὶ αἰώνια ἀγαθὰ ἐπαγγειλάμενος (5). Ὁρᾷς, ὦ φίλτατε Πολύευκτε, μικρὰ πίστις ἡλίκα (6) δι' ἐπαγγελιῶν χαρίζεται. Ἰδοὺ γὰρ πίστις ἀληθίνη, κἂν μικρὰ τυγχάνῃ, ὁλόκληρα ὄρη, κατὰ τὸ Εὐαγγέλιον, μεθίστη-

postquam operarii laboravissent, eamdem mercedem iis dari jussit Salvator ac illis qui totius diei pondus et æstum sustinuerant. » Nearchus autem ad eum dixit : « Et alias etiam declarationes, o Polyeucte, reminiscaris, et ad majorem fidem Salvatoris declarationibus evehere. Ecce enim et [factam] latroni in cruce ad dextram ejus suspenso et dicenti : Nos quidem meritas peccatorum pœnas pendimus; at Salvator noster, cum sit innocens et omni culpa vacuus, propter quid in crucem tollebatur? et præterea cum is dixisset : Memento mei, Domine, in tuo regno, continuo ad eum Salvator respondit : « Hodie mecum eris in paradiso », pro

(1) Ms. 513 τὸν ἴσον μισθὸν ὁ Σωτήρ.

(2) Ms. 513 ἄξια ὧν ἐπράξαμεν ἀπολαμβάνομεν, ὁ δὲ Σωτὴρ...

(3) Ms. 1449 porte εἰπών et le Ms. 513 εἰπόντος.

(4) Ms. 513 donne plus exactement le texte canonique ὅταν ἔλθῃς ἐν τῇ βασιλείᾳ σου.

(5) Le Ms. 513 place cette phrase incidente avant la réponse du Christ σήμερον...

(6) Ms. 1449 πῶς μικρὰ πίστις ἡλίκα et le 513 μικρὰ πίστις καὶ ἡλίκα ; nous retranchons πῶς de l'un et καὶ de l'autre.

σιν. Καὶ ὁ μακάριος Πολύευκτος πρὸς αὐτὸν εἶπεν (1)· Καὶ δύναται, ὦ Νέαρχε, ἄνευ βαπτίσματος τὰ τοιαῦτα προσγενέσθαι ἀνθρώποις; Καὶ ὁ Νέαρχος (2) πρὸς αὐτόν· Πάντα καθαρὰ τοῖς καθαροῖς· τοῖς δὲ μεμιασμένοις τὴν προαίρεσιν, οὐδὲν καθαρόν, ἀλλὰ μεμίανται αὐτῶν ὁ νοῦς καὶ ἡ συνείδησις. Ἰδοὺ γὰρ καὶ ὁ Κύριος (3) ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς τυφλοῖς ποτὲ (4) προσελθοῦσιν αὐτῷ καὶ θεραπείαν ζητοῦσι κομίσασθαι, οὐδὲν περὶ μυστηρίων διελέγετο (5), οὐδὲ εἰ βαπτίσματος τετυχήκασι διερώτα ὁ Σωτήρ, ἀλλ' ἐρωτήσας (6) αὐτοὺς εἰ ἐξ ἀληθίνης πίστεως προσέρχονται, καὶ εἰπών· Πιστεύετε ὅτι δύναμαι τοῦτο ποιῆσαι, ἐτύφλωσε φιλανθρωπίᾳ τὴν ἑαυτοῦ ἐπιδεῖξατο δύναμιν, καὶ ῥῆμα μόνον προσφθεγξάμενος, παραχρῆμα τοῖς σωματικοῖς ὀφθαλμοῖς τὸ βλέπειν προσέταττεν, καὶ εὐθέως ἀνεῴχθησαν ἐκείνων οἱ ὀφθαλμοί. Πρὸς ταῦτα ὁ μακάριος Πολύευκτος διεγερθεὶς τὴν ψυχὴν,

parva et vix adumbrata fide ingentia et æterna pollicitus. Vides, o carissime Polyeucte, parva fides, quanta [præmia], ex his declarationibus accipiat. Ecce enim, et vera fides, etiamsi parva sit, integros montes, secundum Evangelium, transfert. » Et beatus Polyeuctus ad eum dixit : « Et fieri potest, o Nearche, ut talia hæc sine baptismate hominibus contingant? » Et Nearchus ad illum : « Puris omnia pura, impuris vero mentibus nihil purum, sed impura sunt et eorum mens et conscientia. Ecce enim et Dominus noster Jesus Christus cæcis olim ad eum accedentibus, et rogantibus sanationem ipsis apponi, nihil de mysteriis disserebat, nec eos Salvator interrogabat, an baptismatis fuissent participes, sed interrogavit eos, an ex vera fide accederent, et dixit : « Creditis quia possum hoc facere? »

(1) Ms. 513 πρὸς ταῦτα ἀναβοήσας ἔφη· καὶ δυνατὸν, ὦ...
(2) Ms. 513 κατὰ τὴν γραφήν.
(3) Nous mettons ποτέ avec le Ms. 513. Le Ms. 1449 donne τότε.
(4) Ms. 513 διαλέγεται et plus loin διηρώτα.
(5) Ms. 513 ἀλλ' ἠρώτησεν αὐτούς.
(6) Ms. 513 ἑτοίμῳ φιλανθρωπίᾳ.

καὶ τῶν σωματικῶν καὶ ἐπιγείων πραγμάτων ἐπιλαθόμενος, ἀθρόως ἀναβοᾷ, καί φησιν· Συνθώμεθα οὖν Χριστῷ μαρτυρῆσαι, ὦ Νέαρχε, ᾧ δὴ καὶ προεγνώσμεθα (1). Αὐτοῦ γὰρ ἡ νομοθεσία διδάσκει λέγουσα· πρὸ τοῦ με πλᾶσαί σε ἐν κοιλίᾳ, ἐπίσταμαί σε, καὶ πρὸ τοῦ ἐξελθεῖν ἐκ μήτρας, ἡγίακά σε, ἐμὲ δὲ ἀπὸ τοῦ νῦν (2) ἐπὶ τὰ οὐράνια καλεῖσθαι νόμιζε. Ἰδοὺ γὰρ, ὦ προσφιλέστατε Νέαρχε, θειότερα ἐμαυτὸν (3) βλέπω καὶ τὸν Κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν ἑστῶτα πλησίον μου φαντάζομαι, καὶ τῇ τῆς ὄψεως αὐτοῦ μαρμαρυγῇ τὸ ἐμὸν πρόσωπον καταλάμπομαι (4). Καιρὸς τοίνυν ἤδη προϊέναι, καὶ τὸ πονηρὸν (5) καὶ ἀθέμιτον ἐκεῖνο πρόσταγμα τῶν βασιλέων ἀναγινώσκειν. Ὅπερ ἀναγνοὺς ὁ μακάριος Πολύευκτος, διαπτύειν μὲν τῆς ἀνθρωπίνης

et mera benevolentia suam ipsius virtutem exhibuit, et dicto uno verbo, subito corporalibus oculis præcipiebat ut viderent, et confestim eorum oculi aperti sunt. » Ad hæc beatus Polyeuctus, recreata mente, et terrestrium et corporalium rerum oblitus, continuo exclamat et dicit : « Paciscamur igitur Christo nos martyres offerre, o Nearche, cui et jam præcogniti sumus. Ejus enim [hoc] lex docet, quæ dicit : Priusquam te formarem in utero, novi te; et priusquam exires e vulva sanctificavi te, meque ab eo tempore cælestibus præesse crede. Ecce enim, o dilectissime Nearche, ego memet divinis rebus interesse video, et prope me Dominum Jesum Christum adstantem mente intueor, et ejus luminum acie meum vultum renidentem. Jam tempus est igitur prodire, et pravum

(1) Ms. 513 συνθώμεθα οὖν, ὦ Νέαρχε, ἐν Χριστῷ τίς τίνα ὀφείλομεν κηδεῦσαι· ἐγὼ γὰρ τοῖς ἀνθρωπίνοις ῥήμασιν λοιπὸν ἀπείρηκα· Τὸ γὰρ τίνα ἡμῶν ἐν Χριστῷ μαρτυρῆσαι ἤδη προέγνωσται τῷ Σωτῆρι. Αὐτοῦ γὰρ, κτλ.

(2) Ms. 513 supprime ἀπὸ τοῦ νῦν et ajoute ἤδη après οὐράνια; — et plus bas supprime προσφιλέστατε.

(3) Ms. 513 τὰ θειότερα φανταζόμενον ἑαυτὸν βλέπω.

(4) Nous prenons le texte du Ms. 513. Le Ms. 1449 écrit ici : καὶ τὴν τῆς ὄψεως αὐτοῦ μαρμαρυγὴν εἰς τὸ ἐμὸν πρόσωπον καταλαμποντα.

(5) Ms. 513 supprime καὶ τὸ πονηρὸν, καὶ.

νομοθεσίας ἐκείνης ἀπήρξατο, καὶ διασπάσας καὶ εἰς μικρὰ διαρρήξας· καὶ ἀναστραφεὶς, ἐθεάσατο εἴδωλα βασταζόμενα, καὶ πρὸς τοῖς βωμοῖς ἤδη ἀπαγόμενα, καὶ τοὺς βωμοὺς θυρσοῖς τοῖς εἰωθόσιν ἤδη κεκοσμημένοις παντοίοις, ἵνα ἡ τῶν φύλλων καὶ τῶν θυρσῶν συμπλοκὴ τὴν ἀσχήμονα θέαν ἐκείνην τῶν εἰδώλων ἐπικοσμήσασα φαίνηται. Τούτοις τοῖς εἰδώλοις προσχὼν ὁ μακάριος Πολύευκτος, καὶ οὐράνιόν τινα γέλωτα καταγελάσας αὐτῶν, προσήρχετο μὲν αὐτοῖς προθυμότατα, ἕνα δὲ ἕκαστον τῶν θεῶν δραξάμενος, εἰς γῆν πάντας ἄρδην συνέτριψε (1).

Τούτων οὖν οὕτως γινομένων, ἐπέρχεται ὁ κηδεστὴς αὐτοῦ Φήλιξ (2), θυμοῦ γέμων, ὃς (3) διώκτης ὑπὸ τῶν ἐπιγείων βα-

illud injustumque edictum imperatorum recognoscere. » Quod cum legisset beatus Polyeuctus, in has humanæ istius legis tabulas inspuere primum, dein refigere et in frusta comminuere. Tum conversus, cum idola conspexisset quæ portabantur et ad aras jam ducebantur [adoranda], et ipsas aras variis, ut solet, sertis jam adornatas, — nimirum ut implexis foliorum sertorumque umbraculis deforme istud idolorum spectaculum, velut quodam decore tegeretur, — istis idolis beatus Polyeuctus accessit, et hæc divino quodam risu deridens, promptissimo in eadem animo progressus est, singulosque deos corripiens, sublatos manibus omnes in humum contrivit.

His igitur ita factis, progreditur socer ejus Felix, plenus

(1) Dans ce récit nous avons suivi le texte du Ms. 513 qui est le plus clair et le plus complet. Voici celui du Ms. 1449 : ὅπερ ἀναγνοὺς ὁ μακάριος Πολύευκτος καί ἀνθρώπινόν τινα γέλωτα καταγελάσας τῶν εἰδώλων, προσήρχετο μὲν αὐτοῖς προθυμότατα· ἕνα δὲ ἕκαστον τῶν εἰδώλων δραξάμενος, εἰς γῆν πάντας ἄρδην συνέτριψε. Le fait est clair en gros, mais la phrase est singulièrement incorrecte. Il n'y a pas eu évidemment ici suppression volontaire, mais omission, par suite de ce qu'on appelle ὁμοιοτέλευτον.

(2) Ms. 513 ordinairement Φίληξ, une fois Φίλιξ. Cette dernière écriture est constante dans le Ms. 1449. Le Ms. 513 n'a pas θύμου γέμων.

(3) Ms. 513 ὁ διώκτης.... καὶ φησὶ...

σιλέων κατασταθεὶς, ἐκπληττόμενος ἐπὶ τοῖς γινομένοις ὑπὸ τοῦ Πολυεύκτου φησὶ πρὸς αὐτὸν ἀποδυσπετῶν· Νῦν ἄτεκνος ἐγὼ Φήλιξ καθίσταμαι, καὶ ὁ πρότερον (1) ἐπὶ παισὶ καὶ γαμβρῷ γαυρούμενος, νῦν ἀτεκνίαν ἐξαίφνης δυστυχῶ. Οὐδεὶς γὰρ λοιπὸν Πολύευκτον, οὔτε θεῶν, οὔτε ἀνθρώπων (2) ἐλεῆσαι δύναται τοιοῦτον πρᾶγμα τολμήσαντα ποιῆσαι, καὶ (3) τοὺς θεοὺς ἡμῶν συντρίψαντα ἀδίκως. Ὁ δὲ μακάριος Πολύευκτος ἀπεκρίνατο πρὸς αὐτὸν· Τέως μὲν ἐγὼ, ὡς ἀναισθήτων καὶ ἀδυνάτων (4) τούτων καταφρονήσας, τὴν αὐτῶν ταλαιπωρίαν καὶ δύναμιν δι' αὐτῶν τῶν ἔργων ἀτελῆ ἀπέδειξα· εἰ δὲ καὶ ἑτέρους ἔχεις θεούς, ὦ Φήλιξ, ἤδη καὶ τούτους εἰς τὸ μέσον σπούδασον προσαγαγεῖν (5), ἵνα ὑφ' ἡμῶν, τῶν δούλων τοῦ θεοῦ, συντριβῶσι καὶ διαπτυσθῶσιν. Καὶ ὁ Φήλιξ πρὸς αὐτόν· Σπούδασον κἂν μίαν ὥραν ἐπιζῆσαι, ὦ Πολύευκτε· καὶ ἠρέμα πρὸς αὐτὸν ἐπιστραφείς·

ira, qui persecutor a terrestribus imperatoribus constitutus fuerat, stupens ob ea quæ a Polyeucto patrata fuerant, ad eum indignabundus dixit : « Nunc ego Felix liberis orbatus sum, et qui prius et liberis et genero superbiebam, nunc subito orbitatem meam doleo. Nemo enim deinceps Polyeuctum, neque deorum, neque hominum, miserescere potest, qui tale facinus patrare sustinuisti et Deos nostros injuste conterere. » Beatus vero Polyeuctus ei respondit : « Hactenus quidem ego, ut sensu et potentia carentes eos aspernatus, ipsam eorum miseriam et potestatis defectum ipso facto exhibui. Si quos vero et alios deos habes, o Felix, jam et hos proferre in medium propera, ut a nobis, Dei famulis, etiam exspuantur. » Et ad illum Felix : « Stude tu, vel unam horam

(1) Ms. 513 καὶ ὁ πρότερος.
(2) Ms. 513 à la place de ἀνθρώπων porte αὐτοκρατόρων.
(3) Ms. 513 καὶ ὅλους τοὺς θεοὺς ἡμῶν, le Ms. 1449 n'a pas ἡμῶν.
(4) Le Ms. 513 n'a pas ces quatre mots ni le mot ταλαιπωρίαν.
(5) Le Ms. 513 προαγάγειν σπούδαζε. — N'a pas συντριβῶσι καὶ.

Ἡσύχασον, ἕως ὅτε κἂν τὴν γυναῖκα, πρὸ τῆς τελευτῆς, θεάσῃ τὴν σήν. Ὁ δὲ μακάριος Πολύευκτος οὐρανίῳ φρονήματι χρησάμενος πρὸς αὐτὸν ἔφη· Ποίαν ἐγὼ νῦν (1) γυναῖκα, ἢ τέκνα φαντάζομαι· ἄλλην γάρ μοι νύμφην πνευματικὴν ὁ Χριστὸς ἐν οὐρανῷ παρεσκεύασεν. Ἡ δὲ σὴ θυγάτηρ, εἰ μὲν ἐμοὶ καὶ τῇ ἐμῇ γνώμῃ ἐξακολουθήσει, μακαρία τις ἔσται καὶ ἐπίδοξος· εἰ δὲ ἕτερόν τι βουλεύεται (2), ὁμοίως καὶ αὐτὴ τοῖς λεγομένοις σου θεοῖς ἀνατραπήσεται.

Ἐπὶ τούτοις δακρύσας ὁ Φήλιξ, καὶ θεασάμενος ὁλοκλήρως ἀπειρηκότα πρὸς τὰ ἀνθρώπινα (3) ἔφη πρὸς αὐτόν· Καί σε, ὦ Πολύευκτε, αἱ τοῦ Χριστοῦ μαγεῖαι ἐξέστησαν· καὶ ὁ μακάριος Πολύευκτος ἔφη πρὸς αὐτόν· Συνομολογῶ κἀγὼ ὑπὸ τῆς ἐκείνου ἀκράτου (4) δυνάμεως θελχθεὶς καὶ Ψυχὴν καὶ γνώμην καὶ

vivere, o Polyeucte; » et placide ad eum conversus : « Sile, dummodo saltem ante exitium conjugem tuam videas. » Beatus vero Polyeuctus cælesti sapientia inspiratus ad eum dixit : « Quamnam ego conjugem vel quos liberos comminiscor! Alteram enim mihi sponsam spiritualem Christus in cœlo præparavit. Tua vero filia, si mihi quidem mentique meæ annuerit obsequi inter beatas gloriosasque annumerabitur. Si quid vero aliud sequi statuerit, similiter et ipsa cum tuis, quos dicitis deos pessum ibit. »

His super illacrymans Felix, vidensque eum rebus humanis penitus se abdicavisse, ad eum dixit : « Te quoque, o Polyeucte, magicæ Christi artes abalienaverunt. » Et ad eum beatus Polyeuctus dixit : « Consentio et ego; nempe pura ejus virtute et animus et mens et conscientia mihi fascinata sunt.

(1) Ms. 513 n'a pas νῦν.
(2) Ms. 513 βούλεται et plus loin καὶ αὐτὴ σὺν et plus loin n'a pas σοῦ.
(3) Ms. 513 τὸν μακάριον, ἔφη πρὸς...
(4) Ms. 513 n'a pas ἀκράτου.

προαίρεσιν (1)· τῇ γὰρ αἰωνίῳ αὐτοῦ βασιλείᾳ ὁ Χριστός με ταις θείαις αὐτοῦ καὶ ἀπορρήτοις δυνάμεσι (2) μετέστησε, καὶ στρατιώτην ἑαυτοῦ κατηξίωσε κατατάξαι.

Τούτων (3) τοίνυν τῶν λόγων ῥηθέντων, καὶ θείας καὶ οὐρανίου δυνάμεως εἰς (4) τὸν μακάριον Πολύευκτον χωρησάσης, προσελθόντες οἱ ἀσεβέστατοι διωγμῖται ἔτυπτον αὐτὸν τοῖς κλήμασι σφοδρῶς. Τὰ στίγματα δὲ τῶν πληγῶν τούτων ἡδέως αἰσθανόμενος ὁ μάρτυς, καὶ τὸν ὑπὲρ αὐτοῦ παθόντα Ἰησοῦν βλέπων παρεστῶτα, μετὰ πολλῆς ἐμβριθείας πρὸς τὸν Φήλικά φησιν· Ὦ μιαρὲ, καὶ βεβήλων βδελυγμάτων μυσταγωγὲ, καὶ δυστυχεστάτων βασιλέων καὶ ὀλιγοχρονίων ὑπηρέτα, τί καμὲ δακρύεις

Ad cæleste enim regnum suum Christus ipse me divinis et inenarrabilibus artibus transtulit, et in suam militiam adscribere dignatus est. »

His igitur dictis verbis, et divina cælestique virtute in beatum Polyeuctum sese effundente, accedentes impiissimi persecutores eum violenter virgis cædebant. Illarum vero plagarum morsus hilari animo sentiens martyr, et juxta se videns Jesum Christum pro se passum, cum multa constantia ad Felicem dixit : « O scelerate et profanarum turpitudinum mystagoge, et infelicissimorum imperatorum brevique perituro-rum minister, cur et me subdolis et mendacibus his defles lacrymis, studesque me per conjugem et infantulos sola mea

(1) Ms. 513 προαίρεσιν, εἰς τὴν βασιλείαν Χριστοῦ μεθίστασθαι· ὃς καὶ ἀπορρήτοις δυνάμεσι ἀπέστησέν με τῆς περὶ τὰ εἴδωλα πλάνης, στρατιώτην δὲ αὐτοῦ γενέσθαι με κατηξίωσεν.

(2) Nous n'avons ajouté au texte du Ms. 1449 que ce seul mot δυνάμεσι emprunté au Ms. 513.

(3) Ms. 1449 τούτον, faute d'écriture que l'accent rend évidente ; le Ms. 513 n'a pas τοίνυν.

(4) Ms. 513 ὅλης à la place de εἰς ; — χορηγησάσης à la place de χωρησάσης ; — δορυφόροι à la place de διωγμῖται et n'a pas σφοδρῶς. Le Ms. 1449 écrit κλήμασι pour κλήμασι (virgis).

ὑπούλοις (1) καὶ ὑποκεκριμμένοις τοῖς δάκρυσι, διὰ γυναικὸς καὶ παιδίων τὴν εἰς Χριστὸν ἐλπίδα μόνην ἀποδῦσαι (2) σπουδάζων; Τί τοίνυν ἐμὲ, τὸν δοῦλον τοῦ Θεοῦ (3) Πολύευκτον δακρύεις; Πείσθητί μοι, καὶ σαυτὸν κλαίειν ἀναγκάζου μᾶλλον (4) διὰ τὰς ἀθεμίτους σου ταύτας ὑπηρεσίας ἐν τῷ ζόφῳ, καὶ τῷ αἰωνίῳ πυρὶ κατακρίνεσθαι μέλλων.

Ταῦτα λέγοντος τοῦ μακαρίου Πολύευκτου, καὶ τοῖς ἀνθρωπίνοις πράγμασι παντελῶς (5) ἀπειρηκότος, καὶ τὰ οὐράνια βλέπειν ἤδη φανταζομένου, δραμοῦσα (6) ἡ τούτου γυνὴ ἡ Παυλῖνα, συνδάκρυς καὶ περιπαθὴς γενομένη ἀπὸ τοῦ πράγματος ἔλεγεν· Τί οὕτως ἐμάνης, ὦ Πολύευκτε; τίς δὲ καὶ ἠπάτησέν σε τοιοῦτον δρᾶμα ἐργάσασθαι, καὶ τοὺς δώδεκα θεοὺς ἡμῶν συντρίψαι; Ὁ δὲ μακάριος Πολύευκτος πάνυ (7) καταγελάσας τῆς ἑαυτοῦ γυ-

in Christum fide spoliare? Cur igitur me, Dei famulum, Polyeuctum defles! Crede mihi, te ipsum, te potius deflere decet qui propter iniqua hæc tua obsequia, in tenebras et in æternum ignem [Dei] judicio jamjam es projiciendus. »

Cum hæc beatus Polyeuctus diceret, et humanis rebus omnino valedixisset, seque jam cælestibus interesse cogitaret, accurrit ejus uxor Paulina, lacrymis perfusa, et iis quæ acciderant vehementer affecta, dicebatque : « Quid tantum desipuisti, o Polyeucte, quis te ita transversum egit, ut tale facinus perpetrares, et duodecim deos nostros contereres? » Beatus vero Polyeuctus ad suam conjugem risu exceptam dixit : « Si

(1) Ms. 513 τί μοι δακρύεις ὁπούλως. Le Ms. 1449 plus loin écrit παίδων ; nous adoptons παιδίων avec le Ms. 513.

(2) Les deux Ms. écrivent μονάν, le Ms. 513 ἀποδῆσαι, le 1449 ἀποδῦσαι...

(3) Ms. 513 n'a pas τὸν δοῦλον τοῦ θεοῦ.

(4) Ms. 513 μέλλων à la place de μᾶλλον. Le 1449 porte à la place des mots qui suivent διὰ τὰς πονηρὰς καὶ ἀθεμίτους σου πράξεις καὶ αἱματεκχυσίας.

(5) Ms. 513 n'a pas παντελῶς.

(6) Ms. 513 συνδραμοῦσα ἡ τοῦ ἁγίου Πολύευκτου γυνὴ Παυλίνα... ne porte pas un peu plus bas ἔλεγεν à cette place et efface aussi οὕτως devant ἐμάνης.

(7) Ms. 513 n'a pas πάνυ, ni plus loin ἐγώ ni ἐπὶ γῆς.

ναικὸς, ἔφη πρὸς αὐτήν· Εἰ μόνος ἐγὼ τοὺς δώδεκα θεοὺς ὑμῶν ἐνίκησα καὶ συνέτριψα, ὦ Παυλῖνα, οὐκέτι ἂν ἐπὶ γῆς εὕροις θεοὺς ἑτέρους· ὥστε πείσθητί μοι, Παυλῖνα, καὶ τῇ ἐμῇ πίστει καὶ προαιρέσει ἐξακολούθησον, καὶ τῆς βραχείας ταύτης καὶ ἀνθρωπίνης τιμῆς (1) τὴν αἰώνιον καὶ ἀθάνατον ζωὴν ἀντικαταλλάξασθαι σπούδασον.

Τούτων τοίνυν τῶν λόγων πάντων διὰ τοῦ μάρτυρος ἀποτελεσθέντων (2), καὶ διὰ τῆς πίστεως αὐτοῦ τῆς βεβαίας καὶ ἀμετατρέπτου (3) πολλοὺς καὶ τῶν ἀπίστων στηρίξαντος, ἐπὶ τὸ αὐτὸ συνελθοῦσα τῶν διωγμιτῶν ἡ φάλαγξ ἀπεφήνατο τὸν μακάριον Πολύευκτον κεφαλικῇ τιμωρίᾳ ὑποβληθῆναι.

Ὁ δὲ ἁγιώτατος καὶ τιμιώτατος τοῦ Χριστοῦ (4) μάρτυς Πολύευκτος, γνοὺς τὸ ἀθέμιτον τοῦτο καὶ παράνομον πρόσταγμα, καταφρονεῖ μὲν τοῦτο τὸ ἀνθρώπινον σῶμα βασανίζεσθαι (5)·

solus ego duodecim deos vestros pervici et contrivi, o Paulina, non jam his in terris deos invenies alios. Ideo, crede mihi, Paulina, et meæ fidei conscientiæque consentias, et jamjam perituro hocce et humano decore æternam et cælestem vitam commutare propera. »

His igitur sermonibus omnibus a martyre peractis, et postquam constanti et inconcussa ipsius fide multos et infidelium confirmasset, in unum consentiens persecutorum cohors, beatum Polyeuctum capitali pœnæ subjiciendum declaravit.

Sanctissimus vero et pretiosissimus Christi martyr Polyeuc-

(1) Ms. 513 ὀσμῆς à la place de τιμῆς et n'a pas αἰώνιον καὶ, ni plus loin τοίνυν.

(2) Ms. 513 πάντων τῶν ἐν τῷ μαρτυρίῳ ῥηθέντων καὶ πνευματικῶς ἀποτελέσθέντων.

(3) Ms. 513 πίστεως αὐτοῦ τῆς ἀγράντου πολλοὺς τῶν ἀπίστων.... πάντες οἱ διωγμῖται ἐπὶ τὸ αὐτὸ συνελθόντες.

(4) Ms. 513 n'a pas ces quatre derniers mots et non plus καὶ παράνομον.

(5) Nous préférons ici la leçon du Ms. 513. Le Ms. 1449 porte καταφρονεῖ μὲν τοῦ τὸ ἀνθρώπινον σῶμα βασανίζοντος.

ὥσπερ δὲ ἐπὶ μεγάλας προκοπὰς χαίρων, καὶ σπεύδων, καὶ ἀγαλλιώμενος, τὴν νομιζομένην τιμωρίαν ἐξεδέχετο, ἤδη μὲν ἐν οὐρανῷ πάλαι σὺν τῷ Σωτῆρι διάγων, διὰ δὲ τὴν συμπάθειαν τῆς ψυχῆς ἤδη τῷ σώματι προσομιλεῖν (1) προσαναγκαζόμενος. Καὶ γὰρ (2) τοὺς πλησίον ἀδελφοὺς ὁ μακάριος Πολύευκτος διεβεβαιοῦτο λέγων. Νεανίσκον τινὰ εὖ ἤδη ὁρῶ προάγοντά με καὶ προσομιλεῖν σπουδάζοντά μοι, καὶ παντοίως τῶν ἀνθρωπίνων πραγμάτων ποιεῖν ἐπιλανθάνεσθαι. Μέλλων τοίνυν ὁ τοῦ Χριστοῦ μάρτυς Πολύευκτος τελειοῦσθαι, καὶ διὰ τοῦ ἁγίου αὐτοῦ αἵματος μυστικῶς καὶ ἀπορρήτως τὸ θεῖον βάπτισμα καὶ τὴν τοῦ Χριστοῦ σφραγῖδα κομίζεσθαι, τῆς Νεάρχου φιλίας οὐκ ἐπελανθάνετο· ἐπειδήπερ ἐν δύο σώμασι μία ψυχὴ καὶ διάθεσις καθιστάναι ἐνομίζετο. Προσβλεψάμενος (3) τῷ Νεάρχῳ, ἔφη πρὸς

tus, cum audiisset iniquam hanc et injustam sententiam, pro nihilo habuit humanum hoc corpus supplicio plecti; tanquam vero ad grandiora et meliora properans lætanter et ovans hanc, ut dicitur, pœnam excepit, jam pridem in cælo cum Salvatore degens ac tantum vinculo animi cum corpore alligati terris adhærere coactus. Etenim ad hos fratres, qui prope aderant, beatus Polyeuctus affirmans dicebat : Juvenem bene jam video præ me euntem, et mecum conversari studentem et omnino efficientem ut sim penitus humanarum rerum incuriosus. Quum igitur in eo esset Christi martyr Polyeuctus, ut consummaretur, et per sanctum ipsius cruorem, mystico et enarrabili modo divinum baptisma et verum Christi signaculum susciperet, suæ cum Nearcho amicitiæ non oblitus est, quando uterque unus animus et mens una in duobus corporibus esse videbatur. Contuitus enim Nearchum ad eum

(1) Nous ajoutons προσομιλεῖν avec le Ms. 513, il manque dans 1449.

(2) Ms. 513 πρὸς τοὺς.

(3) Ms. 513 προσβλέψας ; — ἀδελφέ sans Νέαρχε après συνθηκῶν. Après ce mot le Ms. 1449 ajoute κἀμοῦ μνείαν ποιοῦ πάντοτε que n'a pas le Ms. 513.

αὐτόν· Ἀδελφὲ Νέαρχε, μνημόνευε τῶν ἀπορρήτων ἡμῶν συνθηκῶν. Ταύτην οὖν τὴν τελευταίαν φωνήν, ὥσπερ σφραγίδα σωτηρίας τῷ Νεάρχῳ καταλιπὼν ὁ μακάριος Πολύευκτος, καὶ εὐξάμενος, καὶ σφραγίσας ἑαυτὸν καθ' ὅλου τοῦ σώματος, κρουσθεὶς τῷ ξίφει, τελειοῦται ἐνδόξως (1).

Καὶ τὸ μὲν τίμιον καὶ ἅγιον αὐτοῦ σῶμα ἐν Μελιτινῇ πόλει τῆς Ἀρμενίας κατέθεντο ἐν ἡμέρᾳ τετράδι (2), ἐννάτῃ τοῦ Ἰανουαρίου μηνός. Τὸ δὲ ὅσιον καὶ τίμιον αὐτοῦ αἷμα λαβὼν ὁ Νέαρχος καὶ ἐνειλίσας ἐν ὀθόνῃ λαμπρᾷ εἰς τὴν Κανανεωτῶν ἐκόμισε πόλιν (3). Ταῦτα μὲν οὖν ἐπράχθη (4) ἐπὶ Δεκίου καὶ Οὐαλεριανοῦ, ἐν τῷ πρώτῳ διωγμῷ τῆς Ἀνατολῆς (5), βασιλεύοντος

dixit : « Frater Nearche, secreti pacti nostri reminiscere. » Hanc igitur supremam vocem, tanquam salutis signum, Nearcho postquam reliquisset, et precatus esset, et signasset totum corpus signo crucis, ictus gladio, gloriose consummatur.

Et pretiosum sanctumque ejus corpus Melitenæ, in urbe Armeniæ, post diem quartum [fratres quidam] composuerunt, nono die januarii mensis. Sanctum vero et pretiosum ejus sanguinem postquam collegisset Nearchus, et in nitido linteamine inclusisset, in urbem Cananeotarum transtulit. Hæc autem acciderunt, imperantibus Decio et Valeriano, in prima

(1) Le Ms. 513 est ici plus simple : καὶ ταύτην τὴν τελευταίαν φωνὴν ὥσπερ σφραγίδα σωτήριον τῷ Νεάρχῳ καταλιπών, τελειοῦται.

(2) Ms. 513 après τετράδι porte : ἔπρεπεν γὰρ τὸν μάρτυρα τοιαύτῃ ἡμέρᾳ τελειωθῆναι τῶν τὸ τετραγόνον γὰρ καὶ ἄρρηκτον καὶ ἑδραῖον τῆς πίστεως δι' αὐτῶν ἔργων ἐπιδειξάμενον. Τὸ μὲν οὖν σῶμα ἐκεῖσε οἱ ἀδελφοὶ κατέθεντο. Τὸ δὲ αἷμα λαβὼν ὁ Νέαρχος, κτλ.

(3) Ms. 513 πόλιν, μακάριόν τινα καὶ ὅπλον σωτήριον τῇ Κανανεωτῶν πόλει καὶ τοῖς ἐγγὺς καὶ τοῖς πόρρωθεν ἀποθησαυρίσας.

(4) Ms. 1449 ταῦτα ἐπράχθησαν, κτλ.

(5) Ici le ms. 513 porte ce passage qui est évidemment un appendice écrit au quatrième siècle, puisque le martyre de Philoromos est de 305 ou 306 : Μαρτυρεῖ δὲ πρῶτος Στέφανος ἐν Ἱεροσολύμοις, εἶτα Φιλόρωμος ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, εἶτα Πολύευκτος ἐν Μελιτίνῃ πρὸ τεσσάρων Ἰδῶν Ἰανουαρίων, βασι-

τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, ᾧ ἡ δόξα, καὶ τὸ κράτος σὺν τῷ Πατρὶ, καὶ τῷ ἁγίῳ Πνεύματι, νῦν καὶ ἀεὶ, καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν.

Orientis persecutione, regnante Domino nostro Jesus Christo, cui gloria et potestas cum Patre et cum Sancto Spiritu nunc et semper, et in sæcula seculorum. Amen.

λεύοντος τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, ᾧ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας. Ἀμήν. Immédiatement après ces mots, un second appendice : Καὶ μετὰ τὸ πάθος τοῦ μακαρίου Πολυεύκτου ἐγὼ ὁ ταπεινὸς Νέαρχος ὁ δοῦλος τοῦ Θεοῦ ἔδωκα τὰ ὑπομνήματα Τιμοθέῳ Κανανεώτῃ καὶ Σατορνίνῳ, ὁρκώσας αὐτοὺς κατὰ τῆς πίστεως Ἰησοῦ Χριστοῦ καὶ κατὰ τῆς ἐν Χριστῷ νίκης, τοῦ μάρτυρος Πολυεύκτου κατ' ἐνιαυτὸν ἐπιτελεῖσθαι τὴν ἡμέραν, καὶ τὰ ὑπομνήματα ἀναγινώσκεσθαι ἐπιμελῶς· ὅθεν Τιμόθεος λαβὼν αὐτὰ ἔδωκεν ταῖς ἐκκλησίαις, ἐν αἷς καὶ ἀναγινώσκονται κατ' ἐνιαυτὸν δεύτερον, πρὸ τεσσάρων Ἰδῶν Ἰανουαρίων, ὅτε ἔπαθεν ὁ ἅγιος Πολύευκτος, καὶ τῇ πρὸ ὀκτῶ Καλανδῶν Ἰανουαρίων, ὅτε εἰς τὴν Κανανεωτῶν ἐτέθη τὸ ἅγιον αὐτοῦ αἷμα. Ὁ δὲ μεγαλόδωρος Θεὸς ὁ μέγας ἀγωνοθέτης, καὶ ἡμᾶς στηρίξῃ ἐποικοδομουμένους ταῖς ἐκκλησίαις αὐτοῦ ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ τῷ ἀφθάρτῳ Θεῷ, σὺν τῷ ἁγίῳ Πνεύματι, ᾧ ἡ δόξα, καὶ τὸ κράτος εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν.

Et (1) post beati Polyeucti passionem, ego humilis Nearchus, Dei servus acta præbui Timotheo Cananeotæ ac Saturnino, adjurans eos per Jesus Christi fidem et martyris Polyeucti in Christo victoriam, ut quotannis dies [natalitius ejus] celebretur, et Acta diligenter recitentur. Quamobrem accepta hæc Timotheus ecclesiis tradidit in quibus etiam nunc bis recitantur quotannis, scilicet ante diem quartum Iduum Januariarum, quando sanctus Polyeuctus passus est, et octavo ante Kalendas Januarias die, quando sacer ejus sanguis in Cananeotarum urbe positus est. Sic grandium bonorum largitor Deus, et magnus certaminum præses nos etiam in Ecclesiis suis fundatos confirmet in Jesu Christo, incorruptibili Deo, cum sancto Spiritu, cui et gloria, et potestas in sæcula sæculorum. Amen.

(1) Nous traduisons l'appendice que donne le Ms. n° 513, et dont le texte grec commence à la note 5 de la page 103.

APPENDICE II.

INCIPIT PASSIO SANCTI POLYEUCTI MARTYRIS (1).

Beatorum agones Martyrum competenter edicere laudibus Christi gratiæ plurimum addidisse est, qui semper est mirabilis in suorum glorificatione sanctorum. Unde, amantissime virorum, voluntati simul et devotioni tuæ pro viribus occurrere non magis laboriosum quam fructuosum crediderim. Petis enim a me gloriosissimum certamen Polieucti martyris gestis inseri, quod negligentia scriptorum suppressum, muta propemodum continet pagina. Approbo studium tuum. Neque enim ista sine exemplo, quum facis quod soles. Et fortassis tanto martyri digna scriberem, si magistra materia narrare volenti plenior constaret. Nunc autem quasi per tenues et umbratas lineas vix stilum regens, quotiens respicio membranulam abs te directam, tociens tuorum Orientalium desidiam mecum ipse reprehendo, qui nec sibi quidem in scribendo affuerunt dum remotioribus pene nichil contulerint. Accipe ergo nostra, qualia destinare possumus, eodem officio caritatis, quo et ego ex te tua suscepi. Pignus laboris nostri fratribus commenda, cum fructu quandoque reportandum; et, ut tecum nostri quoque memores superesse dignentur, quibus vales, precibus effice. Adjuvabunt preces sanctas merita beati martyris; quem dum scribimus, amamus, et ut ipse quoque nos amore suo dignos secum ascribi faciat, humili prece deposcimus.

Cum igitur persecutionis acerbitas sub imperio Decii et Vale-

(1) Les Actes inédits qu'on va lire sont extraits d'un magnifique manuscrit qui est venu de la Bibliothèque de Colbert à la Bibliothèque nationale, où il porte dans le fonds latin le n° 5278. C'est un in-folio de très grand format, écrit sur vélin au XIIIe siècle. Les Actes de Polyeucte commencent au folio XXXVII recto, colonne 1, et finissent au fol. XL recto, colonne 1, comprenant en tout douze colonnes. Nous conservons scrupuleusement l'orthographe de ce manuscrit, à part les désinences du génitif en *æ*, qui sont toujours dans le manuscrit en *e;* ainsi *divine*, pour *divinæ*, *vite* pour *vitæ* et aussi *hec* pour *hæc*, *que* pour *quæ*, *cetum* pour *cætum*, etc.

riani pene ubique grassaretur, et maxime Orientales premeret christianos, exstiterunt duo quidam, Polieuctus et Nearcus, amicissimi quidem inter se, sed professionis titulo vitam dissimilem agentes. Nam sanctus Nearcus, utpote christianissimus, religioni divinæ operam dabat : Polieuctus vero superstitionibus idolorum inutiliter occupabatur. Alter proficiebat in virtutibus, alter vero exercebatur per inania et penitus otiosa figmenta. In Nearco sane christiana religio melioribus aucta studiis cotidie splendiduis enituit; Polieuctus autem meritis sanctissimi Nearci tanto longius distabat, quanto hunc prophani cultus observatio a vero et recto tramite fecerat alienum. Sed cum scriptum sit : Novit Dominus qui sunt ejus; et, apud Deum certus est suorum electorum numerus, divina bonitas, quem suum esse per præscientiam noverat, ipsum quoque non diutius pessus est diabolica fraude deludi ; sed ut tandem ad suam fidem vocaret, talem prorsus præbuit occasionem. Nam cum Decius et Valerianus cædibus sanctorum martyrum exsaturari non possent, et feralis rabies in dies magis ac magis adversus christianos desæviret, statutum est edictum : ut qui voluissent christiani concedere ad ritum gentilium et ydolis immolare, apud eos majestas imperii benignius ageret; contradictores autem, tanquam rebelles, imperator atrocius puniret. Quibus auditis Nearcus, quamquam spe promerendi martyrium gauderet, dum cupit dissolvi et esse cum Christo, tamen dolebat fratri Polieucto ad sanam confessionem adhuc minime aspiranti quem oportebat deseri in ignorantiæ cœcitate, dum ipse mox properat ad martyrum (1) palmam. Verus, et absque ullo prætextu (2) simulationis amicitiæ nodus, dum sanctus vir Nearcus hoc timet socio quod sibi timuisset, hoc optat fratri, quod sibi quoque, si aliter se res habuisset, optaret. Non vult solus ire ad gloriam, ne plenitudini beatitudinis suæ aliquid derogandum crederet, si hac solus et sine socio frui videretur. Incessit namque animo omnium retro convictuum suavitas, et familiaris comitatus oblectationis mutuæ, societatis jucundæ, ad extremum vero eadem semper voluisse atque eadem noluisse propter id quod erat religionis, et his atque hujusmodi quasi quibusdam caritatis retinaculis astrictus. Separationem

(1) Le texte porte *martyrium palmam;* il est évidemment fautif. Il faut *martyrum* ou *martyrii palmam.*

(2) Le manuscrit porte *prætectu.*

illam hinc affectabat, hinc vero tanquam inimicam et adversariam inolitæ consuetudinis metuebat. Super hæc occurrebat animo quod his omnibus acerbius existimabatur, hujus vitæ qualiscumque esset hactenus communis societas; melioris autem vitæ, quæ hanc consequebatur, ab invicem multum gemenda discretio. Sed cum ista tacitus apud se diutissime volveret, et in ipsis suis cogitationibus anxius æstuaret, mæstitiam animi ulterius non ferens, hanc ex vultus mobilitate (1) prodebat. Quam vir sanctus Polieuctus ut facile deprehendit : « Cur, inquit, beatissime Nearce, tanto te deprehensum mœrore intueor, aut quænam est tristitia ista, ut nec mihi quoque pro consuetudine quicquam loquaris? Vereor enim te paululum alienatum esse ab amicitia » nostra. Cumque in hunc modum multis sermonibus eum conveniret, et rem tantæ tristiciæ instantissime quæreret, motus tandem Nearcus talia fertur reddidisse : « Si requiris a me causam tristitiæ, paucis accipe : quia crastina die ab invicem separabimur, communisque finem voluntatis altera capiet dies. » Ad hæc beatus Polieuctus, mente quidem prosternatus, non tamen satis credulus verbis sanctissimi viri : « Præter spem, inquit, o Nearce, nobis talia narras, neque id effici posse, ut dispar sit posthæc in alterutrum voluntas credere licebit. Habeo enim apud me fixum, et tanquam immutabile teneo, quia solius mortis necessitas causa esse poterit separationis nostræ. — Hoc est, inquit beatus Nearcus, quod dixisti, quia jusserunt impii principes Decius et Valerianus ut respuentes idola vita priventur; simulachris autem se inclinantes majori apud suos habeantur honore. Quid ergo restat, nisi ut, cum sis paganus, dissimilem te mihi et rebus et professione assignes? » Beatus itaque Polieuctus sciens totius tristiciæ causam penitus detectam, paululum quidem subrisit propter sanctissimi viri Nearci sermones; paratus tamen erat et mente et corpore pro fide Christi impendi propter divinam revelationem nuper ad se factam. Quam denique visionem sanctissimo Nearco necdum aperuerat; sed gaudens se justam (2) repperisse oportunitatem enarrandi quæ vidisset ait sancto Nearco : « Vidi ego, o Nearce, per revelationem, Dominum, Jesum Christum, quem tu cum timore et amore semper colis et adoras. Hic sordidam quamdam sedem a me sustulit cum clamide militari

(1) Le Ms. porte *nobilitate*.
(2) Le Ms. porte *juxtam*.

qua indutus eram, et clamidem preciosam, olosericam, nimisque splendidam mihi circumdedit, annectens insuper humero fibulam auream; dedit etiam super hæc stolam cum equo pennato, quod esset viæ supplementum et itineris solatium. » Placuit beatissimo Nearco hujusmodi relatio, et, ut erat inspiratione divinæ gratiæ plenus, visionem illam protinus intellexit non esse delyram, sed portendere magnum aliquid, quod circa Dei famulum divina providentia gerebatur. Nam clamidem in melius demutatam, militiam non jam terrenam sed cælestem verissime interpretabatur. Equum vero alatum, merita martyrii quibus in cælum extemplo rapiendus erat, ubi post laboris certamen, beatæ sedi et quieti donandus erat, posthabita sordida et polluta sede, acutissime disserebat (1). Et quidem vir beatissimus revelationem illam hoc modo congruis orationibus pertractabat, et ad singula gratias agebat. Beatissimus autem martyr Polieuctus vicissim referebat, quia quotiens de Christi fide per beatum Nearcum aliquid audire solebat, mox divino timore corripiebatur, et quamvis Christi sacramentis necdum fuisset purificatus, ex animi tamen proposito semper optaverat inter Christi famulos computari. Insanos autem et nefarios simulachrorum ritus se detestari dicebat, et omnes totius dæmoniacæ pravitatis errores, velut laqueos æternæ mortis, cum quadam execratione perhorrere. His sermonibus beatus Nearcus non mediocriter lætus effectus, ait ad sanctum Polieuctum : « Satis oportune mihi videris loqui de prophanis et a Deo dampnatis superstitionibus, quia insaniæ ac dementiæ plenæ sunt, et ad nichil aliud valent nisi ad subversionem atque interitum quorumdam perditorum. Quid igitur superest, nisi ut perfecte deseras culturam dæmoniorum, et præceptis nefandorum imperatorum ex adverso occurras? » Cui beatus Polieuctus inquit : « Libenter acquiesco, et te mecum persuasum volo ut palam ostendamus fidem quam habemus in Domino Jesu. Optimum est enim et saluti proximum publice prædicare illum qui solus est Deus, quique solus auctor est et conditor omnium duntaxat creaturarum. Sed vereor, o Nearce, ne consultum esse velis dignitati tuæ, et, dum forte huic disponis parcere, amittas honorem præparatum tibi in cœlis. » Hæc itaque per jocum dicebat, simulque

(1) Le Ms. porte *disserabat*, évidemment pour *disserebat*.

beati Nearci constantiam sollicite pertemptabat, volens responsis illius animari, et ad certamen futurum mox roborari. Cui beatus Nearcus respondit : « Dignitas hujus seculi nulla est, quæ cum hoc seculo pariter finiri potest, quamque confusio et ignominia sempiterna post hanc vitam manere convincit (1). Sola etenim dignitas quæ in cælis a Deo dignis quibusque tribuitur, ad quam cotidie perfectibus virtutum suspirare certa causa est salutis. » Cum ergo ista beatissimus Nearcus longius prosequeretur, respondit sanctus martyr Polieuctus : « Et his quidem, quæ a te dicuntur, indubitanter credo, et dignitatem tibi in cælis repositam verissime agnosco ; sed prorsus scire te cupio quia antecedo te ad martyrium, et me priorem evocatio divina ad se benigne suscipiet. Sed est unum, quod a te requiro : utrum absque sacramento baptismatis et cæteris fidei sacramentis, mereor ascribi inter milites Christi? » Ad hæc beatissimus Nearcus, præmissis aliquibus adhortationibus, fidei illius plurimum profuturis, respondisse fertur : « Cum sis divinorum eloquiorum exspers, paulatim te instrui oportet de fide Christi, maxime de his quæ spei tuæ perniciem inferre possunt, ne, cum sis ipse a puero cultor dæmoniorum, subrepat (2) tibi desperationis malum, per quod deceptus, gravi tempore (3) et ignavia resolvaris, et ad congrediendum parum idoneus inveniaris. Cum igitur a Domino nostro (4), potentiæ et pietatis nullus sit modus, nullus sit finis, quia et hæc duo, sicut cætera quoque deitati propria ultra humanam rationem atque existimationem ascendunt. Incomprehensibilem enim eum credimus et confitemur, non modo in se ipso, verumetiam in consiliis suis, et in omnibus operibus, cavendum summo opere est cuiquam christiano, ne in aliquo non potentem introducere velit ; præsertim cum scriptum sit : Omnia quæcumque voluit Dominus fecit in cœlo et in terra. Et iterum, alio loco Scriptura dicit : Voluntati ejus quis resistet? Item de misericordia ejus

(1) Ce mot, qui est dans le Ms., doit être le fait d'une faute de copiste.

(2) Le Ms. porte très clairement *subripiat :* il semble qu'il faille plutôt lire *subrepat.*

(3) *Gravi tempore* n'est pas fort clair : Le Ms. porte ici cette abréviation *tempe* avec la jambe du *p* barré d'une ligne droite, que je ne saurais lire autrement que *tempore*, bien que le *p* ainsi barré signifie d'ordinaire *per.*

(4) Le Ms. porte : *a domino nostro*, locution étrange dans un texte d'ordinaire pur et élégant, pour *domini nostri.*

quanta sit namque immensa, cum multa suppetant testimonia, duo tantum huic loco sufficere credimus ; hoc est illud : Misericordia Domini plena est terra, et iterum idem propheta cum præmisisset : Misericors et miserator Dominus, patiens et multum misericors, paucis admodum interjectis, intulit : Et miserationes ejus super omnia opera ejus. Cum itaque veris et indubitatis assercionibus firmati, teneamus Dominum nostrum potentissimum in operibus et in juditiis suis misericordissimum, accedamus cum spe et fiducia ad thronum gratiæ ejus, in nullo hæsitantes, ut misericordiam ejus invenire mereamur. Ipsius enim vox est per prophetam : Nolo mortem peccatoris, sed ut convertatur et vivat; itemque : Convertimini ad me et salvi eritis. Ex quo etenim pontifex noster, destructo mortis imperio, sanguine suo reseravit cælum, patet janua regni cælestis omnibus ingredi volentibus, ut idem ipse qui aperit ad sese fruendum, sine cujusdam præjudicio omnes invitare dignetur, dicens inter cætera : Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos. Numquid non tibi videtur esse plenum misericordiæ, quod et his qui tarde et sero venerunt, quique prima diei hora accesserunt, pondus diei æstusque portaverunt, eodem denario remunerantur, nulla inter eos habita temporum et horarum consideratione? Sic latro ille prudens in cruce, dum petit ut quandoque suscipi mereatur (1) in regno, omni prorsus summota dilatione, audit a Domino : Quia hodie mecum eris, in paradiso. Re enim vera tantum valuit fides et confessio latronis ut propter hanc solam, non modo omnia retro scelera delerentur, verum insuper beatitudo conferretur justorum. Unde, sanctissime frater Polieucte, quod de sacro baptismate atque cæteris fidei sacramentis requisisti, cum regeneratio fontis adeo sit prædicabilis ut vox dominica contestatur : Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto non potest intrare in regnum Dei ; baptisma sine fide minime regenerationem operari (2) valet et vitam conferre sempiternam. Ad fontem autem vitæ sic fideliter venire, salutare probatur, ita etiam non accedere pernitiosum procul dubio creditur. Quibus autem imminet persecutor, nec suppetit facultas adeundi

(1) Le texte du Ms. est *mereamus* ou *mereamur*.

(2) Le Ms. porte *non valet*, mais *non* est barré par un trait placé au-dessous de ce mot.

mysterium, sed sub uno et eodem temporis spatio, et conversionis causa, ex divina inspiratione agitur, et persecutionis discrimen intendatur, his profecto fidei anchora arctissime tenenda est, ut, cum defuerit fidei famulatrix aqua, sacramentum baptismatis proprii sanguinis aspersione compleatur. »

His atque aliis divinarum scripturarum testimoniis beatissimus Polieuctus vehementer incitabatur ad martyrium. Tortores incitabat; mores accusabat, et sanctissimum Nearcum secum ad certamen constanter invitabat. Cerneres magistrum amplius profuisse, et ad agonem stuperes ultro præire discipulum, quem olim vix crederes et sperares. Cumque in Dei laudibus exultans illud propheticum personaret : Priusquam te formarem in utero, novi te; dixit ad beatum Nearcum : « Quia gratia et misericordia Dei, antequam plasmaremur, prœcogniti et prœelecti sumus, jam, quæso, depone omnem sollicitudinem, et me ad cœlestia invitatum esse puta. » Audiunt ista persecutores; apparitores destinant, et fortissimo militi exquisitam consilii sententiam proponunt. Cumque diutissime tortus, nollet adquiescere, persecutores æstimantes eum flecti pœnis, interrogant an sibi velit consulere et magnos deos adorare. Ad hæc invictissimus martyr Christi respondit : « Unum Deum qui est in cœlis nuper agnovi, ipsum colo et adoro; deos vestros non esse, sed prestigia dæmonum, quibus miseras animas ad interitum trahitis, et verissime attestor et palam cunctis ostendo. Æquumne est ut creatorem omnium deserentes, ludificationibus dæmonum cervices vestras inclinetis? Augete, tortores, plagarum vulnera, durius infligite; mihi Deus meus semper unus erit qui fecit cœlum et terram, mare et omnia quæ in eis sunt. » Et sanctissimus quidem martyr hoc modo inter certamina lætus triumphabat. Milites autem atrocius sævientes, recentes plagarum cicatrices recentioribus virgarum plagis crudelius attrectabant. Sed neque sic constantia fortissimi athletæ frangebatur, immo magis ei qui pro redemptione tocius mundi passus est, aspiciens in cœlum, gratias agebat, quod eum ad gloriam suæ passionis dignatus esset perducere. Interea dum neque sic ullatenus proficerent, unus carnificum nova temptandi arte sanctissimum martyrem aggressus, lacrymas deceptionis plenas fundebat; officinam tantæ crudelitatis astute arguebat, atque inter verbera, famulum Christi monebat ut sui, uxo-

risque ac filii vel sero misereretur. Cui beatus Martyr respondit : « Desine super me et filio et uxore flere, quoniam nullius unquam recordatione a proposito revocari, nec spem meam, quæ in Christo est immutare putato (1). » Verum persecutores hæc audientes, ira simul et confusione amplius accensi, instabant vocibus, sine intermissione virgis fortiter cædentes. Sed quia potentiæ Dei velle resistere summæ dementiæ est, illi quidem inter cædendum deficiebant. Athleta vero Christi se ipso robustior, pœnis eorum audacter insultabat, et minas irridebat. Sed ut sanctus Martyr nichil omnino relinqueret, quin potius omnis generis pugnam cum hoste experiretur, accessit et uxor nomine Paulina, et sese miserrimam et infelicem diu multumque inclamans, alta in cælum suspiria tollebat, atque multum lacrimans multumque gemens, clamore locum implebat : « Unde, inquit, tibi, o mi dilecte, tanta insania, quis furor, quæve dementia, ut contemptor duodecim deorum nostrorum effectus, mori magis indignissime eligas, quam secundum natales tuos honestissime vivere? Cui quæso me relinquis, cuique dominio non jam uxorem sed famulam servire deliberas? Ampla tibi domus, ampla tibi possessio alienos post te dominos expectant. Te pereunte nichil superesse cogitas. Saltim miserere filio ex te suscepto, in quo paternos vultus virtutemque peperi. O, inquit, me miseram ante omnes, cui sic contigit amittere virum! Spretis et contemptis omnibus hujus vitæ deliciis, solam mortem intuetur, hanc solam diligit, ultro pergit ad laqueum, sponte fertur ad interitum. O omnium inopinata clades et inexperta vis mali, in qua miseri homines tormenta et neces jucunditati simul et vitæ præferunt! » Hæc sane Paulina pectus pugnis tundens, deosque vehementer incusans dicere potuit. Cui sanctus martyr in nullo labefactus, sed amorem Christi præferens respondit : « Desiste, o mulier, inanes lacrimas fundere; desine vigorem christianum velle enervare; permitte famulo Christi cælestia cogitanti cursum suum consummare. Non enim mihi ulla ratione persuadere poteris, neque propositum meum aliquo pacto immutare. Immo magis placeat tibi audire consilium meum, ut relinquens idola vana et muta agnoscas unum Deum esse in cælis qui creator est omnium; et, quos matrimoniales tabulæ per carnalem copulam socialiter devinxerant, hos quoque Christi amor et fides spirituali vinculo nec-

(1) Il faudrait *possum* après *revocari*. Après ce mot le Ms. porte *et*.

tat. Si enim, ut dicis, duodecim deos vestros solus contrivi, execratus sum et maledixi, cum præter hos nullum alium esse credatis, sequitur ut ad ejus præsidium celeriter confugiatis, qui est verus et solus Deus, quem ore prædico, corde adoro, totaque mente diligo. »

Hæc quidem sanctissimus martyr. Sed nobis etiam liceat in consideratione tanti spectaculi paulisper articulum figere. Quantus tibi animus, quantaque exspectatio, fortissime miles Christi, intra metas certaminis desudanti; in quem unum tot bellici apparatus, tot denique telorum genera expendebantur ! Dudum animum ad militiam appulisti, sed jam exercitatissimos quosque hujus disciplinæ superare probaris. Hinc terrores, inde uxor. Alterum latus uxor, alterum impius observabat persecutor. Hinc sæva verbera, illinc exquisita blandimenta. Persecutor minas intemptat, supplicia irrogat; mulier autem durius bellum movet, dum se alteriùs ludibrio deseri lacrimosis quæstibus queritur, filium intestatum relinqui, abdicari honestissimum amicorum cætum, oblivisci postremo domum omnem, gratissimaque quondam prædia in partem cedere externorum. Inter hæc sæva discrimina stat Christus, adjuvat pro se pugnantem, confortat suo amore decertantem, et qui nescit aliquando cedere militem suum fortiter sistit, ut nec mulieris adquiescat verbis, neque sævientium tyrannidem territus expavescat; sed super firmissimam petram fundatus, cui moles fluminum, vis ventorum, pluviarum quoque impetus nil unquam potuerunt, solida infractus soliditate, perseveret. Hinc itaque persecutoribus vincendi oriebatur diffidentia. Cum igitur cernerent præsides sedis et injuriarum insuperabilem constantiam martyris nulla ratione posse superari, et erubescerent tociens se victos quociens vincere temptassent, communem in eum sententiam dederunt : quo ne diutius diis insultaret capitis periculo velut prophanus et irreligiosus animadverteretur. Ut ergo cognovit martyr de sententia, gratias egit, laudavit, et ad finem certaminis ultro properabat tanquam ad destinatum, cupiens finire hanc temporalem et miseram vitam, ut per bonam conscientiam laboris fructumque spei adipisci mereretur æternum. Dum itaque lætus pergit, ecce videt ante se ducem itineris adolescentem quemdam, speciosissimum forma egregia, quem æquis passibus sequi festinabat, et, sicut fratribus christianis exitum ejus prosequentibus referebat, ingenti flagrabat desiderio ut cum eo

sermonem conferret, quo celerius oblivisceretur humanorum, ne (1) oculorum ejus intuitum ut leviter perstringere possent. Sed prius-quam inciperet per martyrium consummari, et sui sanguinis aspersione, cum fidei signaculo baptizari, confirmans suis sanctis monitis fideles, adeo ut infidelium quoque non parvus crederet numerus, recordatusque sanctissimi Nearci, totus ad illum conversus, ait : « Memento sacrorum pactuum, carissime frater. » Quibus verbis consortem martyrii reposcebat, et beatum Nearcum, ut ex condicto se sequeretur, monebat.

Hac itaque suprema voce beatissimo Nearco valefaciens gloriosa morte consummatus est IIII Iduum Januariarum et corpus quidem christiani qui aderant sepelierunt. Linteamina vero, cruore ejus infecta, pro religione secum tulit (2) et in una orientalium civitatum recondidit VIII Kalendas ejusdem mensis.

Tymotheus ergo quidem (3) textum passionis ejus ad sanctas Ecclesias Orientalium partium edidit, in quibus et recitatur redeunte ejusdem martyrii annua memoria ad laudem et gloriam Domini nostri Jesu Christi, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit, gloriatur et regnat Deus, per omnia secula seculorum. Amen.

(1) Il semble qu'à la place de *ne* il faille *neu* ou *neve*.

(2) Les verbes *tulit*, *recondidit* n'ont pas ici de sujet. L'auteur de cette pièce n'a-t-il pas cru pouvoir attribuer ces faits à Néarque ?

(3) *Quidem* est sans doute écrit pour *quidam*.

APPENDICE III.

Acta S. Polyeucti (Bolland. XIII fevr.) (1).

auct. anonymo latino (Ex Ms. ultrajectino).

1. Cum Decii et Valeriani imperatorum persecutione christiani, *maxime in Orientalibus partibus, premerentur,* erant duo viri inter se amicissimi, Polyeuctus scilicet et Nearchus. Sed Nearchus christianissimus erat, Polyeuctus vero *paganus. Sed cum Decius et Valerianus cædibus sanctorum saturari non possent,* statuerunt edictum, ut, qui vellent christiani diis immolare, *erga eos majestas imperii benigne ageret,* qui vero nollent, *atrociter punirentur.* Quibus auditis Nearchus qui *cupiebat dissolvi et esse cum Christo,* dolebat quod socium, quem ut alterum se diligebat, in periculo damnationis æternæ derelinqueret. Accedens itaque ad socium suum Polyeuctum, amicitiam eorum in crastinum finituram fore nuntiavit. Cumque ille hoc non posse fieri, nisi morte, responderet, ait illi Nearchus : « Verum, inquit, dicis, quia morte separabimur. » Et indicavit ei imperatorum edicta de christianis. Et, quia ille paganus et ipse christianus, amicitiam eorum ipsius Nearchi morte finiri.

2. Tum Polyeuctus narravit beato Nearcho quod Christus sibi per visionem apparuerat et *sordidam sedem quandam ab eo sustulerat cum chlamyde militari, qua ipse Polyeuctus indutus erat, circumdans eum chlamyde pretiosa, holoserica, nimisque splendida, annectens insuper humero ejus fibulam auream, et dans sibi stolam cum equo pennato.* Audiens autem Nearchus, lætus efficitur, et exposita visione, de fide Polyeuctum plenius informans, reddidit perfecte credentem, et jam martyrium sitientem.

3. Cum ergo Polyeuctus publice se christianum esse diceret et

(1) Nous écrivons ici en italiques les passages transcrits littéralement de la pièce précédente. Le reste n'en est incontestablement qu'un résumé.

idololatras reprehenderet, a persecutoribus tentus, *diutissime tortus est.* Et cum diutissime virgis cæsus fuisset, fatigati tortores eum blandis sermonibus et promissis ad cultum deorum reverti suadebant. Sed illo in confessione Domini immobiliter permanente, et eos irridente, in eum acrius sæviebant verberibus.

4. Tandem supervenit uxor cum unico filio ejus, quæ *clamoribus locum replens*, et filium ostendens, fœdusque matrimoniale allegans, nunc lacrymis, nunc gemitibus, nunc filii sui ac divitiarum suarum et amicorum consideratione a martyrio revocare sanctum studebat. Sed ille divinitus inspiratus, a Christo nullis poterat tentationibus separari ; sed magis uxorem, ut relictis idolis in Christum crederet, hortabatur.

5. *Cum ergo præsides cernerent* constantiam martyris *nulla posse ratione moveri dederunt in eum sententiam capitalem.* Quod audiens martyr *gratias egit et laudans Deum ad locum destinatum ultro properabat, confirmans suis sanctis monitis fideles, adeo ut infidelium non parvus numerus crederet.* Conversus tandem ad beatum Nearchum, *ut ex condicto se sequeretur, monebat ;* et illi valefaciens *gloriosa morte consummatus est.*

Acta Sanctorum, t. II de février, p. 651-652

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

AVANT-PROPOS 1

Chapitre I. De la réalité historique de Polyeucte 1
Chapitre II. Des documents écrits relatifs à Polyeucte 17
Chapitre III. Contenu des documents 56
Chapitre IV. Critique des documents 59

APPENDICES 71

Appendice I. 72

Texte grec inédit et traduction latine d'une homélie prononcée à l'anniversaire du martyre de Polyeucte dans le dernier tiers du IVe siècle.. 73

Appendice II. Texte d'actes latins inédits de Polyeucte 105

Appendice III. Actes de Polyeucte imprimés dans les *Acta Sanctorum* au XIII février (1re recension des Bollandistes) 115

T REMOVE
THIS POCKET
O LIBRARY